

## La carte postale : source et patrimoine



« La carte postale – 8 », éditée vers 1904 par Charles Collas & Compagnie, Cognac (la marque du trèfle),  
© collection Hélène Bocard

*Dossier de formation permanente réalisé par  
le centre de ressources documentaires du département des conservateurs  
pour le séminaire des 17, 18 et 19 octobre 2011*

FORMATION PERMANENTE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

Département des conservateurs

2012

## Avertissement

---

Ce dossier de formation permanente a été réalisé par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp pour le séminaire *La carte postale : source et patrimoine* organisé les 17-18 et 19 octobre 2011, par l'Institut national du patrimoine, à Paris.

Les textes, supports de formation et éléments bibliographiques ont été élaborés par les intervenants du séminaire.

L'orientation bibliographique proposée en fin de dossier a été établie par Nathalie Halgand, responsable du centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp, avec la collaboration de Paul Smith, ingénieur d'études, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication

**Tous les documents inclus dans ce dossier sont strictement réservés à l'usage privé du copiste en application du code de la propriété intellectuelle (article L122-5).**

# Sommaire

---

<b>1. Objectifs et informations pratiques</b>	<b>4</b>
<b>2. Programme du stage</b>	<b>5</b>
<b>3. Textes et documents</b>	<b>8</b>

- **Carte postale : histoire, usage et production**

<i>Histoire de la production et de la diffusion de l'éditeur/photographe Fortier</i> , Philippe David, 2011	9
Résumé d'intervention et orientation bibliographique	

<i>La production aujourd'hui : l'exemple de la maison Leconte</i> , Marc Leconte, 2011	11
Plan d'intervention	

- **La carte postale comme source de connaissance**

**La connaissance d'un territoire ou d'un lieu :**

<i>L'Oise, à l'âge d'or de la carte postale</i> , Jean Cartier, 2011	12
Résumé d'intervention et PowerPoint	

<i>La représentation de la modernité architecturale et urbaine à Rennes durant le XXe siècle</i> , Joanne Vajda, 2011	65
Résumé d'intervention et orientation bibliographique	

**La connaissance d'une période historique :**

<i>L'architecture des Trente Glorieuses</i> , David Liaudet, 2011	66
Résumé d'intervention et orientation bibliographique	

<i>DEREYFUS Stéphane</i> , « L'architecture révélée par les cartes postales, le blog de David Liaudet », <i>La Croix</i> , 20 septembre 2011 < <a href="http://www.la-croix.com/Archives/2011-09-21/L-architecture-revelee-par-les-cartes-postales-NP_-2011-09-21-714085">http://www.la-croix.com/Archives/2011-09-21/L-architecture-revelee-par-les-cartes-postales-NP_-2011-09-21-714085</a> >	
---	--

**La connaissance d'une thématique :**

<i>Les tabacs, une industrie en cartes postales</i> , Paul Smith, 2011	67
Résumé d'intervention, orientation bibliographique et PowerPoint	

<i>L'œuvre d'un architecte : Hector Guimard</i> , Dominique Magdelaine et Frédéric Descouturelle, 2011	92
Plan d'intervention, orientation bibliographique et PowerPoint	

- **La conservation des collections de cartes postales**

<i>Une politique originale de collecte : l'exemple des Archives départementales de Lot-et-Garonne</i> , Véronique Pouyadou, 2011	109
Résumé d'intervention et présentation	

*Le fonds de cartes postales du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de l'Isle-Adam*, Maryline Hilaire-Lépine, 2011 117  
Powerpoint

*Diffuser, publier, exposer les cartes postales : la question des droits*, Vincent Varet, 2011 129  
Powerpoint et exemples de décisions judiciaires

**4. Orientation bibliographique**, Nathalie Halgand, 2011 147

**5. Annexes** 153

Qu'est qu'une carte postale

La naissance de la carte postale

L'eupéanisation de la carte

La carte en France

Les premières cartes officielles françaises

Les premières cartes publicitaires

Réglementation, tarifs et formats

La carte postale et le secret de la correspondance

Les "bonnes mœurs "

Les procédés de fabrication (Le bromure ; Le grain de résine ; La gravure sur bois ;

L'héliogravure ; La lithographie ; L'offset ; La phototypie ; Le pochoir ; La sérigraphie ; La taille douce ; La trame ; La trichromie ; La typographie)

<http://serge.larnaudie.pagesperso-orange.fr/villeneuve/cartes.htm>

Pages du site Cartolis, cartes postales de Bretagne et de bord de mer.

Histoire de la carte postale

<http://www.cartolis.org>

Ces trois journées ont pour objectif de partager un regard critique – recto et verso – sur la carte postale, objet de collection dès son invention à la fin du XIXe siècle et source très fréquemment mobilisée dans l'identification et la documentation du patrimoine. On essaiera de cerner les circonstances économiques et sociales de sa production et de ses usages historiques, en examinant les aspects techniques susceptibles d'en faciliter l'analyse et la datation et en abordant également le commerce contemporain de la carte postale ancienne. Un bilan sera tenté des lieux de conservation, réels ou virtuels : dépôts d'archives, musées particuliers, collections particulières, sites internet...

À travers quelques études de cas, dans les dossiers de l'Inventaire général par exemple ou en se focalisant sur des thématiques données (l'architecture de la villégiature, l'architecture coloniale, les sorties d'usine, les gares ferroviaires...), on réfléchira ensuite sur la nature de l'image que la carte postale donne à voir, ses surreprésentations et ses zones d'ombre. On envisagera enfin la carte postale comme patrimoine de demain en examinant les conditions de sa production actuelle et les fonctions, traditionnelles ou nouvelles, qu'elle vient à remplir.

---

COORDONNATEURS

**Paul Smith**, ingénieur d'études et **Bernard Toulhier**, conservateur général du patrimoine, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication

---

INTERVENANTS

**Martin Barros**, chargé d'études documentaires, Service historique de la Défense, Vincennes  
**Jean Cartier**, Professeur honoraire  
**Martin Stuart Christian**, professeur à l'Ecole supérieure Estienne des Arts et industries graphiques  
**Philippe David**, président de l'Association Images et mémoires (1995-2009)  
**Jean Davoineau**, chargé d'études documentaires, mission Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication  
**Christian Deflandre**, collectionneur privé et fondateur du musée de la carte postale, Antibes (sous réserve)  
**Frédéric Descouturelle**, secrétaire du Cercle Guimard  
**Marc Leconte**, directeur des Editions A. Leconte, membre de l'Union Professionnelle de la Carte Postale  
**James Eveillard**, directeur de la bibliothèque de Baud  
**Maryline Hilaire-Lépine**, assistante qualifiée de conservation, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, L'Isle-Adam  
**David Liaudet**, professeur, Ecole des Beaux-Arts, Le Mans ; webmaster Archipostcard  
**Dominique Magdelaine**, secrétaire du Cercle Guimard  
**Mathilde Meyer**, chargée d'études documentaires, responsable du fonds iconographique, Service historique de la Défense  
**Véronique Pouyadou**, responsable du fonds iconographique, Archives départementales du Lot-et-Garonne  
**Florence Quignard-Debuissou**, collectionneur privé  
**Joanne Vajda**, architecte DPLG et docteur en histoire, maître-assistant, Ecole d'architecture de Bretagne, Rennes  
**Vincent Varet**, avocat à la Cour, Cabinet SCM HMV

**La carte postale : histoire, usage et production**

- 09h30 – 10h30**      **Accueil des participants, tour de table et présentation**  
*Anouk Bassier*, adjointe au directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine, chargée de la formation permanente
- 10h30 – 11h30**      **Présentation des journées et introduction générale**  
*Paul Smith et Bernard Toulhier*
- L'usage de la carte postale dans les dossiers patrimoniaux**  
*Jean Davoigneau*
- 11h30 – 11h45**      *Pause*
- 11h45 – 12h45**      **L'histoire économique et sociale de la carte postale**  
*James Eveillard*
- 12h45 – 13h15**      **Histoire des techniques : La phototypie**  
*Martin Stuart Christian*
- 13h15 – 14h45**      Déjeuner
- 14h45 – 15h45**      **Histoire de la production et la diffusion de l'éditeur/photographe Fortier**  
*Philippe David*
- 15h45 – 16h00**      *Pause*
- 16h00 – 17h00**      **La production aujourd'hui : l'exemple de la maison Leconte**  
*Marc Leconte*
- 17h00 – 17h30**      **Discussion générale** animée par *Bernard Toulhier et Paul Smith*

***La carte postale comme source de connaissance***

**La connaissance d'un territoire ou d'un lieu**

**09h30 – 10h30**

**Le département de l'Oise**

*Jean Cartier*

**10h30 – 11h30**

**La représentation de la modernité architecturale et urbaine à Rennes durant le XXème siècle**

*Joanne Vajda*

**11h30 – 11h45**

Pause

**La connaissance d'une période historique**

**11h45 – 12h45**

**L'architecture des Trente Glorieuses**

*David Liaudet*

**12h45 – 14h15**

Déjeuner

**La connaissance d'une thématique**

**14h15 – 15h15**

**L'industrie des tabacs à travers la carte postale**

*Paul Smith*

**15h15 – 16h15**

**L'œuvre d'un architecte à travers la carte postale – Hector Guimard**

*Dominique Magdelaine et Frédéric Descouturelle*

**16h15 – 16h30**

Pause et discussion

**16h30 – 17h30**

**Patrimoine militaire et carte postale**

*Mathilde Meyer et Martin Barros*

***La conservation des collections de cartes postales***

- 09h30 – 10h15**      **Une politique originale de collecte :**  
**L'exemple des Archives départementales du Lot et Garonne**  
*Véronique Pouyadou*
- 10h15 – 11h15**      **Le cartopole de Baud : numérisation et base de données -**  
*James Eveillard*
- 11h15 – 12h15**      **Discussion générale**  
**« Comment conserver et mettre en valeur un fonds de cartes postales ? »**  
Animé par Bernard Toulhier et Paul Smith
- Avec la participation de *Florence Quignard-Debuisson* et  
*Christian Deflandre (sous réserve)*
- 12h15 – 13h45**      Déjeuner
- 13h45 – 14h45**      **Les fonds du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de L'Isle-Adam :**  
**Conditionnement, inventaire et mise en valeur de la collection**  
*Maryline Hilaire-Lépine*
- 14h45 – 16h00**      **Diffuser, publier, exposer les cartes postales : la question des droits**  
*Vincent Varet*
- 16h00 – 17h00**      Questions – débat en présence de l'ensemble des intervenants
- 17h00 – 17h30**      Bilan des journées



## Histoire de la production et la diffusion de l'éditeur/photographe Fortier

Résumé d'intervention et orientation bibliographique

---

*Ce document a été élaboré par Philippe David, président de l'Association Images et mémoires (1995-2009)*

Dans le cadre d'une carrière exclusivement africaine, mon intérêt porté aux gens et aux pays (histoire, géographie, politologie et surtout iconographie à partir de 1972 au Sénégal.

Concomittance avec la « résurrection » de la carte postale en France à la même époque.

**Exposition nationale à Dakar** en janvier 1977.

Révélation de Fortier par les premiers travaux d'inventaire étendus progressivement entre 1978 et 1984, à tous les pays d'Afrique (sauf Maghreb-Machrek).

**Inventaire Fortier** poussé au maximum jusqu'en 1986 (achats, expos, archives publiques et privées, réseau de correspondants collectionneurs).

Rapide **biographie de Fortier** (1862-1928)

Une **énorme découverte en quantité et qualité** : 6600 cartes postales, 17 séries enchevêtrées sur une quinzaine d'années, 7 territoires concernés.

Aspects de sa production (impression, diffusion). Gestion médiocre à partir de 1912, disparition vers 1932-33

Fortier n'est pas pionnier de la carte postale en Afrique de l'ouest (productions étrangères) mais en peu de temps **loin devant les autres** : multiples thèmes couverts, documentation exceptionnelle, voyageur, reporter, amoureux de paysages (St Louis), portraitiste ; prédominance de sa production dans l'inventaire des 6 colonies françaises concernées.

### La production Fortier source et patrimoine ?

Incontestable pour la connaissance de l'AOF naissante (1894+1905). Sauf exceptions sur la fin, les cartes postales Fortier sont des **documents sérieux et fiables**.

Evocation du **mauvais procès** entamé il y a vingt ans à toutes les images des colonies sans distinction.

La carte postale est une **œuvre de création culturelle** d'un photographe ou d'un illustrateur au même titre que le tableau d'un peintre ; elle doit être étudiée et utilisée avec **les mêmes précautions et le même respect**. D'où **deux exigences fondamentales**, particulièrement en fonction de l'époque (coloniale) et des régions (mal connues) concernées :

- Le **respect absolu des documents dans leur intégralité**, avec toutes leurs caractéristiques et tous leurs indices. Quelques exemples flagrants de maltraitance ou de trahison des cartes postales dans des ouvrages contemporains ;
- Si possible, (c'est difficile), une **préconnaissance minimale** des pays concernés pour déjouer ou déceler à un siècle d'intervalle les **multiples pièges** du vocabulaire géographique, historique ou technique de l'époque. Quelques exemples là encore très précis.

### Eléments de bibliographie concernant directement Fortier :

« Fortier, le maître de la carte postale ouest-africaine 1900-1925 » In *Notes africaines*, IFAN-DAKAR, Sénégal, avril 1980, n° 166.

*Inventaire général des cartes postales Fortier*, 3 fascicules, Paris, Fortier, 1986-1988

1. *Sénégal-Guinée 1900-1905*, 36 p., ill. (épuisé)
2. *AOF et Lagos 1906-1910*, 88 p., ill. (disponible)
3. *Toute l'AOF 1912-1920*, 76 p., ill. (épuisé)

« Edmond Fortier (1862-1928), notice bio- et biblicono-graphique », In *Hommes & Destins*, Paris, Académie des Sciences d'Outremer, tome V, 1984

Et par ailleurs :

*Togo – Cartes postales 1888-1914*, St-Maur des Fossés, Edition Sépia, 2007 ; inventaire de 750 cartes postales allemandes, 140 ill.

# La production aujourd'hui : l'exemple de la maison Leconte

Plan d'intervention

---

*Ce document a été élaboré par Marc Leconte, directeur des Editions A. Leconte, membre de l'Union professionnelle de la Carte postale.*

## 1 - HISTORIQUE DES EDITIONS LECONTE

### 2 - LA CARTE POSTALE,

- la photographie, support originel,
- le papier et les procédés de fabrication
- les quantités de tirage,
- les différents formats,
- signatures et mentions obligatoires,
- le dépôt légal.

### 3 - LE MARCHE PARISIEN,

- nos clients,
- notre système de diffusion,
- prix de vente et prix publics,
- évolution du marché,
- les tirages spéciaux,
- matériel de présentation.

### 4 - DROITS D'AUTEUR ET DROITS DE REPRODUCTION,

- agences, photographes et illustrateurs,
- les licences,
- l'ADAGP,
- le domaine public et la législation en vigueur,
- les demandes de droits de reproduction.

### 5 - LES PRODUITS DERIVES

## **L'Oise, à l'âge d'or de la carte postale**

Résumé d'intervention et powerpoint

---

*Ce document a été élaboré par Jean Cartier, Professeur honoraire*

Utilisée comme outil historique, la carte postale des trois premières décennies du XX<sup>ième</sup> siècle, délivre toute sa signification humaine. Une exposition *Balades postales dans l'Oise*, réalisée par le Conseil général de l'Oise, a trouvé un prolongement pérenne dans un livre très documenté mettant en valeur les richesses culturelles, historiques et économiques du département. Ce qui prouve que ce moyen de communication bénéficie d'un véritable engouement populaire.

Tout d'abord, il est important de savoir comment ces cartes postales furent réalisées, sujet trop souvent négligé. C'est avant tout une fabrication locale à partir de prises de vue réalisées par des photographes habitant dans les bourgs et les villages et distribuant ensuite les petits cartons par le biais des épiceries et des cafés des places de villages.

Tout y est représenté ou presque : la vie quotidienne (communications, écoles, gares, cafés, fêtes et traditions), les « vieux métiers » tout comme les nouvelles industries et les commerces. De même, le patrimoine, avec les grandes cités isariennes, leurs monuments, les églises et les calvaires, y est largement traité.

Enfin, l'Oise, terre de confins et malheureusement de conflits, marquée par les souffrances de la première guerre mondiale, nous a laissé, grâce aux témoignages des cartes postales, un grand nombre d'images saisissantes et émouvantes.

# **L 'Oise à l'âge d'or de la carte postale**

Jean CARTIER  
INP 18 octobre 2011

## **La vie locale**



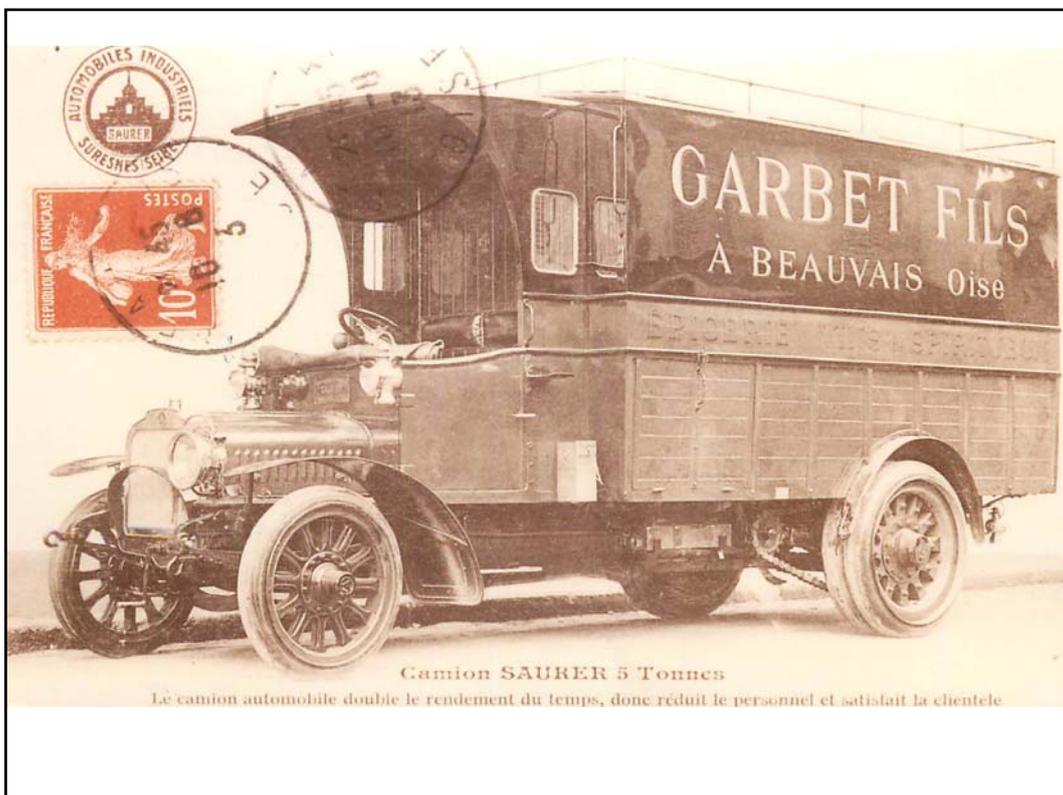
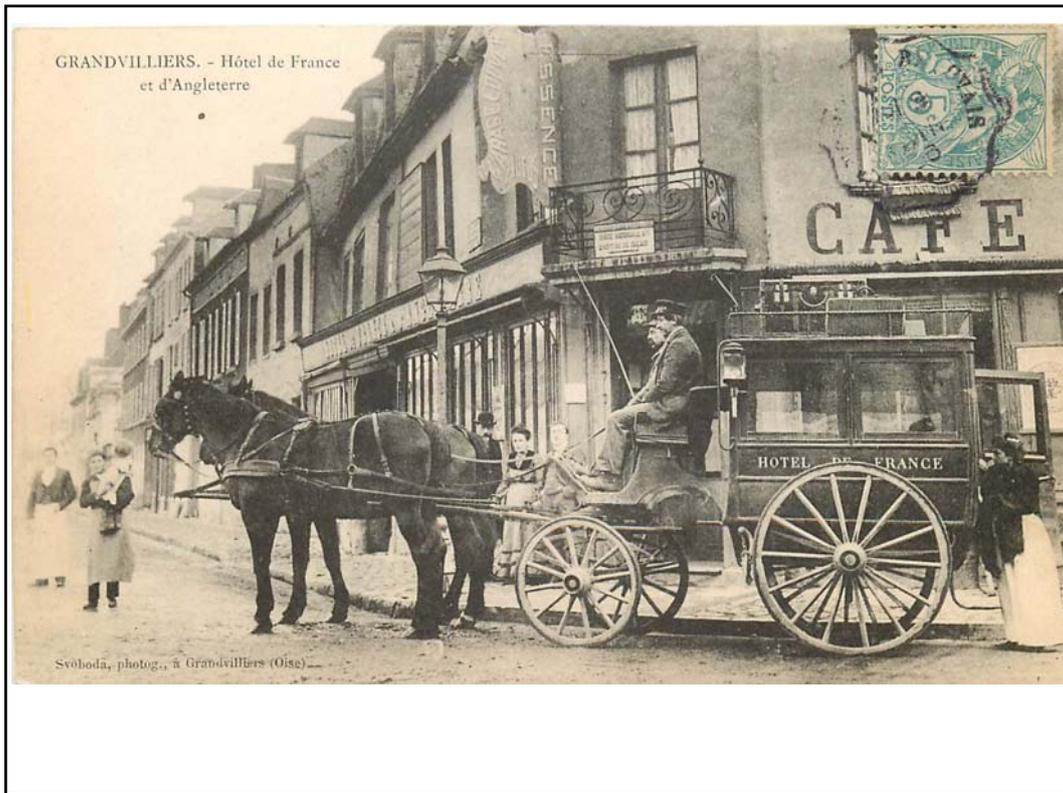
# Éducation



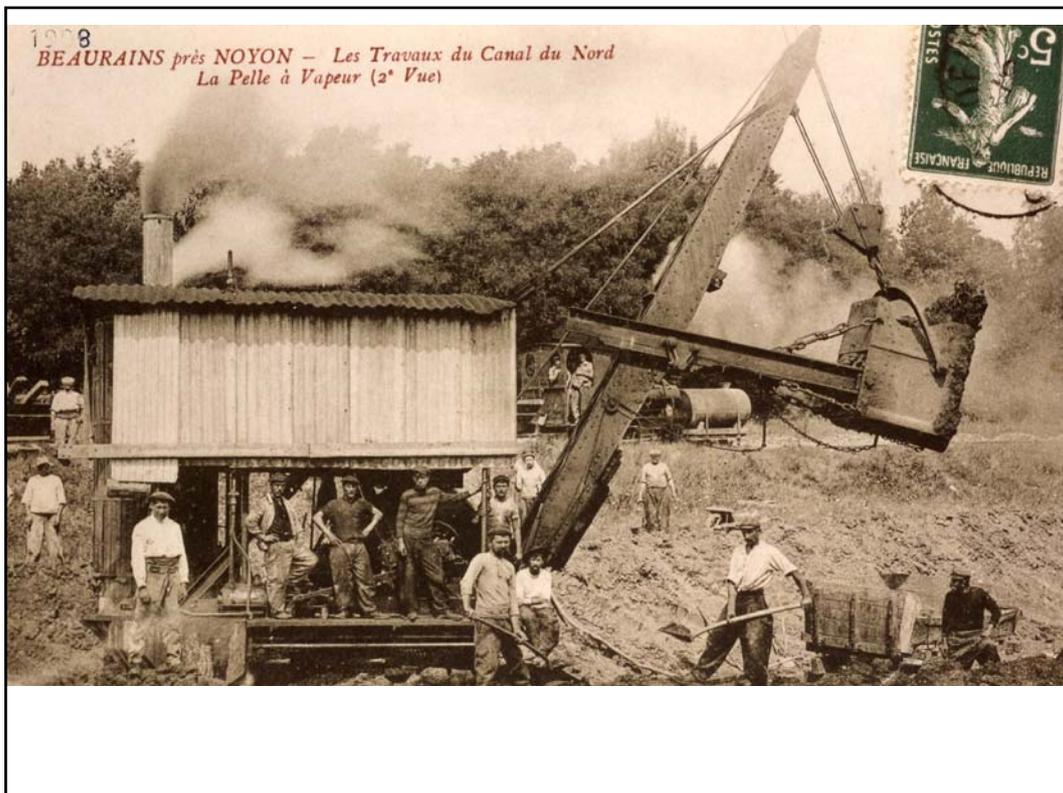




## Moyens de locomotion





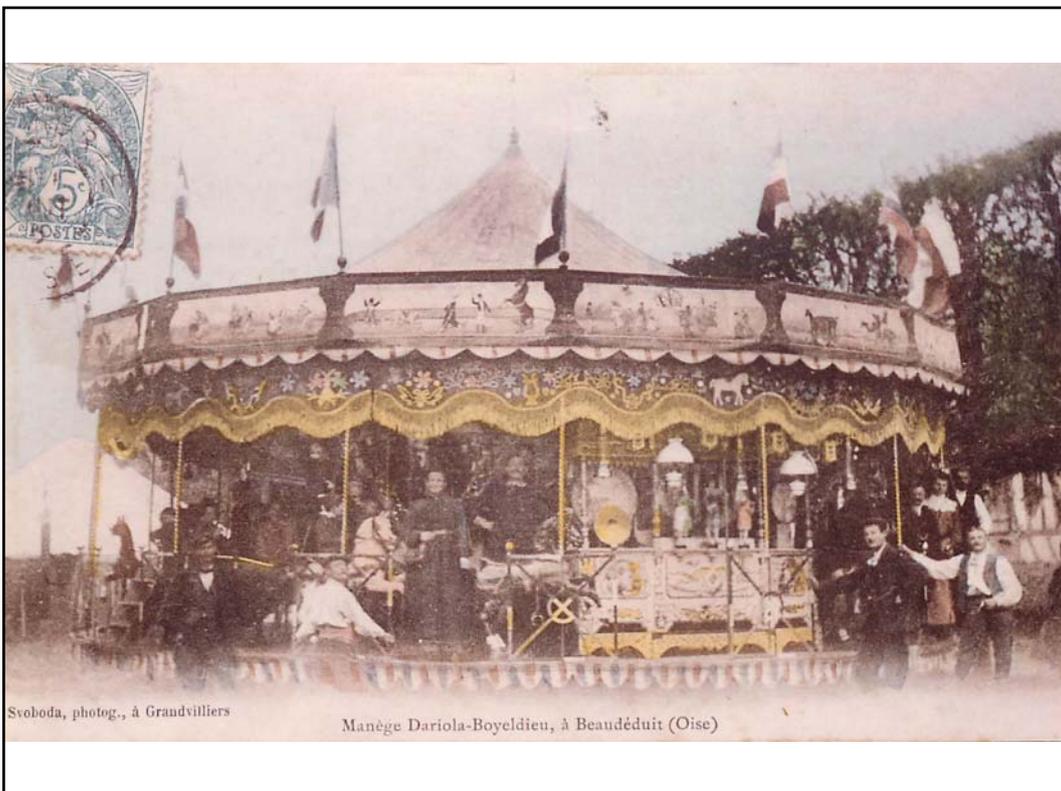


## Rassemblements collectifs



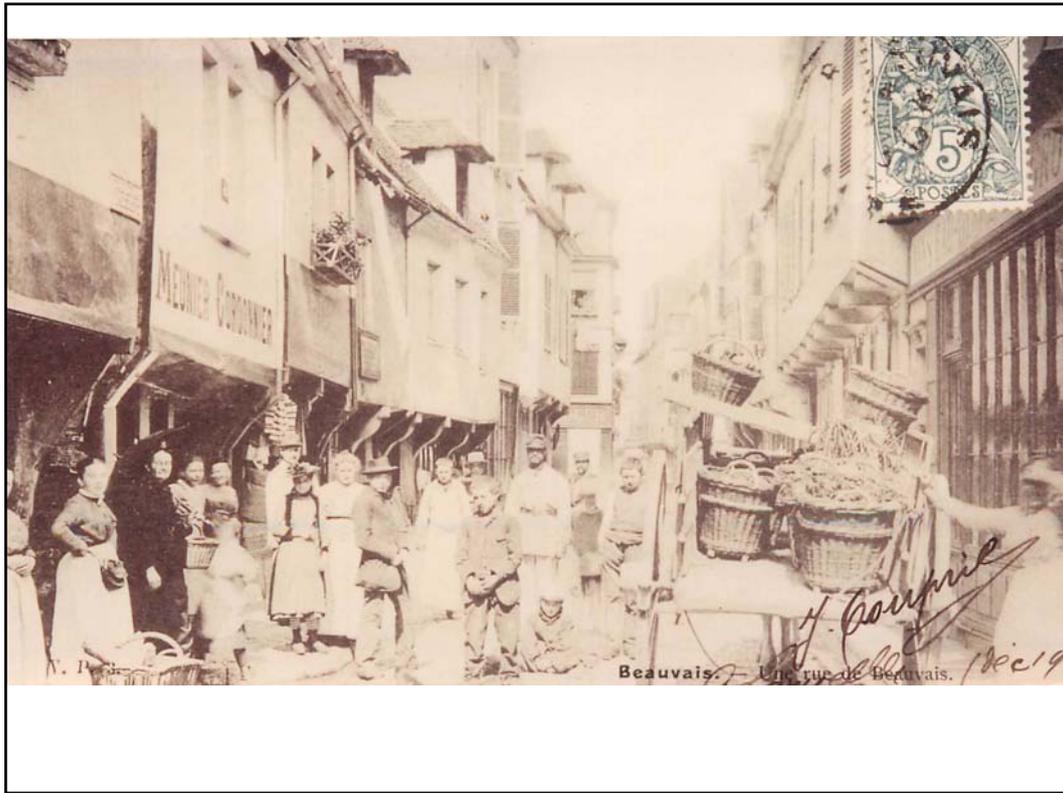


## Loisir et sport

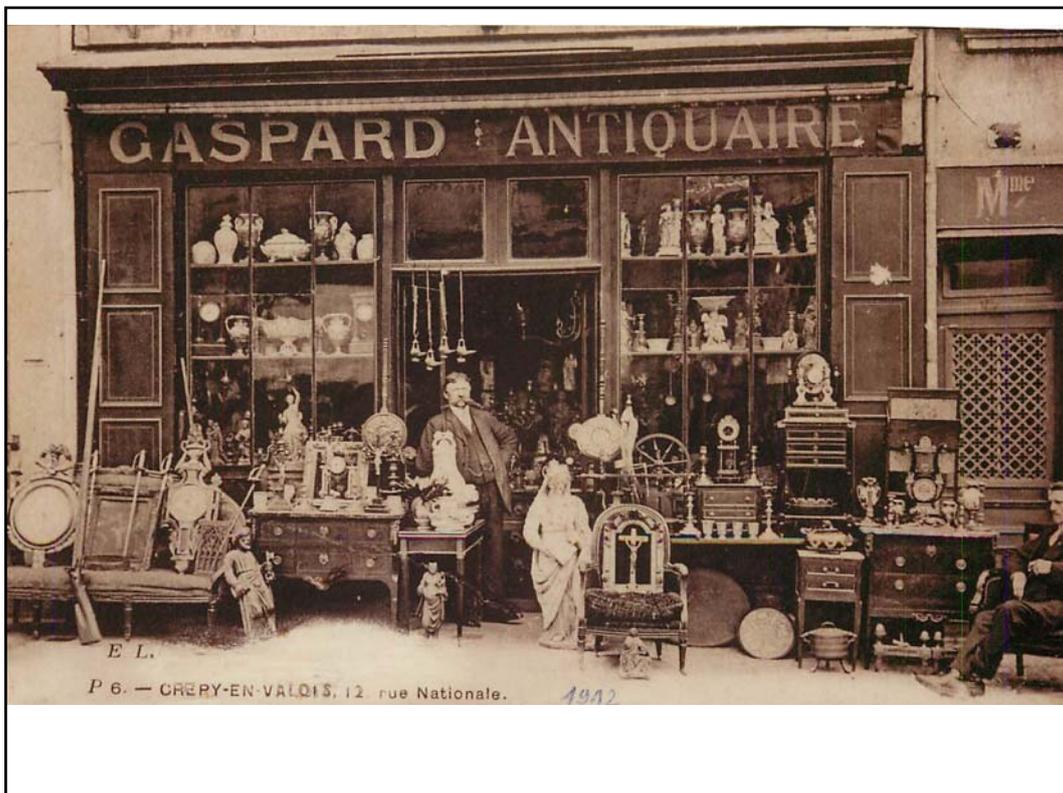


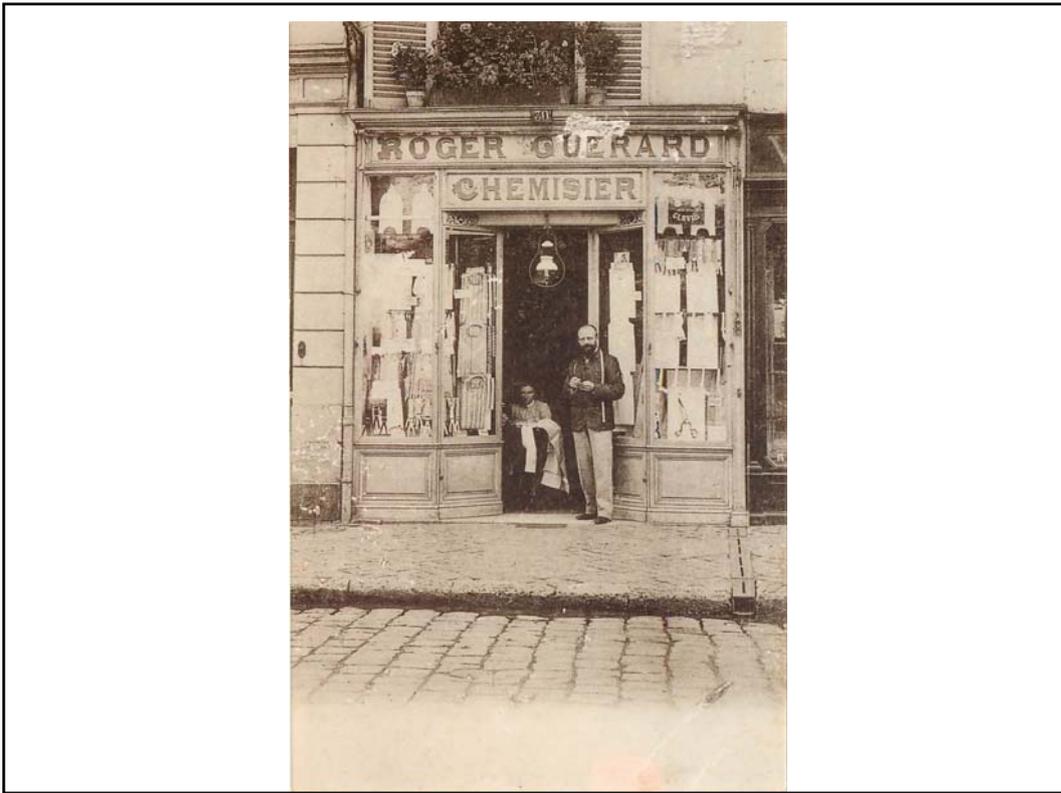


## Scènes de vie du quotidien

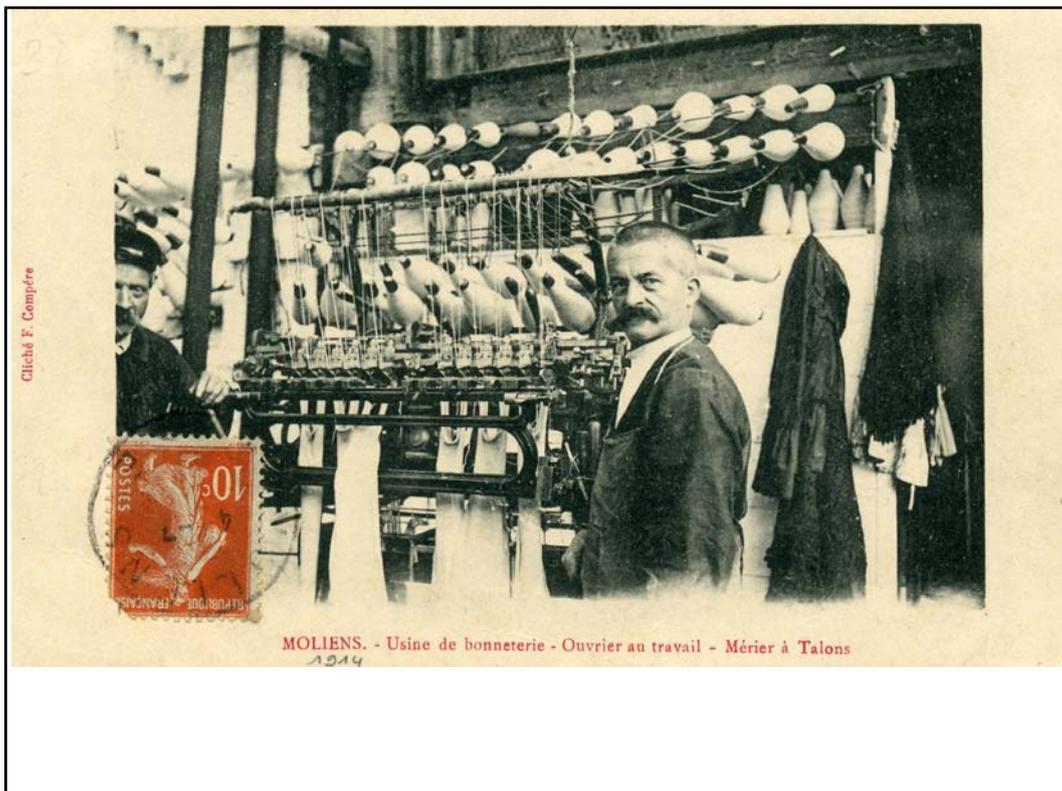


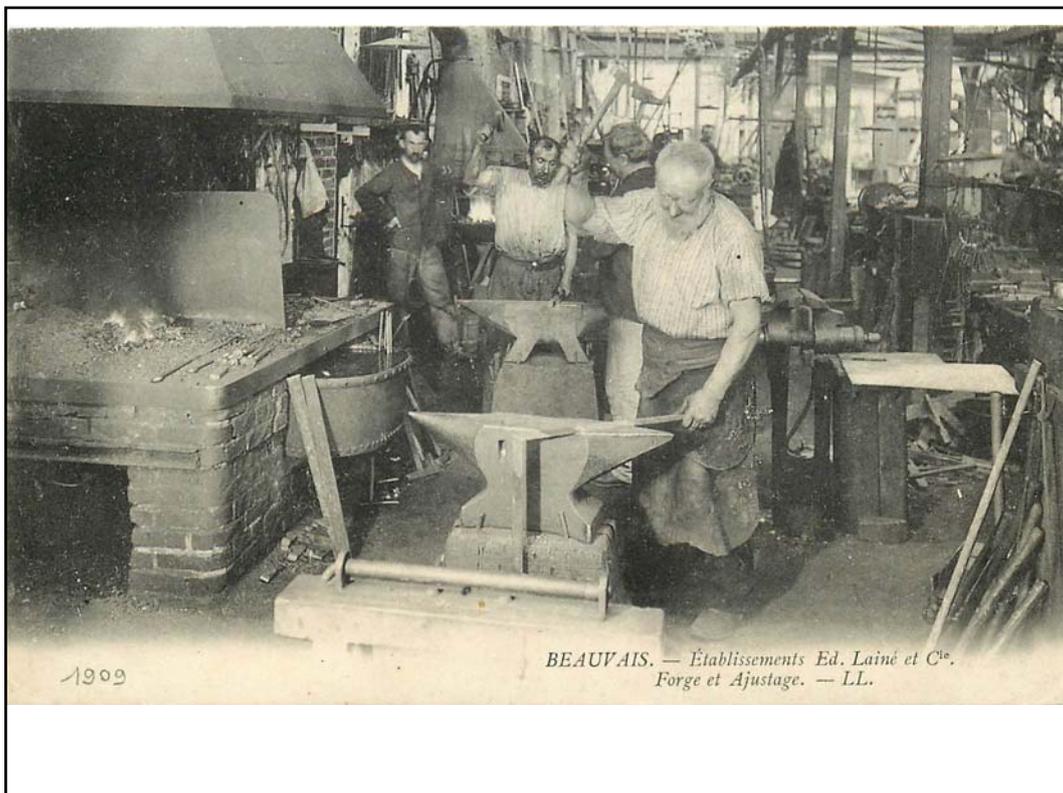
## Commerces

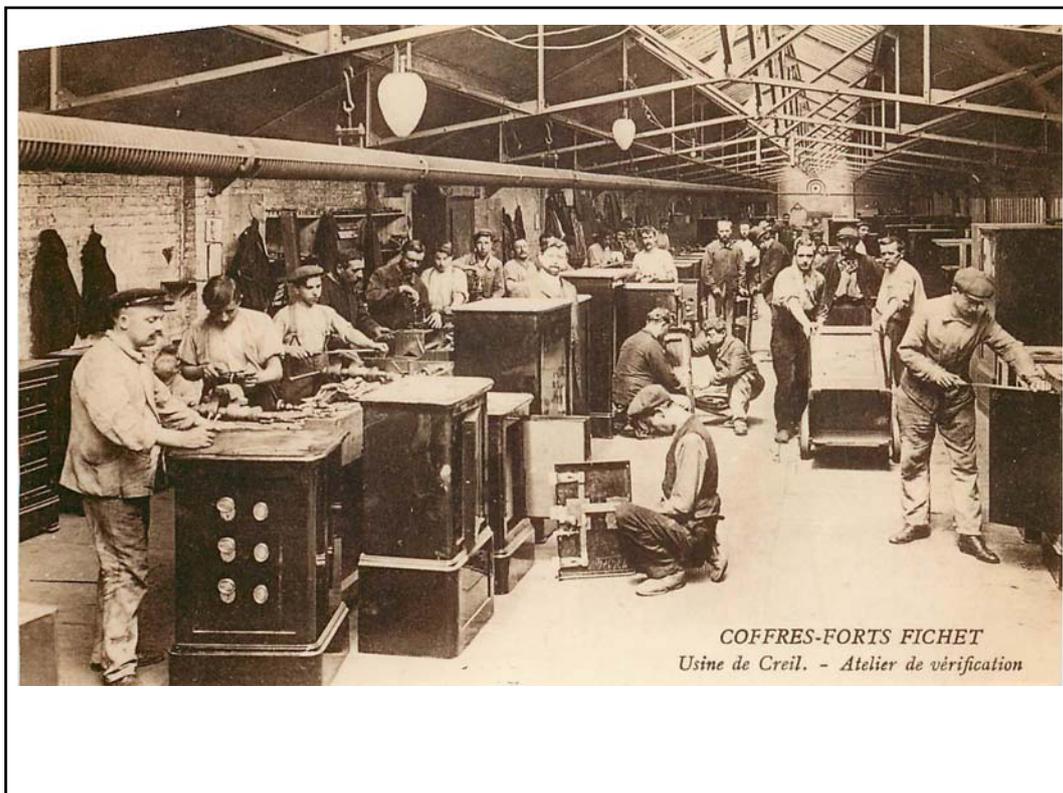
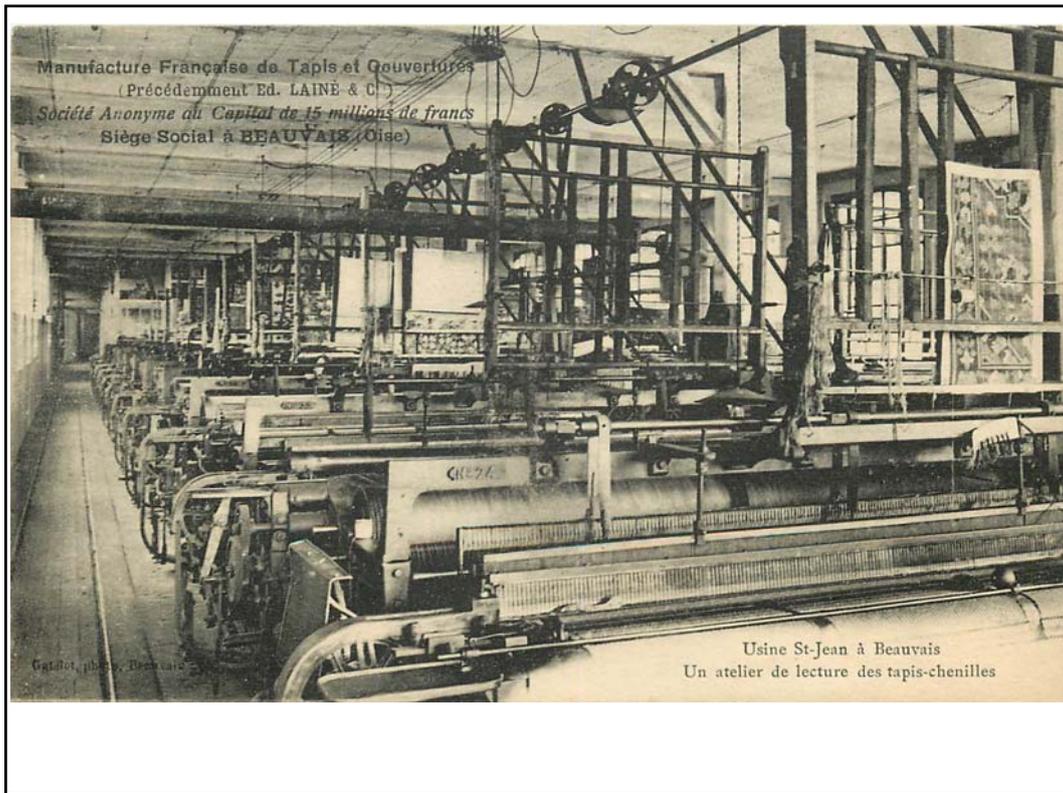


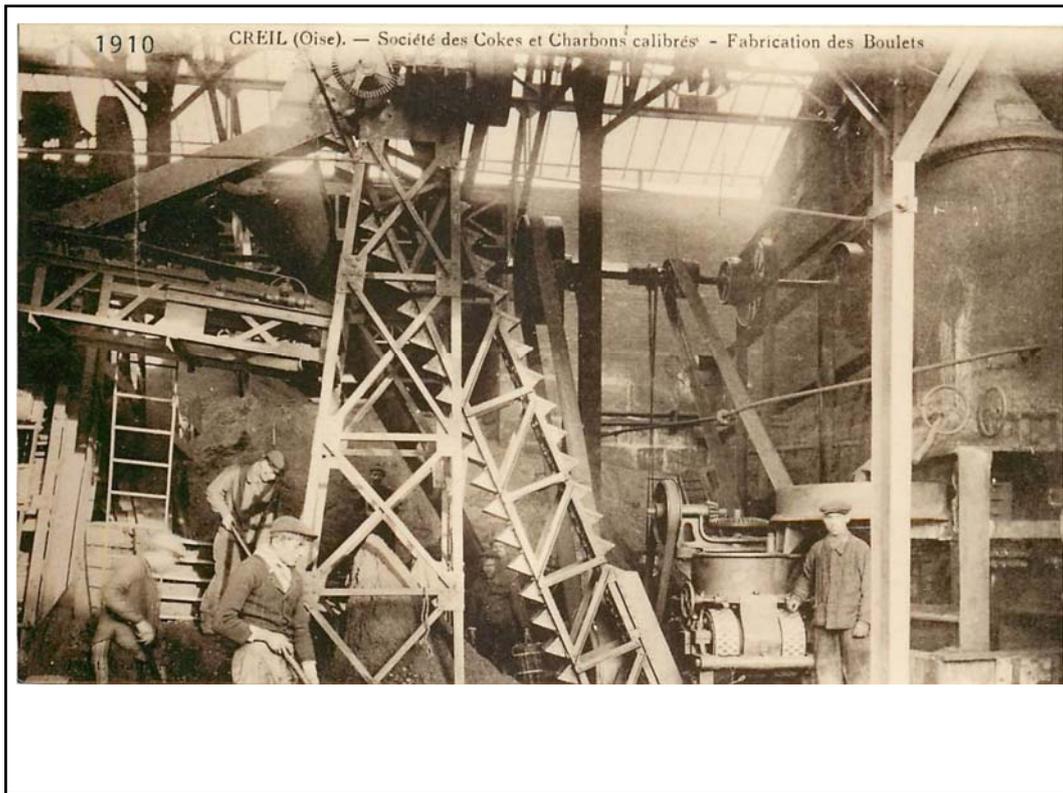


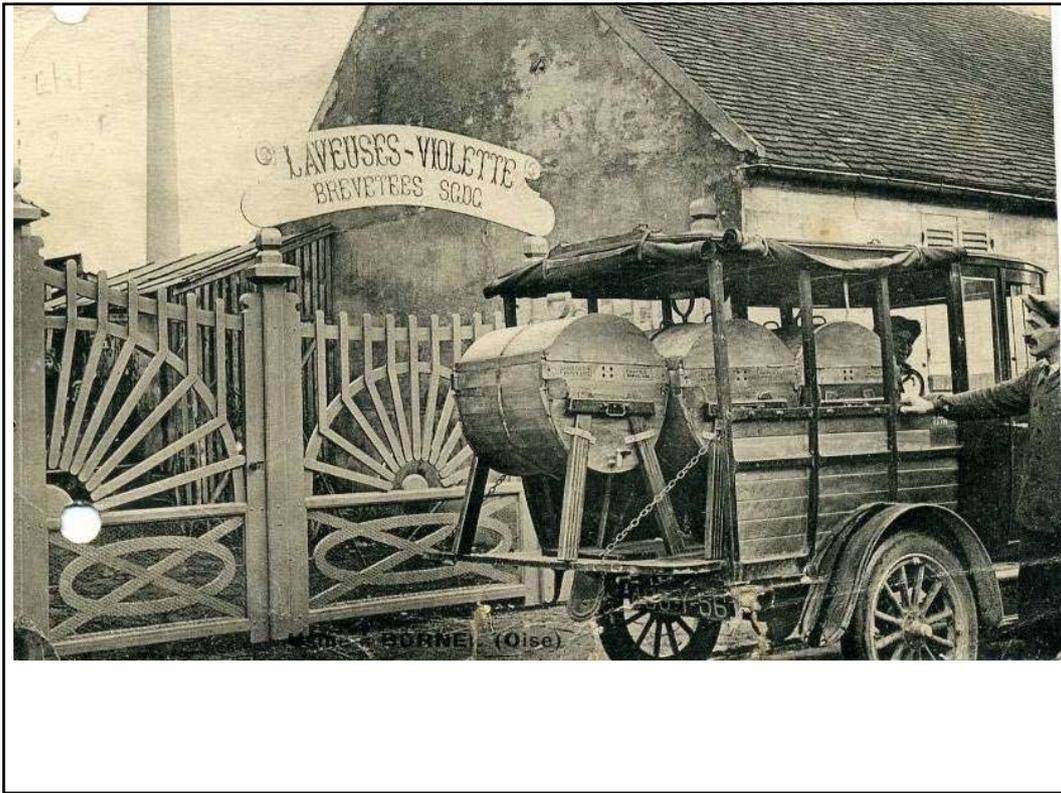
# Le monde du travail



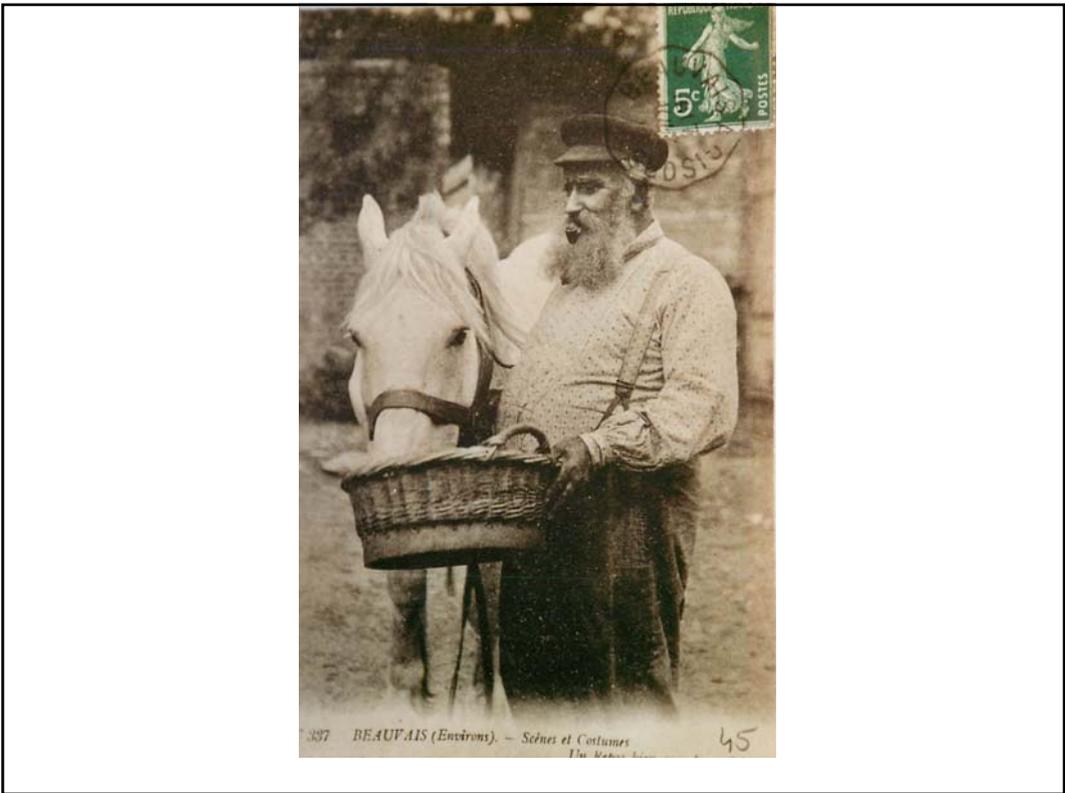


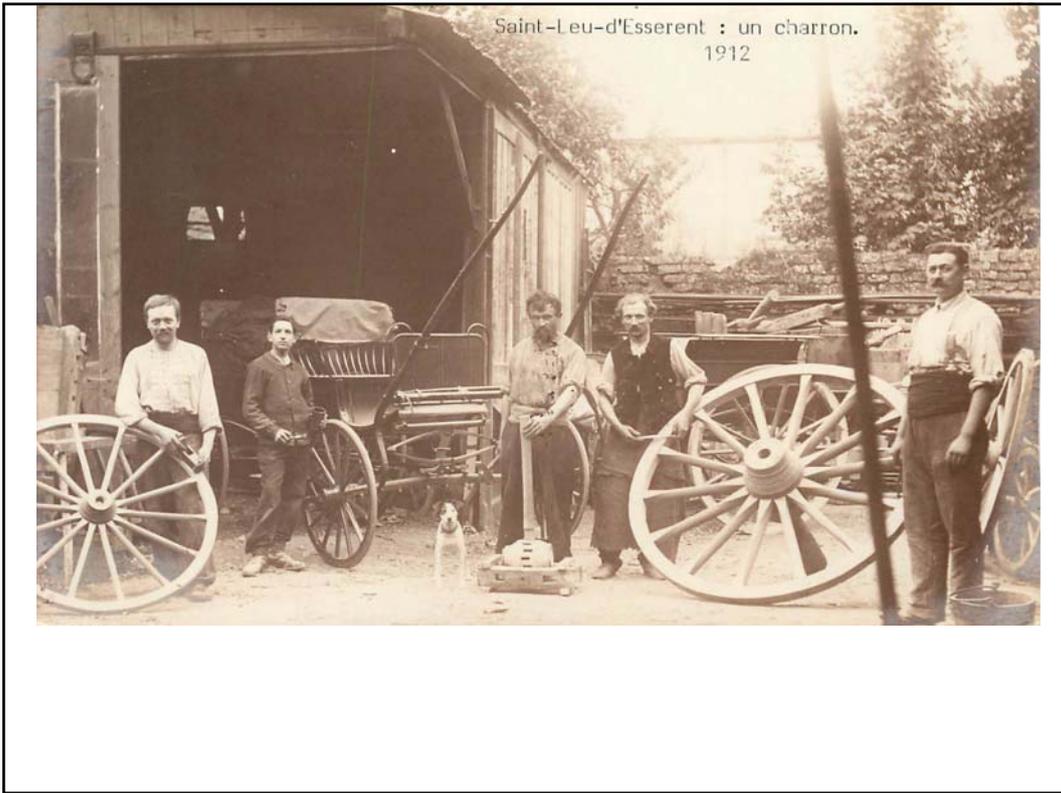






## Métiers traditionnels



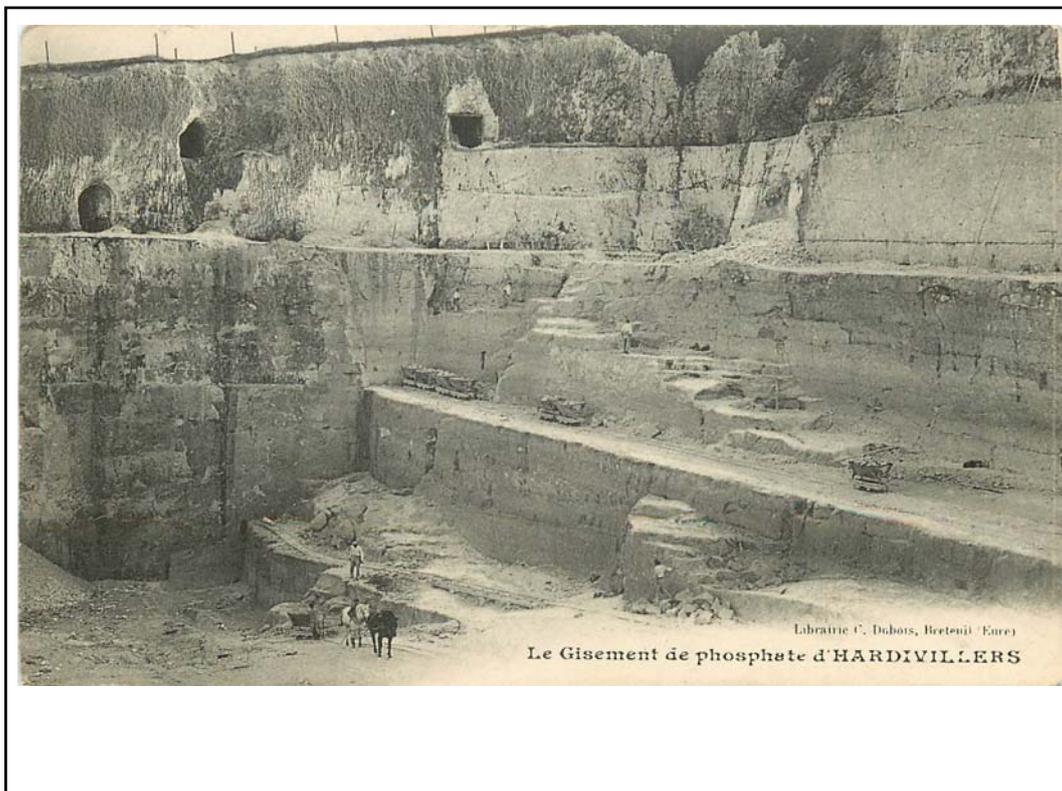


# Moulins



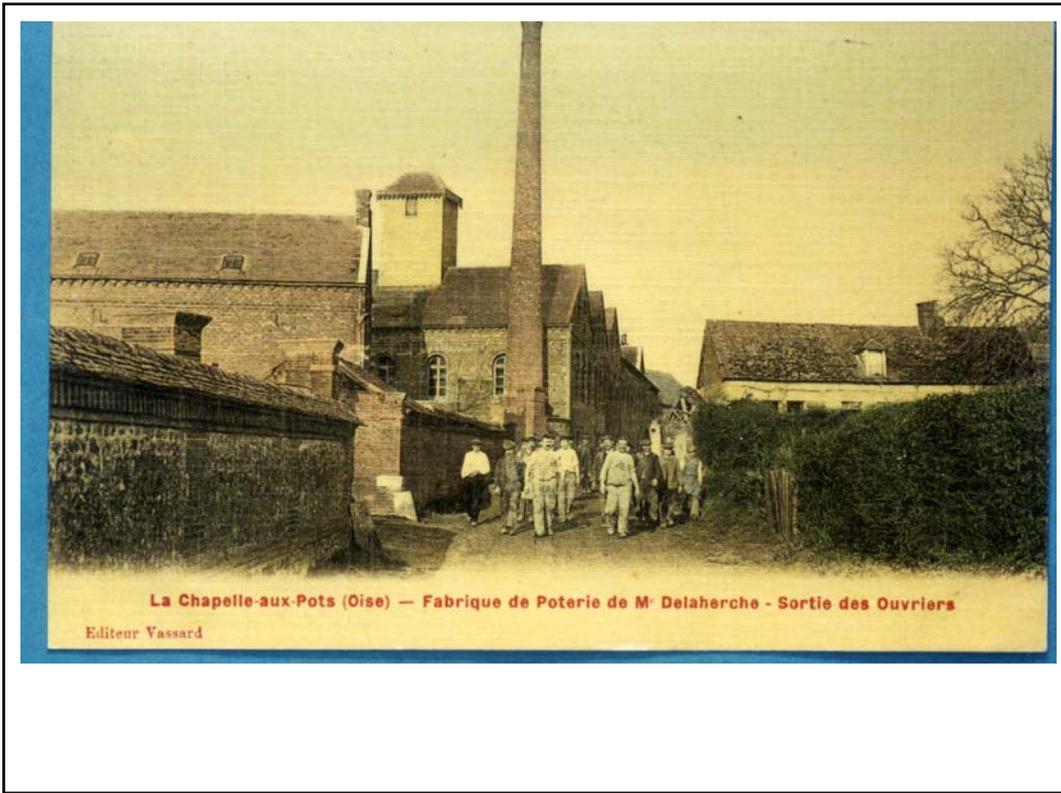


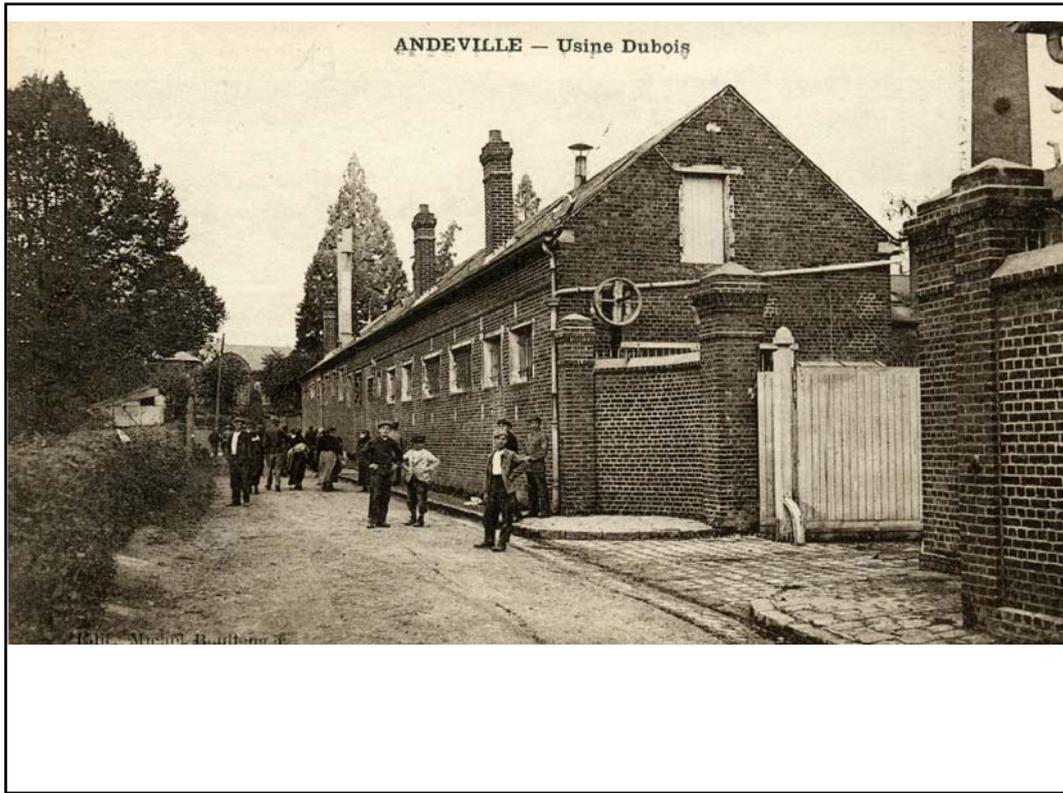
## Industries extractives





## Industries locales





3. NÉRY (Oise) — La Sucrerie



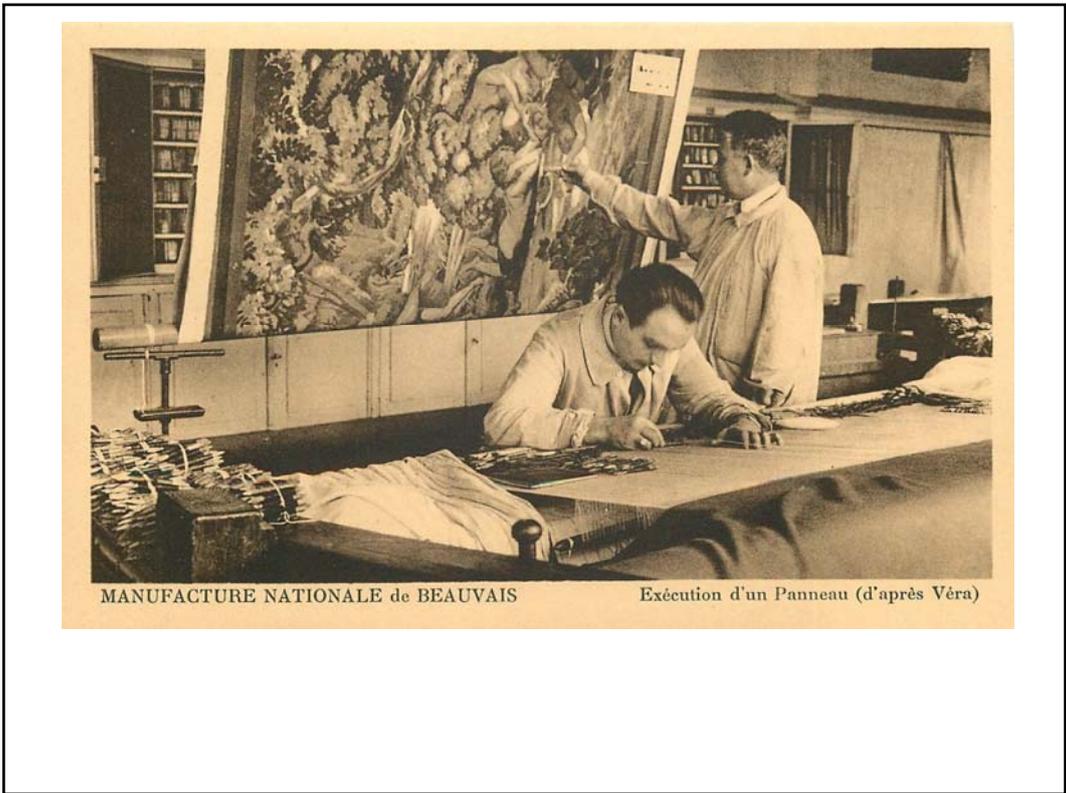
Collection Y. Poinat

G. Kuhn 1891

## Aviation

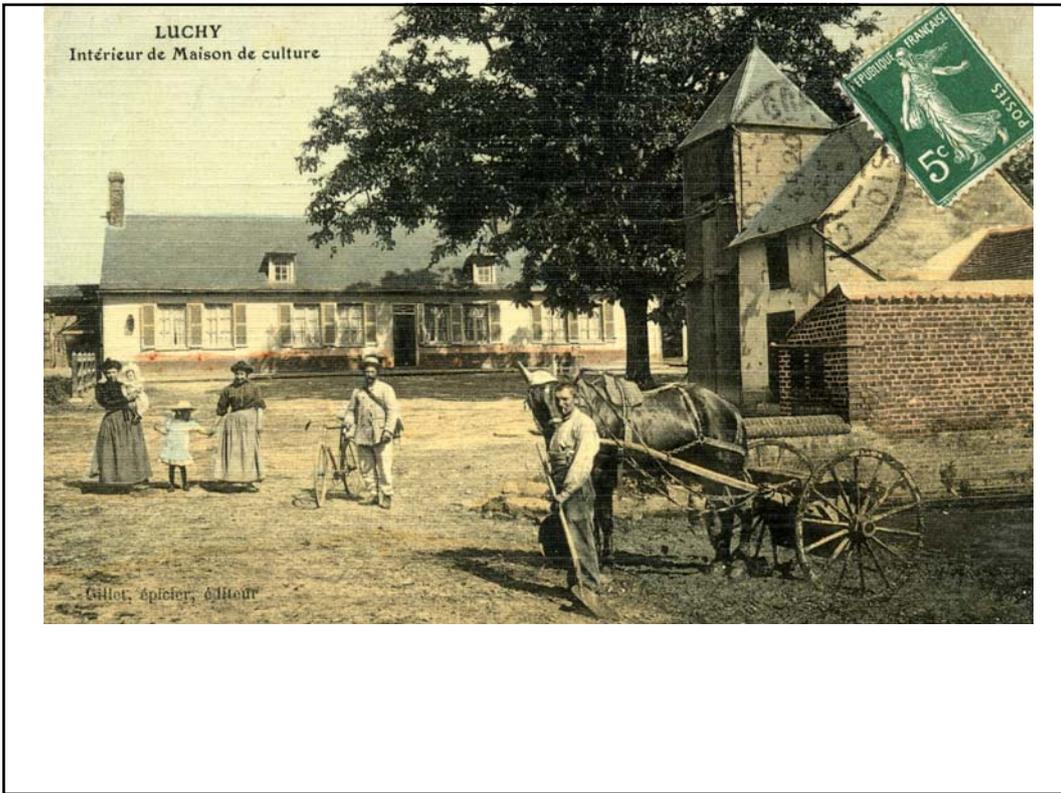
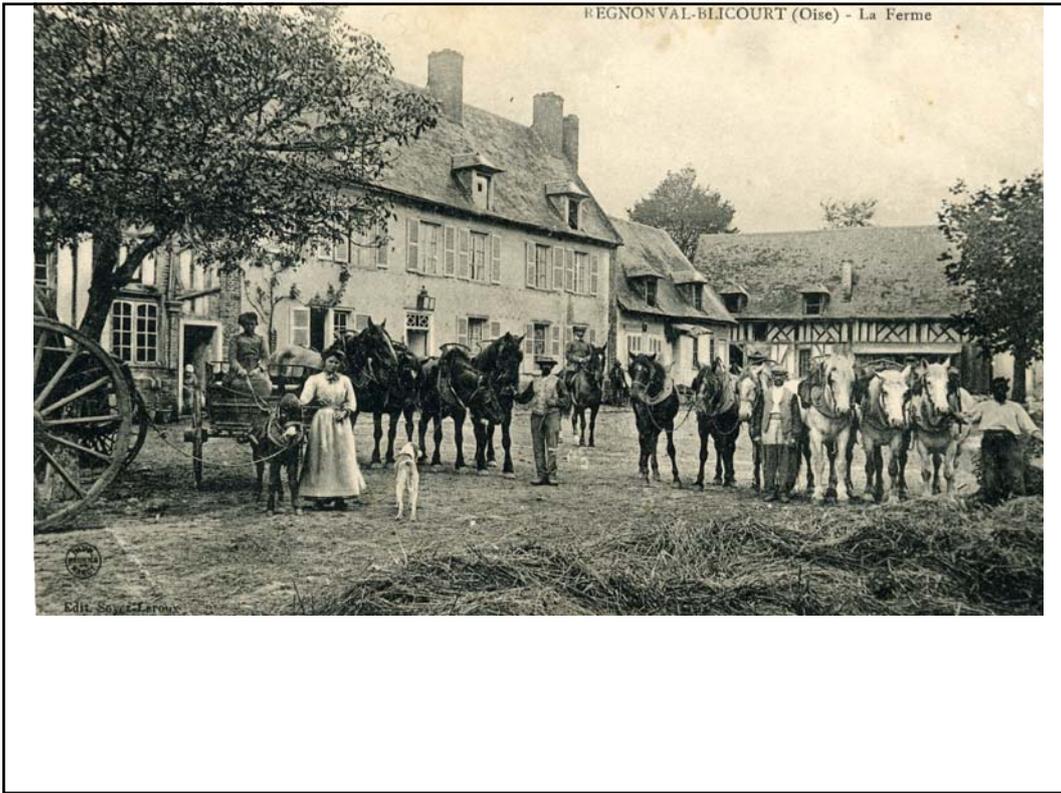


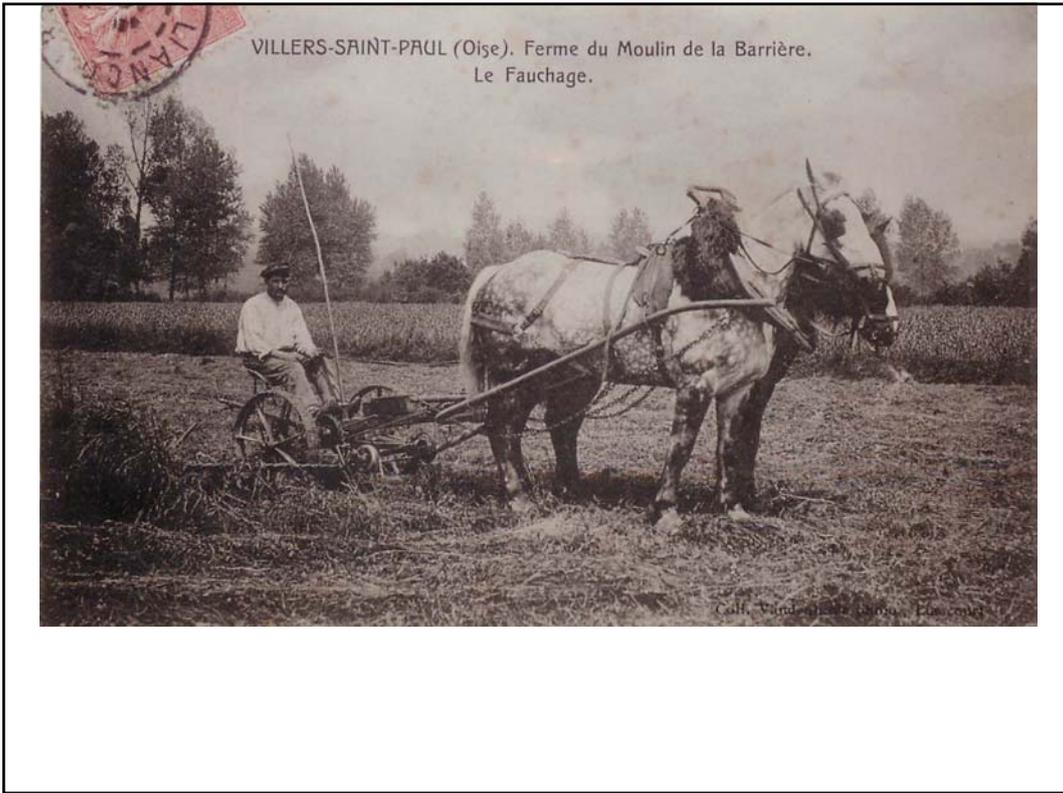
## Artisanat d'art



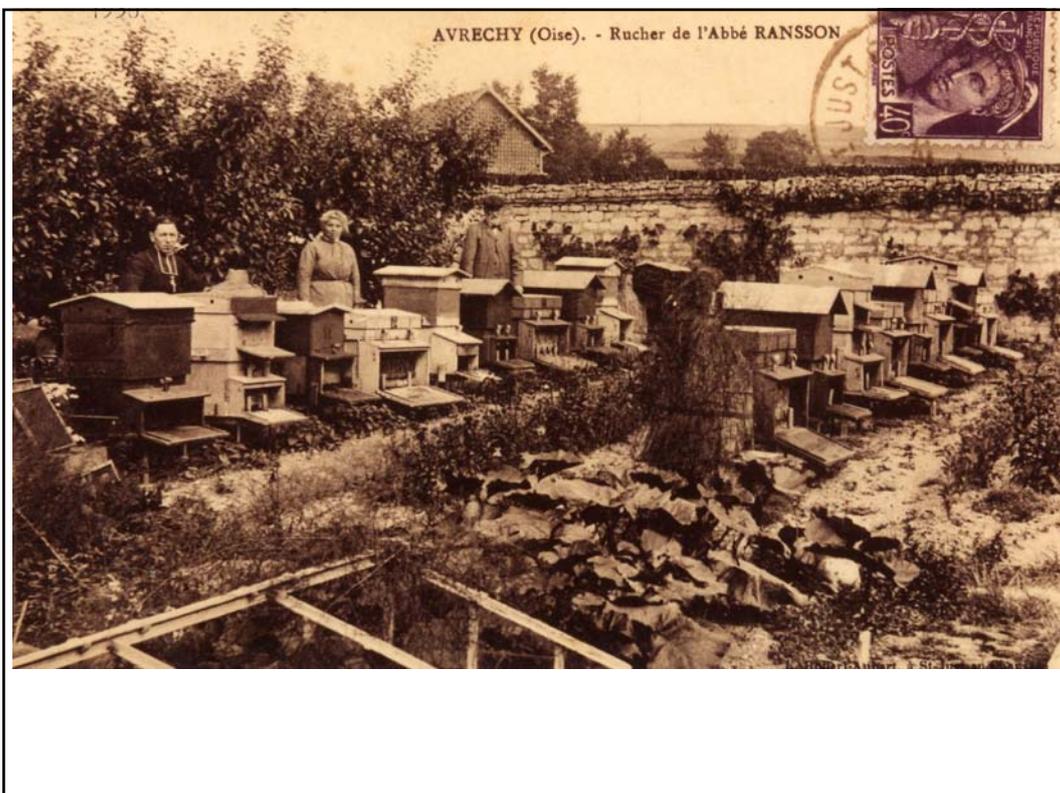


## Fermes

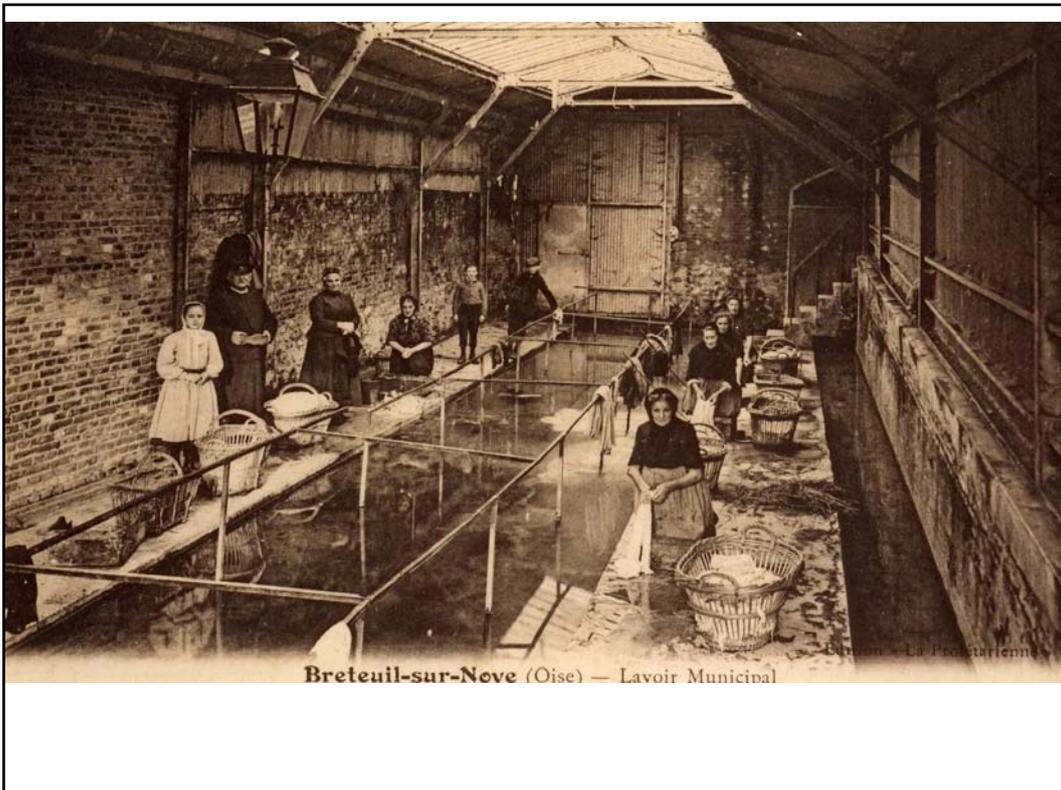




## Visage des campagnes, villes et villages



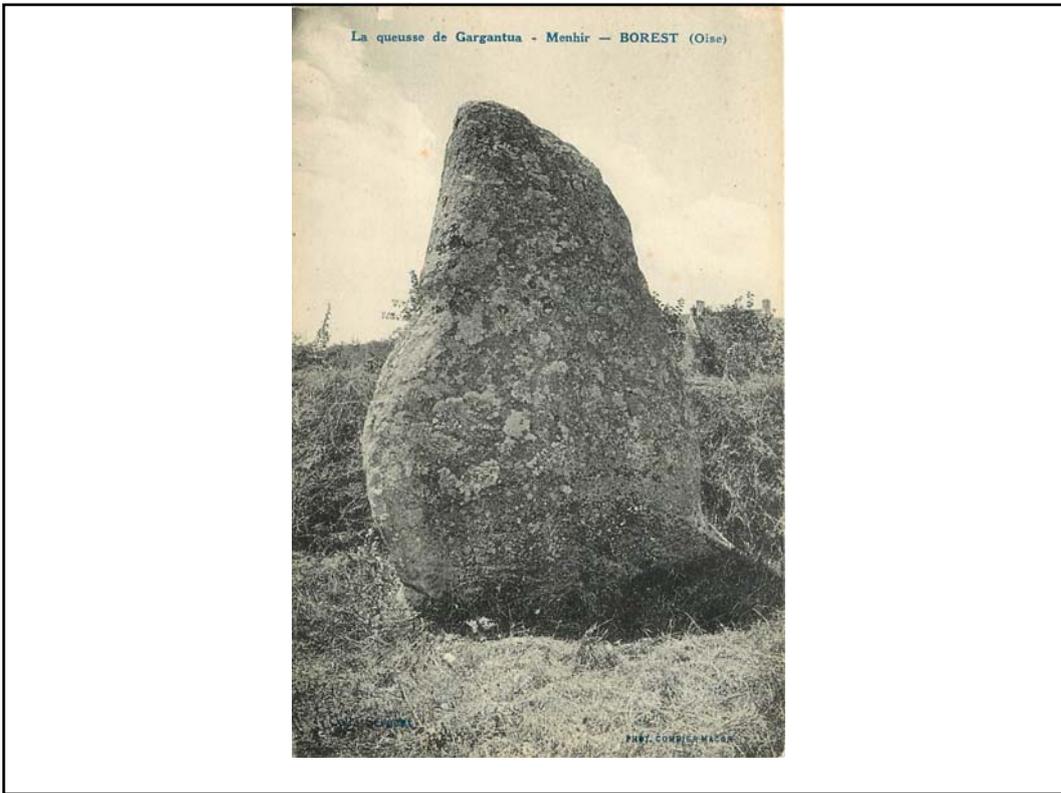
# Lavoirs



Breteuil-sur-Neve (Oise) — Lavoir Municipal



## Les monuments mégalithiques







## La vie religieuse et les dévotions populaires



## Quelques grands personnages



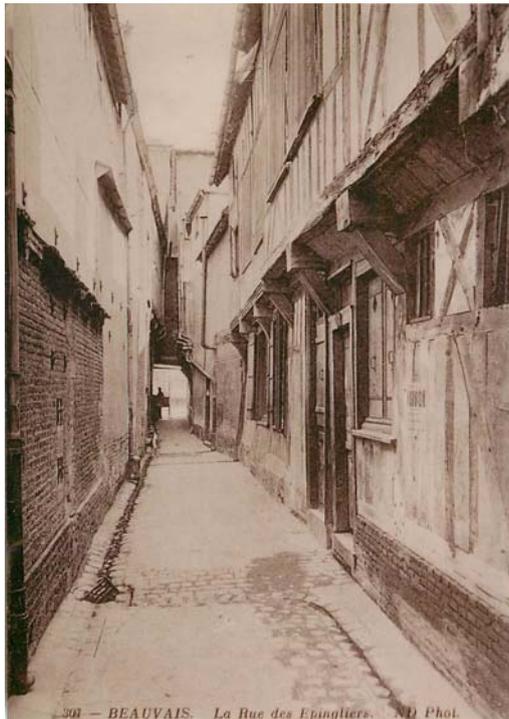


PHILÉAS LEBESGUE  
Chevalier du Mérite Agricole  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Maire de La Neuville-Vault  
CANDIDAT DES RÉPUBLICAINS

## Cités isariennes

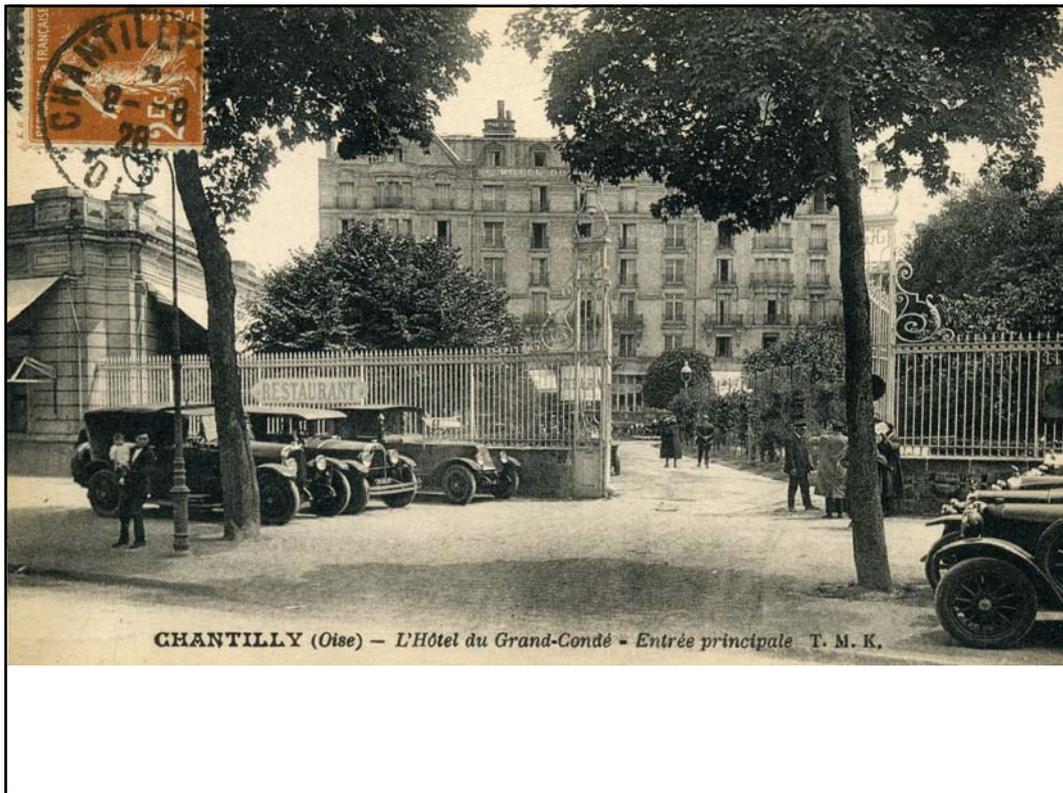


## Beauvais





## Chantilly

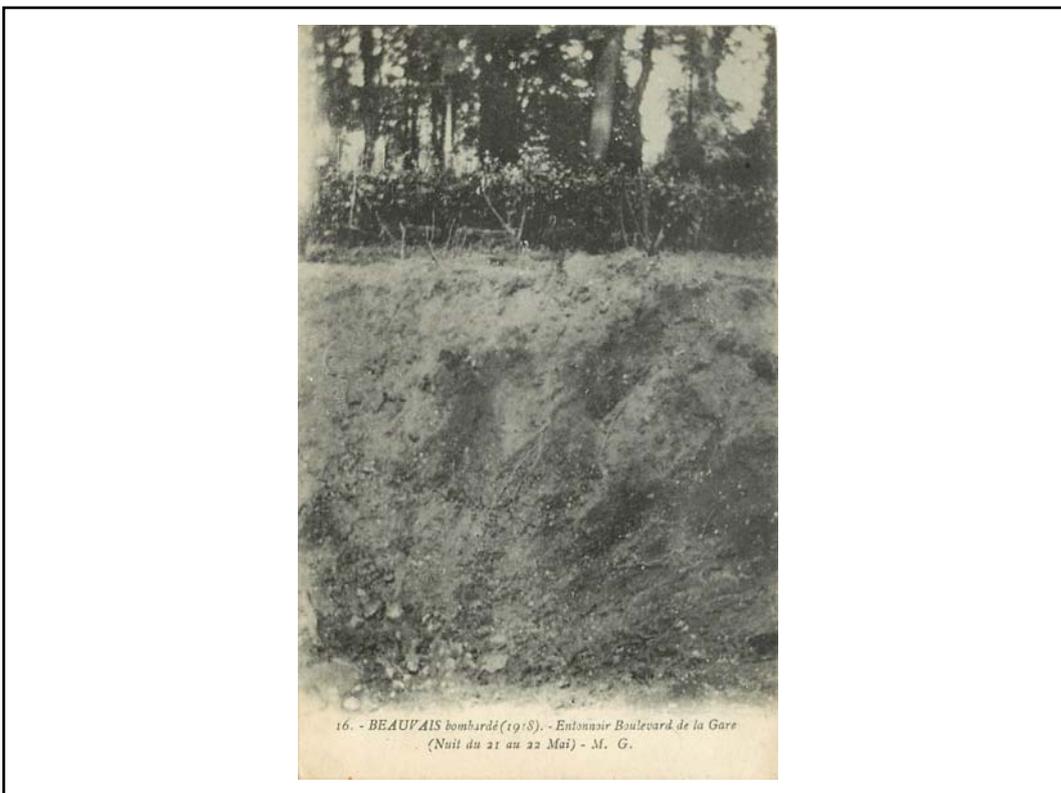


## Noyon



## La grande guerre dans l'Oise









Phot-Express - Visé Paris

*Français souvenons nous!*

1552. La France reconquise (1917) — NOYON — Ravitaillement des évacués

# La représentation de la modernité architecturale et urbaine à Rennes durant le XXe siècle

Résumé d'intervention, orientation bibliographique

---

*Ce document a été élaboré par Joanne Vajda, architecte DPLG, docteur en histoire, maître-assistant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne*

A travers l'exemple de Rennes, on cherchera à montrer :

- Le rôle que joue la carte postale dans la construction d'une vision de l'espace urbain
- La manière dont se construit l'identité d'une ville en rapport avec la modernité architecturale
- L'utilité de ce type de source pour l'écriture de l'histoire urbaine

La représentation des nouvelles réalisations architecturales et urbaines à travers la carte postale est mise en relation avec la politique de la ville et la propagande touristique, ce qui fait émerger une thématique chronologique, qui pourrait être synthétisée ainsi :

Rennes ville morte

Rennes capitale de la Bretagne

Rennes et ses espaces publics

Rennes ville moderne

Rennes centre commercial

Rennes ville d'art et d'histoire

## Orientation bibliographique

- AMOUROUX Dominique, *Louis Arretche*, Paris, Ed. du Patrimoine, 2010, 192 p.
- AUBERT Gauthier, CROIX Alain, DENIS Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Apogée/Presses universitaires de Rennes, 2006, 296 p.
- BARBEDOR Isabelle (dir.), *Rennes, mémoire et continuité d'une ville*, Paris, Monum, 2004, (coll. Cahiers du patrimoine), 229 p.
- BELSER Christophe, BLAY Jean-Pierre, *Rennes il y a 100 ans en cartes postales anciennes*, Prahecq, Ed. Patrimoines et médias, 2006, 195 p.
- BENARD Daniel, GUIGNARD Bruno, *La carte postale. Des origines aux années 1920*, St.-Cyr-sur-Loire, Ed. Alan Sutton, 2010, 192 p.
- BIET Marie-Christine, *Rennes d'antan. Rennes et ses environs à travers la carte postale ancienne. Collection Marc Cobac et collections privées*, Paris, HC Ed., 2005, 119 p.
- DUFAUX Frédéric, FOURCAUT Annie (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004, 260 p.
- EVEILLARD James-D., *L'histoire de la carte postale et la Bretagne*, Rennes, Ed. Ouest-France, 1999, n.p.
- FREVILLE Henri, *Un acte de foi. Trente ans au service de la cité*, Rennes, Ed. Sepes, 1977, 2 tomes
- PERNOT Mathieu, *Le grand ensemble*, s.l., Le Point du Jour Ed., 2007, 143 p.
- SAN GEROTEO François, BAUDET François, *Les rues de Rennes en 1900 par la carte postale*, s.l.n.d, 5 tomes, (coll. L'Album souvenir de chez nous « En Bretagne »).

## L'architecture des Trente Glorieuses

Résumé d'intervention et orientation bibliographique

---

*Ce document a été élaboré par David Liaudet, professeur, Ecole des Beaux-arts, Le Mans ; webmaster Archipostcard*

Depuis 2007, j'anime un blog\* orienté sur l'architecture des trente glorieuses et sa représentation par les cartes postales.

Il s'agit au travers de cet objet éditorial modeste et populaire de parcourir et découvrir l'architecture de cette époque en tentant de démontrer que bien au-delà du cliché de l'image de la carte postale, celle-ci contient une vraie force documentaire, plastique et narrative.

Il sera donc question d'interroger le point de vue du photographe de carte postale, d'analyser si ces images libres des architectes peuvent nous apprendre à aimer, comprendre une construction dont l'héritage, pour cette période est souvent malmené.

Il pourra aussi être question de la carte postale comme contenu d'informations, de détails documentaires qui permettent sans aucun doute de saisir les fonctionnements volontaires ou fortuits de ces architectures.

Au travers de séries de cartes postales, suivre l'évolution d'une construction depuis sa naissance (et parfois même avant) jusqu'à sa démolition ou sa transformation.

On pourra également suivre par ce blog, l'histoire de l'inscription du centre commercial de Sens dessiné par Claude Parent dont l'inscription à la liste supplémentaire des Monuments Historiques est due en partie aux plaisirs du collectionneur de cartes postales.

\* <http://archipostcard.blogspot.com/>

### Eléments de bibliographie

AMOUROUX D., CRETOL M., MONNET, J.-P., *Guide d'architecture contemporaine en France*, Paris, Tecnic-Union, 1970.

*Claude Parent, l'œuvre graphique, l'œuvre construite*, exposition, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, 20 janv.-2 mai 2010, Orléans, Editions HYX, 2010, 397 p.

PARR Martin, *Boring Postcard*, London, Phaidon, 3 vol., 2000.

PERNOT Mathieu, *Le grand ensemble*, Cherbourg-Octeville, Le Point du Jour éditeur, 2007, 143 p.

## Les tabacs, une industrie en cartes postales

Résumé d'intervention, orientation bibliographique et PowerPoint

---

*Ce document a été élaboré par Paul Smith, ingénieur d'études, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication*

Ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge d'or » de la carte postale illustrée, entre 1900 et 1920, coïncide avec ce qu'on peut également considérer comme « l'âge d'or » de l'industrie française des tabacs. Monopole fiscal de l'État, exploité par un service sous la tutelle directe du Ministère des Finances – la Direction générale des Manufactures de l'État, à laquelle succède le S.E.I.T.A. dans les années 1920-, l'industrie compte à cette époque vingt-trois manufactures et plus d'une trentaine de magasins dans les départements où la culture du tabac est autorisée. Gérée comme une grande fabrique nationale dont ces établissements éparpillés à travers tout le territoire sont autant d'ateliers particuliers, cette industrie sous tutelle salarie alors presque 20 000 ouvriers, autant de clients potentiels pour des cartes commercialisées par une multitude d'éditeurs, nationaux et locaux.

Les représentations de cette industrie par la carte postale couvrent presque tous ses aspects, de la culture du tabac aux champs jusqu'aux débitants (au nombre de 47 000 en 1925), sans oublier les consommateurs, qu'ils soient fumeurs, priseurs ou chiqueurs. L'analyse ici sera basée sur une collection (corpus) qui se limite aux établissements exploités directement par le monopole, c'est-à-dire les magasins, les manufactures et les pavillons de l'administration aux Expositions de 1900, 1931 et 1937. Vues extérieures des bâtiments, sorties des cigarières, vues d'atelier... On essayera de voir ce que ces images peuvent nous dire et que l'on ne peut pas savoir par d'autres sources.

### Éléments de bibliographie

EVENO Muriel, SMITH Paul, *Guide du chercheur, Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions Jacques Marseille, 2003, 480 p.

PIERROT Nicolas SMITH Paul, « Un artiste au Gros-Caillou - La fabrication du tabac à Paris d'après Jean-Charles Develly, peintre sur porcelaine, 1833-1834 » In *Autour de l'industrie, histoire et patrimoine, mélanges offerts à Denis Woronoff*, textes rassemblés par Jean-François Belhoste, Serge Benoît, Serge Chassagne et Philippe Mioche, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2004, p. 327-350.

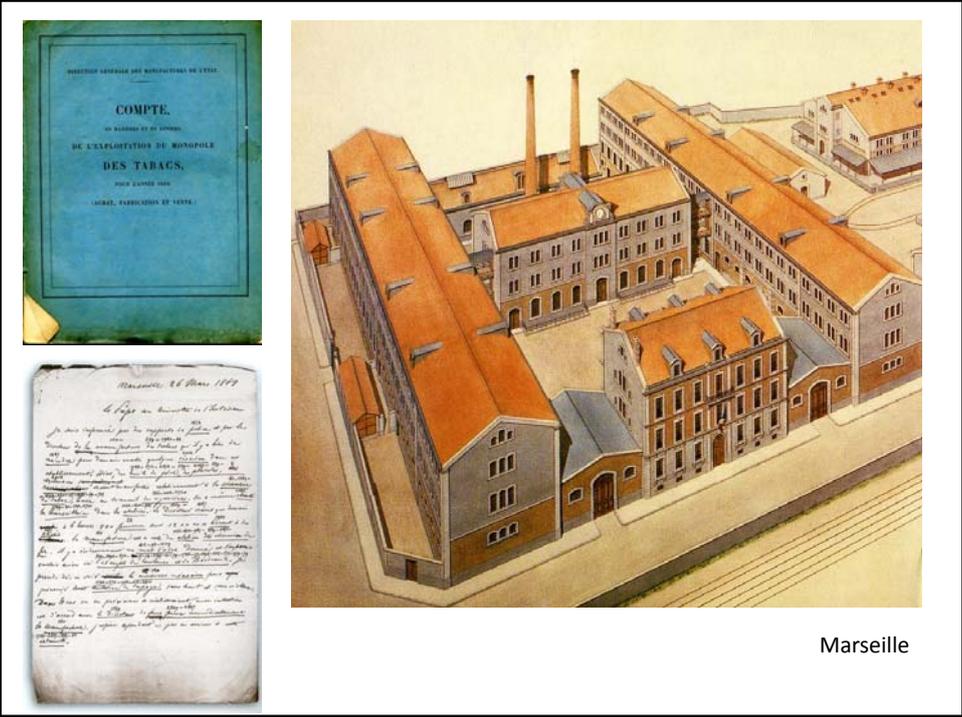
## Les tabacs



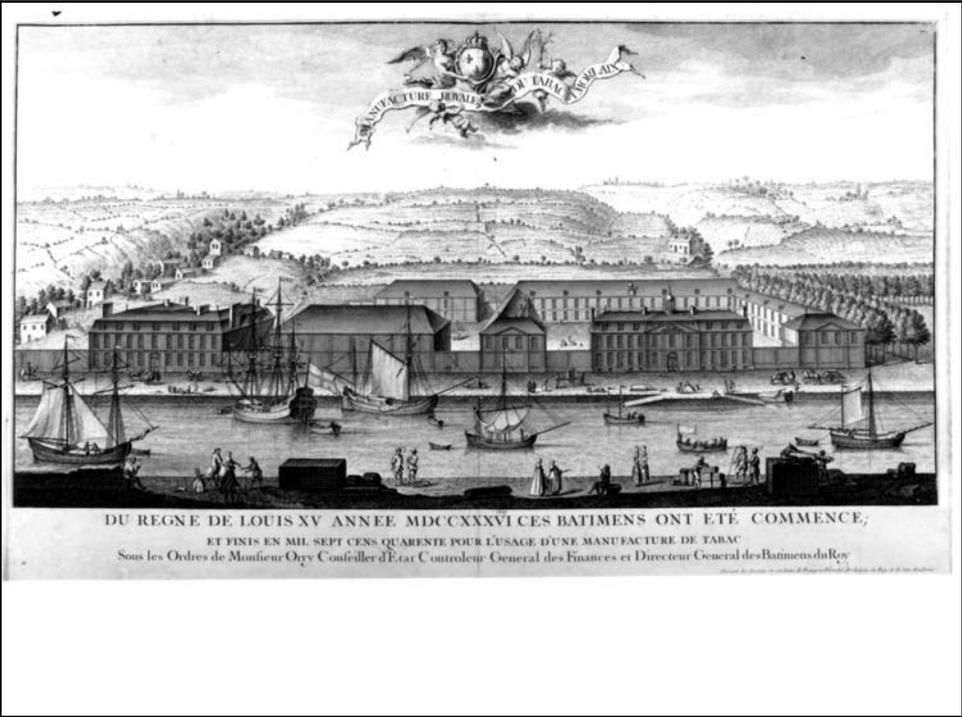
une industrie  
en cartes postales

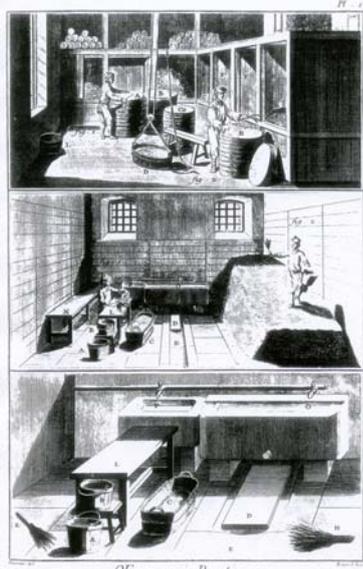


1681	Création du monopole des tabacs (Louis XIV-Colbert)
1791	Suppression de la Ferme royale ; liberté de cultiver, fabriquer et débiter le tabac dans tout le royaume
1811	Rétablissement du monopole fiscal par Napoléon Ier : achat des tabacs en feuilles, fabrication et vente (Régie des Droits réunis)
1865	Direction générale des Manufactures de l'Etat
1926	Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et d'amortissement de la dette publique (S.E.I.T.)
1935	S.E.I.T.A. (Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes)
1980	Société nationale (La Seita)
1995	Privatisation de la Seita
1999	Fusion Seita et Tabacalera : Altadis
2008	OPA par Imperial Tobacco



Marseille





Encyclopédie, 1762



Jean-Charles Develly, 1833  
Service des arts industriels



Le Monde illustré, 1860

Turgan, *Les grandes usines de France*,  
1865







Strasbourg, 1898



Morlaix, 2010



Manufactures des tabacs : 406 cartes



Magasins des tabacs en feuilles : 76 cartes



Expositions (1900, 1931, 1937) : 41 cartes



1. Vues extérieures (167)



3. Vues intérieures (10)

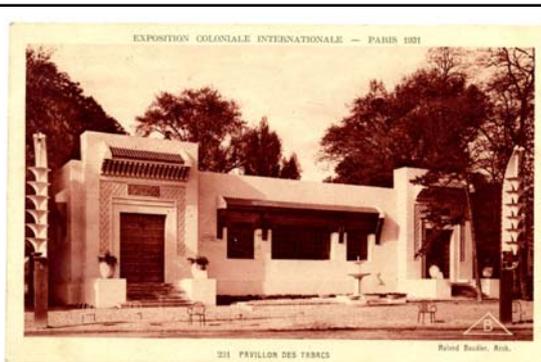


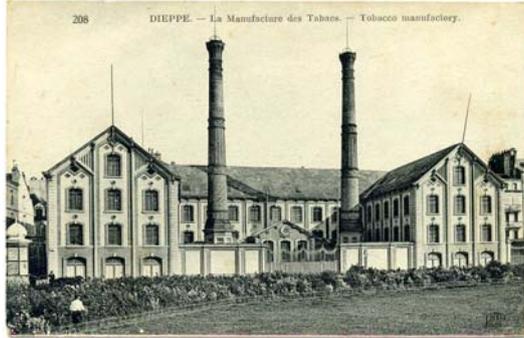
2. Vues extérieures, sortie des ouvriers (88)



4. Vues d'atelier (119)

Magasins des tabacs en feuilles





Dieppe, détruite en 1942



Le Havre, détruite en 1944





Dijon, démolie en 1976



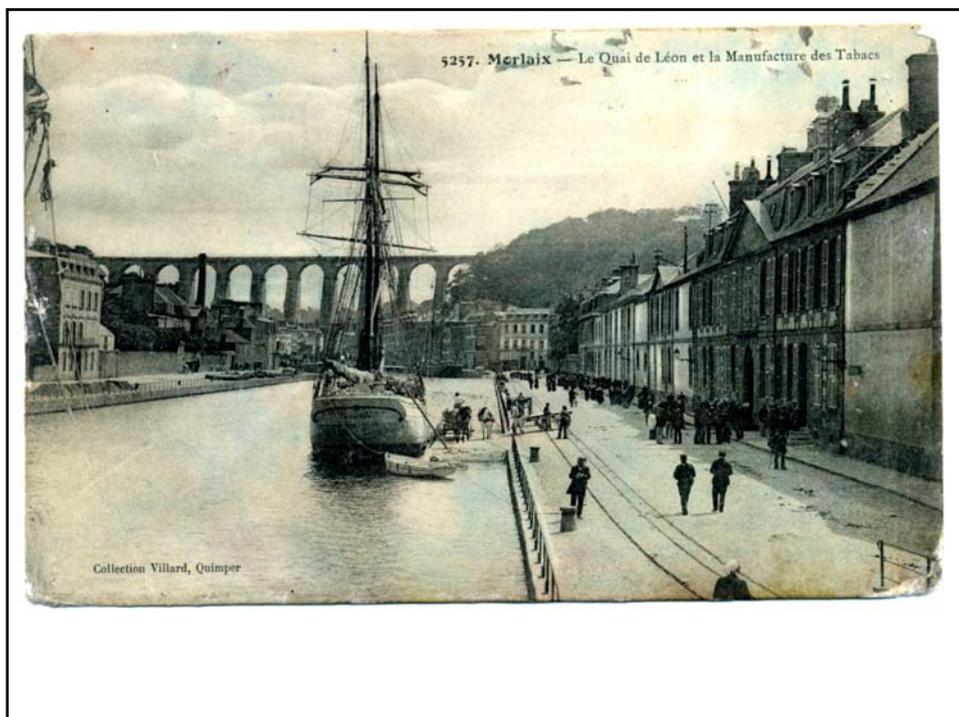
Nice, démolie en 1981





Pantin





Châteauroux



Tonneins

Châteauroux







P. Martel, Lyon

328 LYON — Manufacture des Tabacs  
l'Heure de la Sortie



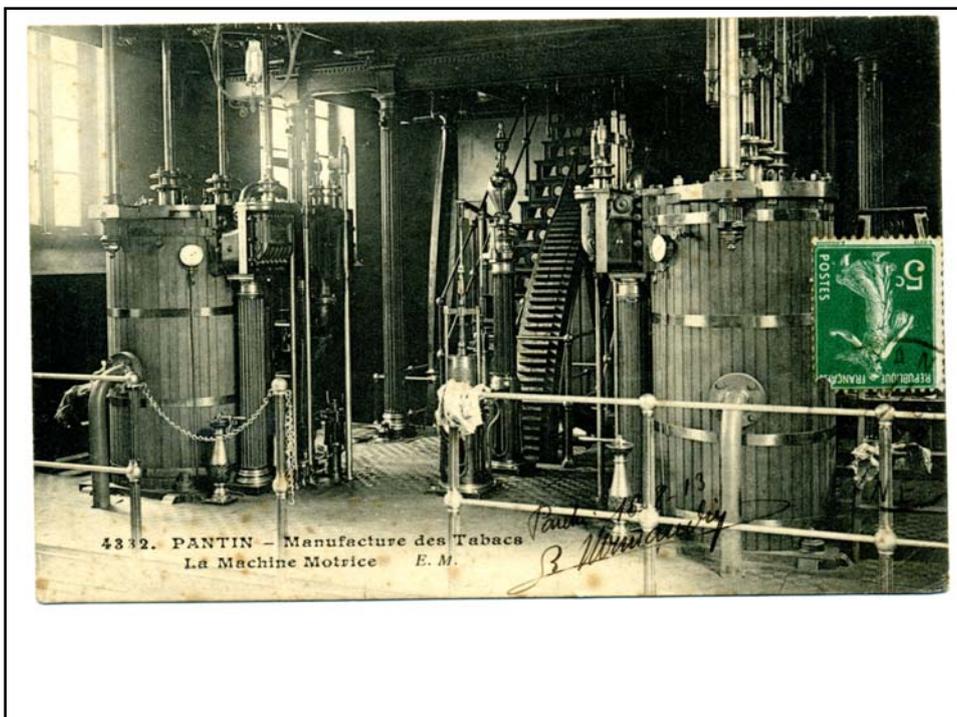
CHATEAUROUX - Marché et Manufacture des Tabacs



41. CHATEAUROUX - Le Marché des Tabacs, Rue de la Chapelle



40. - CHATEAUROUX (Inde)  
Le Marché des Tabacs - Place St-Fiacre





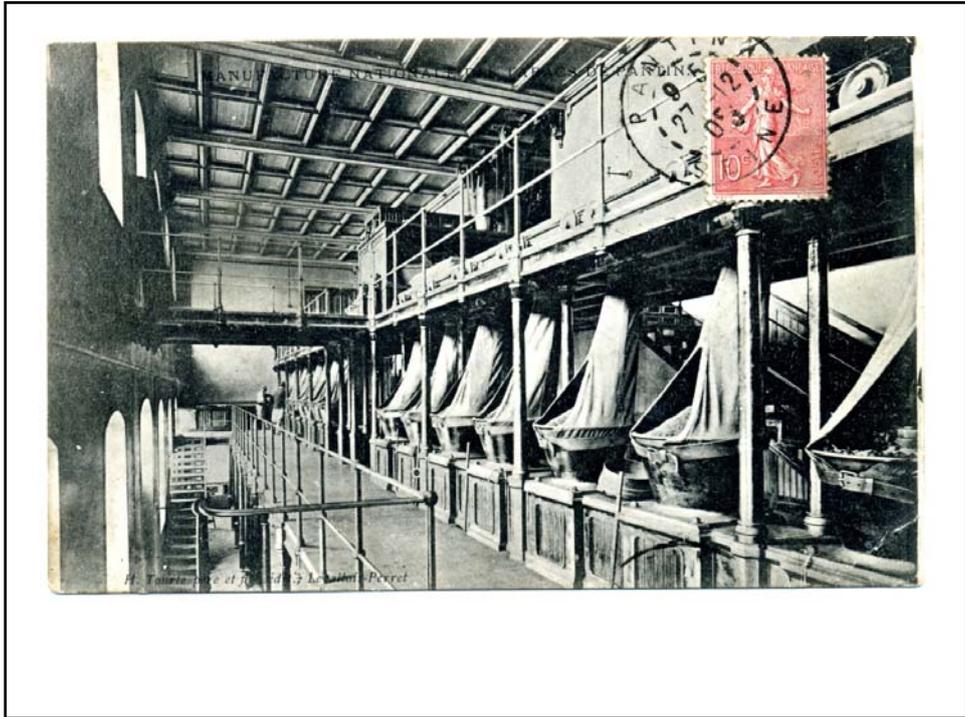
1591. ISSY-les-MOULINEAUX  
Intérieur de la Manufacture des Tabacs  
La Mouillade du Tabac E. M.



1590. ISSY-les-MOULINEAUX  
La Manufacture des Tabacs  
Les machines à hacher le Tabac E. M.



1593. ISSY-les-MOULINEAUX  
Intérieur de la Manufacture des Tabacs  
Atelier de Torséfaction E. M.







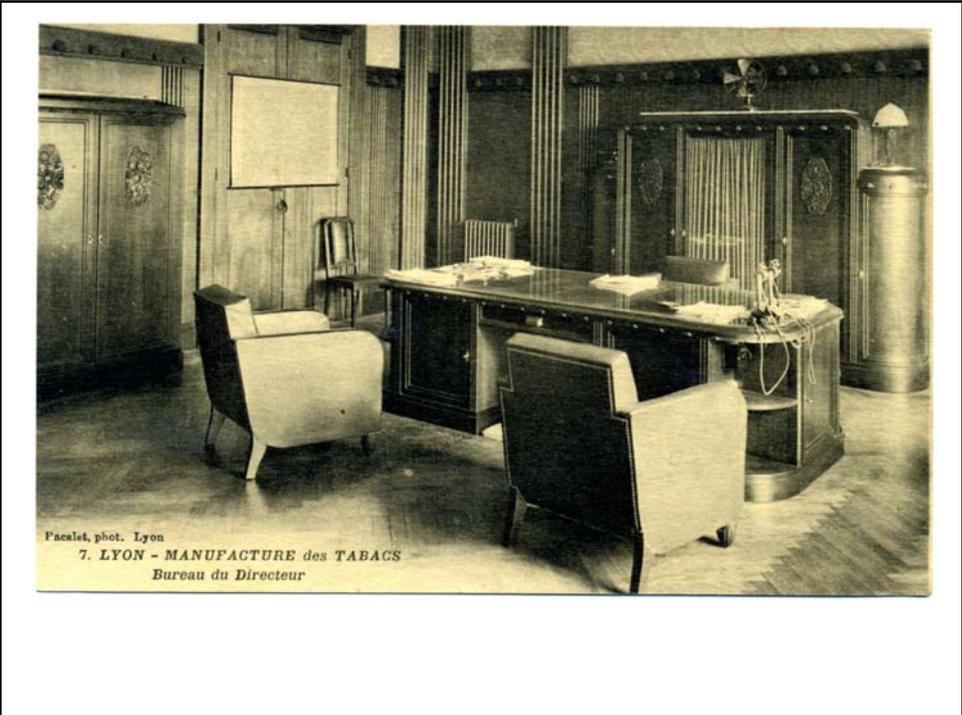
1347. PANZERIE - Manufacture des Tabacs - Fabrication du Sésferlati  
Paquetage hydraulique paquets de 40 grammes E. M.

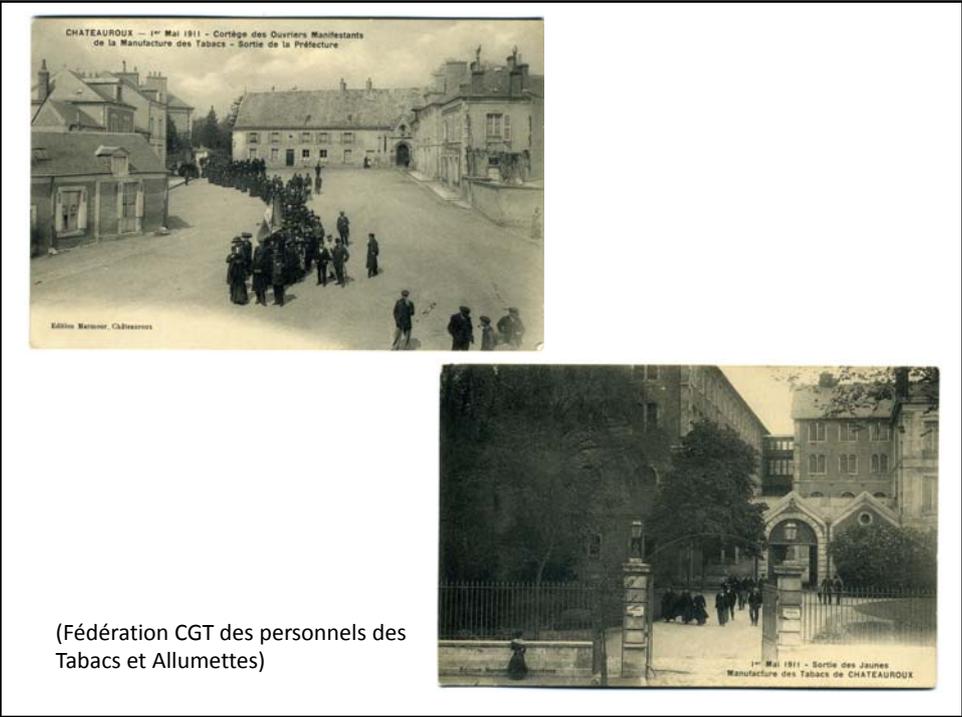


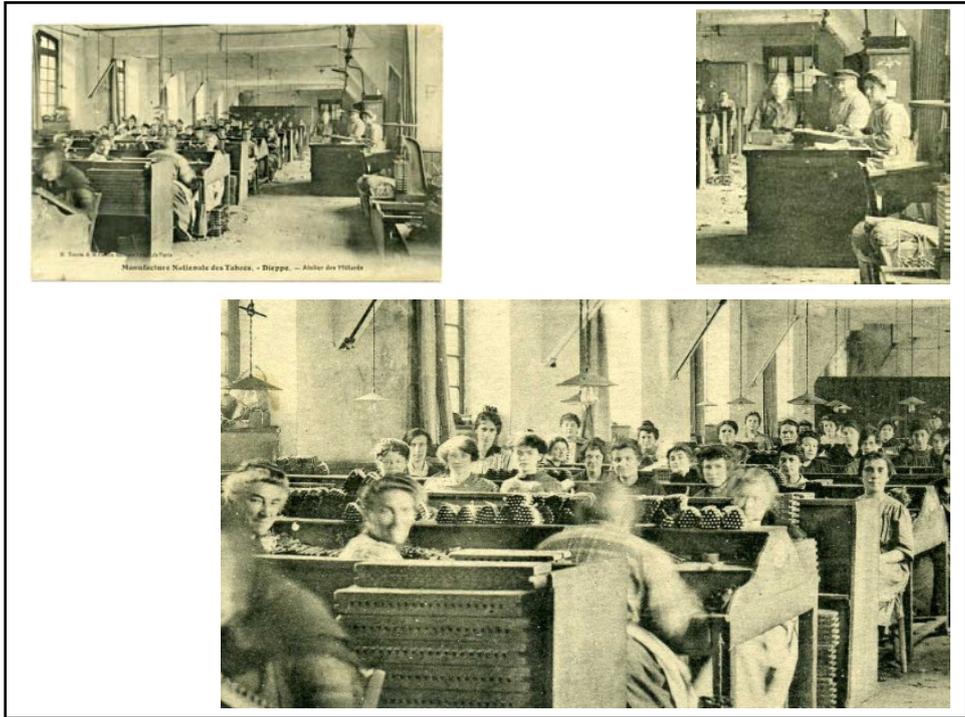
1341. PANTIN - Manufacture des Tabacs  
Fabrication du Sésferlati - paquetage hydraulique paquets de 500 grammes E. M.



1599. ISSY-les-MOULINEAUX - Intérieur de la Manufacture des Tabacs  
Atelier de Confection des Cigarettes de Luxe E. M.









Malgré les avantages que l'on peut trouver ici, je ne souhaite à personne d'être obligé d'aller finir ses jours dans une maison hospitalière... Que Dieu vous en preserve, chers amis, le rêve n'est pas beau. Si vous venez à Agen, venez me voir, j'en serais bien contente. Affectueux souvenirs à tout. A. Remy.





Fumer nuit  
gravement à votre  
santé et à celle de  
votre entourage

# La connaissance d'une thématique : l'œuvre d'un architecte : Hector Guimard

Plan d'intervention, orientation bibliographique et PowerPoint

---

*Ce document a été élaboré par Dominique Magdelaine et Frédéric Descouturelle, secrétaires du Cercle Guimard*

## APPORT DE LA CPA DANS LA CONNAISSANCE DE L'OEUVRE D'HECTOR GUIMARD

1. Nombre des constructions Guimard // nombre de constructions reproduites en CPA  
La récurrence de certains clichés ("l'Age d'or de la Carte postale")  
Qu'est-ce qui n'est pas ou peu représenté en carte postale
  - Les chantiers
  - Certaines constructions
    - Magasin Coutolleau
    - Maison Coilliot
    - L'aménagement intérieur des Gévriils
2. CPA du commerce // CPA publicitaire ou Carte-Photo à usage privé  
CPA du commerce - usage public (pour quel public ?)
  - Clichés intentionnels
  - vues "accidentelles" (perspective...)   Eaubonne, Arcachon, Lion-sur-Mer...CPA publicitaire - usage privé
  - H. Guimard et la maîtrise de la promotion de son œuvre  
(de l'Album du Castel B. + conférences aux séries de CPA de 1903, 1910 et 1925)
  - Le castel d'Orgeval : promotion d'un lotissement
  - Carte-photo   Villa rose d'avril - coll. A.B.  
                  Villa Berthe
3. Exploitation documentaire
  - Historique d'une construction                   Chalet Blanc - Villa La Surprise à Cabourg  
  Castel Henriette à Sèvres
  - L'immobilier - Les Arts décoratifs - Le mobilier   Série HG, carte n°7 et 10  
  Vases de Sèvres  
  Le Monument du Souvenir français
  - Le Métro : Un cas particulier.  
                  La mission an 2000 de la RATP : Importance de la source documentaire.  
                                  Inventaire : variété et foisonnement des clichés.  
                                  Historique des états, des implantations ...
  - Importance de la correspondance  
          Le message en rapport ou non avec l'image de la CPA  
                  Allée Barthélémy (Coll. DF)  
                  Castel val (Coll. DM)  
                  Chavaudon (Coll. DM)  
                  Castel Henriette - Maison Familiale d'Éducation (Coll. DM)
  - Les découvertes réalisées grâce aux C.P.A.  
                  Les bancs d'Arcachon  
                  Le Monument du Souvenir français  
                  La rocaille du jardin du Castel Henriette  
                  ...
4. Autres architectes ayant utilisé la CPA                   Raoul Brandon  
  Les frères Jacques et André Perrin  
  Charles Plumet  
  ...

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

DESCOUTURELLE Frédéric, MIGNARD André, RODRIGUEZ Michel, *Le métropolitain d'Hector Guimard*, Paris, Ed. Somogy ; Nancy, Amis du musée de l'Ecole de Nancy ; Paris, RAPT, 2003, 149 p.

VIGNE Georges, FERRÉ Felipe (photogr.), *Hector Guimard*, Paris, Ed. Charles Moreau, 2003, 399 p.

GODOLI Ezio, *Hector Guimard*, Ed. Laterza, 1992.

LYONNET Jean-Pierre, DUPONT Bruno, SULLY-JAULMES Laurent, *Guimard perdu : histoire d'une méprise*, Paris, Ed. Alternatives, 2003, 128 p.

# La connaissance d'une thématique



## L'œuvre d'un architecte à travers la carte postale : Hector Guimard

### Apport de la CPA dans la connaissance de l'œuvre d'Hector Guimard

*Plan de l'intervention de MM. Frédéric Descouturelle et Dominique Magdelaine, secrétaires du Cercle Guimard.*

- 1- Nombre de constructions et nombre de constructions reproduites en cartes postales.  
La récurrence de certains clichés (l'Âge d'or de la carte postale) Ce qui n'est pas ou peu représenté, les chantiers, certaines constructions : Magasin Coutolleau, Maison Coilliot, les aménagements intérieurs...
- 2- CPA du commerce et CPA publicitaire et carte-photo.  
CPA du commerce pour une clientèle découvrant et collectionnant ce nouveau moyen (peu onéreux) de diffuser des photographies.  
Comparaison entre les clichés intentionnels (ex : Chalet Blanc de Cabourg) et les présences accidentelles (Villa d'Eaubonne, les bancs d'Arcachon...)  
CPA publicitaire à usage privé. H. Guimard et la maîtrise de la promotion de son œuvre (de l'Album du Castel Béranger aux séries de cartes publicitaires). Le Castel d'Orgeval, promotion d'un nouveau lotissement. Carte-photo : la villa Rose d'Avril, la Villa Berthe...
- 3- Exploitation documentaire :  
Historique d'une construction : Cabourg : du Chalet Blanc à la villa La Surprise et Sèvres : Le Castel Henriette.  
L'immobilier, les Arts Décoratifs, le mobilier.  
Le métro, un cas particulier.  
Importance de la correspondance. Le message en rapport ou non avec l'image, l'identité des expéditeurs et/ou destinataires.  
Les découvertes réalisées grâce aux cartes postales anciennes.
- 4- Quelques architectes ayant également utilisé la carte postale comme moyen publicitaire.

# Proportion des œuvres de Guimard reproduites en CPA



L'œuvre bâti d'Hector Guimard est constitué de 21 villas, 10 hôtels particuliers, 6 maisons de ville, 16 immeubles, 3 équipements recevant du public, 5 commerces et usines, 4 monuments, 9 tombes et 6 œuvres réalisées pour des expositions (1889, 1903 et 1925). Cela représente un total de 74 réalisations aux quelles viennent s'ajouter les différents accès créés pour le métropolitain (pavillons, édicules et entourages). En octobre 2011, 46 sont toujours existantes dont une, la villa Modern Castel de Garches totalement méconnaissable suite à une récente « réhabilitation ».

À notre connaissance, 33 de ces constructions figurent sur des cartes postales anciennes.

L'intérêt documentaire dans le cas de l'œuvre d'Hector Guimard est indéniable puisque cela nous informe de constructions aujourd'hui détruites (14) ou altérées (2). Si nous pouvons trouver facilement des vues extérieures des bâtiments, il est en revanche rare de trouver des vues de chantier, voire des aménagements intérieurs.

Dès la fin des années soixante, les pionniers de la redécouverte de l'œuvre de Guimard ont été aidés dans leur recherches par les cartes postales. Cela leur a permis par exemple de retrouver le Castel Val de Chaponval, le Castel d'Orgeval ou les villas de Sèvres et Garches. En 1999, la RATP, lors de la mission d'inventaire pour le centenaire du métro a également exploité cette source documentaire.

Nous pouvons distinguer deux catégories de cartes postales : les cartes postales commerciales exposées sur les tourniquets des marchands et les cartes postales à usage privé.

Parmi les cartes postales commerciales, les clichés intentionnels : gros plans et constructions nommées sont bien évidemment très intéressants mais il existe aussi des vues sur lesquelles figurent de façon « accidentelles » les constructions : dans une perspective ou une vue aérienne, par exemple.

En ce qui concerne les cartes privées, il existe les cartes postales publicitaires et les cartes photos, ces dernières souvent éditées en très peu d'exemplaires. Les correspondances figurant sur ces cartes nous apportent parfois quelques renseignements sur la construction, une date, un commentaire flatteur, voire la signature de Guimard.

Hector Guimard, dans sa volonté de maîtriser la promotion de son œuvre, à fait usage de la carte postale comme support publicitaire dès l'exposition de l'habitation de 1903. Il renouvelle l'expérience en 1910 pour le groupe d'immeubles de la rue Moderne à Paris et lors de sa participation à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925. L'usage de ces cartes est semble-t-il réservé à son agence et à quelques collaborateurs intervenants sur les œuvres d'exposition que Guimard ne manqua jamais de citer.

Bien entendu, d'autres architectes ont utilisé ce support publicitaire, mais, à notre connaissance, dans une moindre mesure. Nous pouvons citer les frères André et Jacques Perrin, Charles Plumet ou Raoul Brandon. Le cas de Jules Lavirotte est légèrement différent, nous connaissons au moins quatre réalisations de cet architecte éditée en cartes postales anciennes, mais il n'est mentionné que sur les cartes de l'hôtel particulier de l'avenue de Messine (Paris) éditées par le propriétaire, l'éditeur A. Noël.

## Peu de chantiers représentés

Château de Chavaudon,  
Marcilly-le-Hayer (Aube), 1913



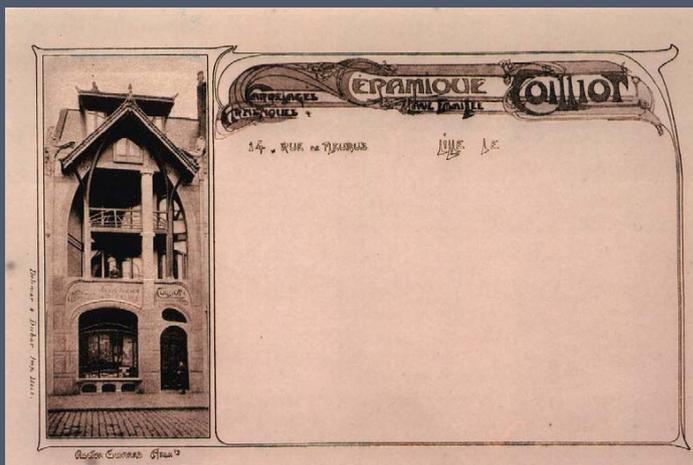
38 Nogent le 21 mai 1913. X  
 Cher Ami.  
 Je vous en prie tendrement vous  
 remercie de votre bon accueil & des  
 beaux instants que nous avons passés  
 parmi vous. Je n'ai pu le faire plus  
 tôt car j'ai été un peu éloigné ces  
 jours derniers & je suis allé à Paris en  
 déplacement au Château de Chavaudon  
 dont je vous adresse une vue ci-jointe.  
 Je vais vous rappeler votre promesse  
 de nous envoyer l'ébauche pour le  
 Salon, pour le Concours des Baux.  
 Il est entendu avec mes Parents qu'ils  
 la prendront sur le quai à la gare  
 de Troyes & qu'elle restera avec eux;  
 vous en serez tranquilles à son sujet.  
 Nous pensons que vous êtes en bonne  
 santé ainsi que notre Chère sœur  
 que nous n'oublions pas & que vous  
 voudrez bien embrasser pour nous.  
 Julia se joint à moi pour vous  
 envoyer à vous nos bonnes amitiés.  
 D. Roy

## Absence de certaines œuvres

Magasin Coutolleau  
à Angers, 1896



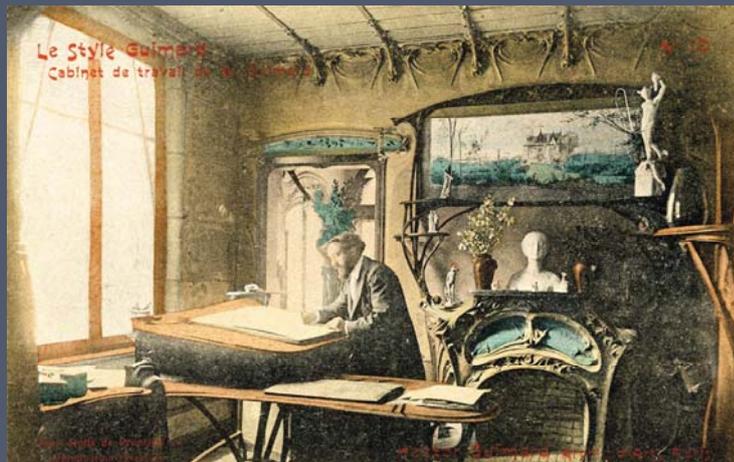
Ensemble mobilier de la Propriété Roy, Les Gévriils (Loiret), 1897



Maison Coilliot à Lille, 1898

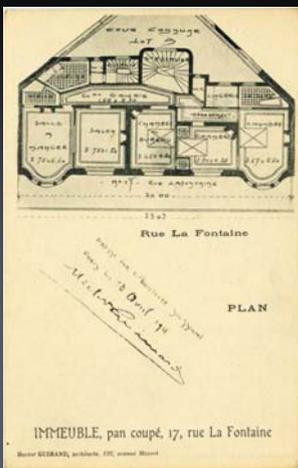


**CPA  
publicitaires  
de Guimard**



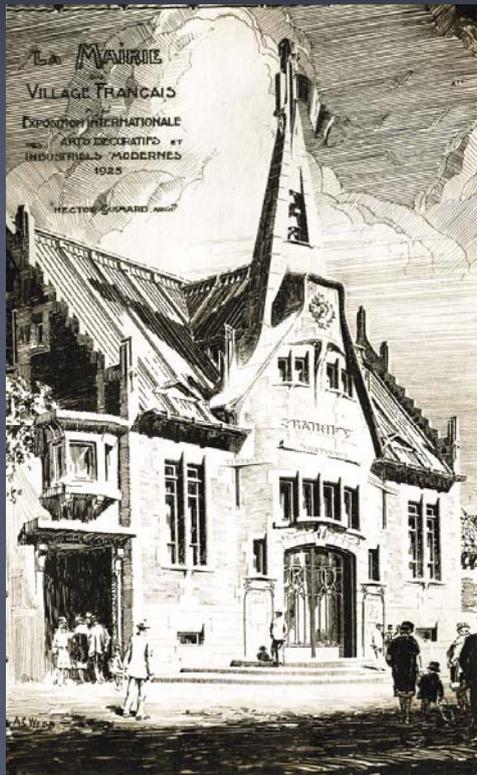
CPA « Le Style Guimard »  
Exposition de l'Habitation,  
1903

**CPA  
publicitaires  
de Guimard**

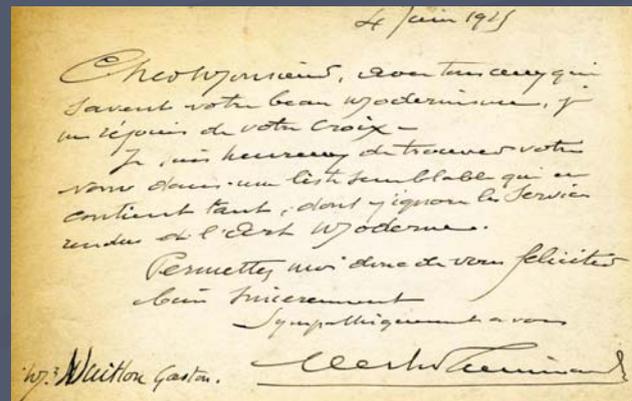


Opération immobilière  
de la rue moderne  
Paris (XVI<sup>e</sup>), 1910

# CPA publicitaires de Guimard



Exposition des Arts Décos, Paris, 1925



# CPA publicitaires de propriétaires



Lotissement du parc Beauséjour à Morsang-sur-Orge (Essonne), 1904

## CPA publicitaires de propriétaires



Le Castel Henriette à Sèvres,  
Maison Familiale d'Éducation,  
après 1921

## CPA privées

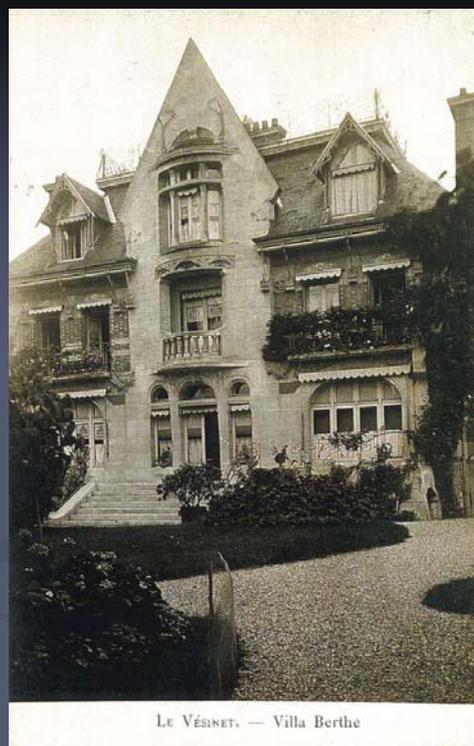


Le Chalet Blanc  
à Sceaux, 1909

## Cartes photos privées



Hôtel Roszé,  
Paris XVI<sup>e</sup>,  
1891



LE VÉSINET. — Villa Berthe



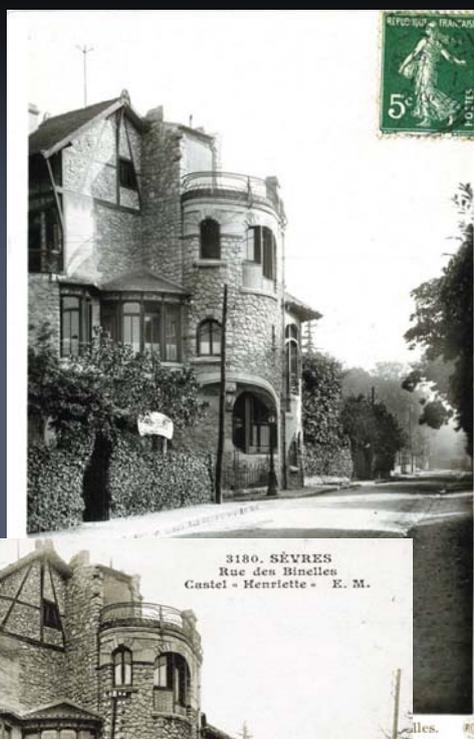
Villa Rose d'avril à  
Morsang-sur-Orge  
(Essonne), 1906

Villa Berthe au  
Vésinet, 1896

## L'immobilier : historique d'une construction



Castel Henriette  
à Sèvres,  
1899-1903



# L'immobilier : historique d'une construction



65 Le Chalet Blanc à CABOURG (Hector Guilmard, architecte). — LL



Châlet Blanc - Villa La surprise à Cabourg, 1903-1907



# Les arts décoratifs et le mobilier



Exposition  
de la  
céramique  
et des arts  
du feu,  
1897



Manufacture de Sèvres

Les travaux confiés à Guimard par la Compagnie du Métropolitain de Paris sont loin d'être parmi les plus importants qu'il ait eu à traiter. Néanmoins, tant par leur réussite esthétique que par l'opportunité publicitaire que leur conférait la multiplicité de leurs implantations, ces pavillons, édicules et entourages, sont devenus l'œuvre de référence publique de l'architecte. En effet, aujourd'hui encore, tout article s'adressant à un public non averti, n'omet jamais de préciser que Guimard est « l'architecte des entrées de métro ». Cette étiquette, presque gênante car trop réductrice, serait pourtant encore celle qui prévaudrait si l'on comptabilisait la part des cartes postales ayant le métro pour sujet au sein de celles illustrant son œuvre.

La quasi-totalité des 166 « accès Guimard » historiques ont fait l'objet d'une carte postale. Beaucoup ont même eu droit à plusieurs clichés et certains, tels le pavillon de la place de la Bastille, à une multitude de vues. Et dans les cas fort nombreux de destruction (puisqu'il n'en reste que 87, plus un nouveau), il s'agit bien souvent de la seule source d'information visuelle qui nous permette d'identifier leur configuration exacte.

Certaines cartes fournissent aussi des renseignements sur les verres spéciaux créés à cette occasion par Saint-Gobain. C'est également grâce aux cartes postales que nous avons pu établir l'existence des panonceaux en tôle émaillée « Entrée » et « Sortie » qui ont brièvement équipé quelques entourages à écussons.

Enfin, signalons que s'il est impossible de trouver une carte postale d'un accès Guimard sur la place de l'Opéra, alors que quelques auteurs signalent que son refus (voire sa destruction) signa la disgrâce de Guimard et prélude à la fin de l'Art Nouveau, c'est qu'un tel accès n'exista jamais, pas même sur le papier.

La démarche de création de Guimard dans le domaine de la fonte artistique est totalement originale car elle ressort plus du domaine du rêve de création totale que du processus industriel classique. Après avoir travaillé avec les fonderies Durenne, Bigot-Renaux et Le Val d'Osne, c'est avec la fonderie de Saint-Dizier que Guimard va nouer des liens privilégiés lui permettant la création d'un répertoire complet de fontes de bâtiment. S'étendant sur plusieurs années, la mise au point des modèles débouche sur un premier catalogue sans doute publié en 1909. Cette gamme est conçue dans une double optique. Tout d'abord permettre à Guimard d'équiper économiquement ses propres bâtiments et ensuite proposer aux architectes et aux entrepreneurs une alternative moderne aux modèles classiques des fondeurs.

Les cartes postales ont permis de préciser plusieurs aménagements ou même d'en retrouver certains, comme la série de bancs publics du modèle GO, installée en front de mer à Arcachon en 1913 et pour laquelle Guimard avait sans doute dessiné la découpe des planches de l'assise et du dossier. L'histoire et la localisation du monument en fonte du Souvenir Français qui figure dans le catalogue Guimard de fontes de Saint-Dizier ont pu également être établies grâce à plusieurs cartes postales.

## Le métro, 1900



Pavillons, édicules,  
entourages à écussons et portique,  
entourages à cartouches

# Le métro, 1900



Détails d'éléments inconnus



du Palais Royal



Portiques provisoires, avec enseigne rouge, sans enseigne



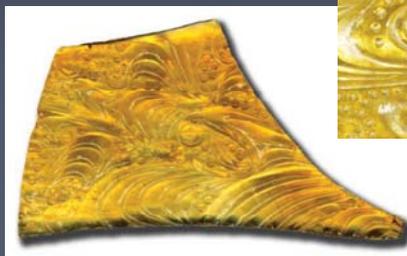
SCÈNES PARISIENNES — Quartier de l'Étoile : Un banc  
N°10 P&M



29 juin 1904  
TOUS PARIS - 495 - Station du Métro - Richard-Lenoir (100 ans)



# Le métro, 1900



Le verre des vitres et des toitures

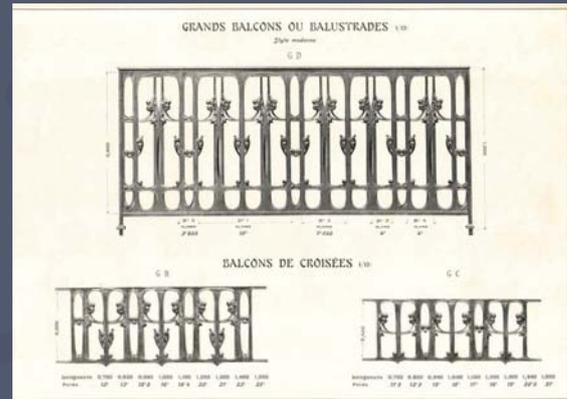


# Fontes architecturales

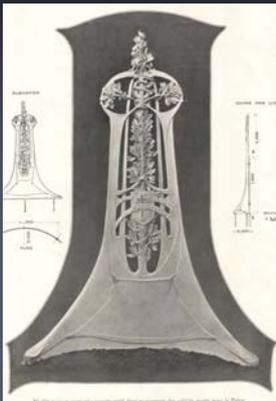


Balcons et balustrades GD

Château de Chavaudon à Marcilly-le-Hayer (Aube), 1913



# Découvertes réalisées grâce aux CPA



Monument du Souvenir français



Bancs en fonte à Arcachon, 1913

Immeuble Jassedé, rue Lancret, 1903-1095



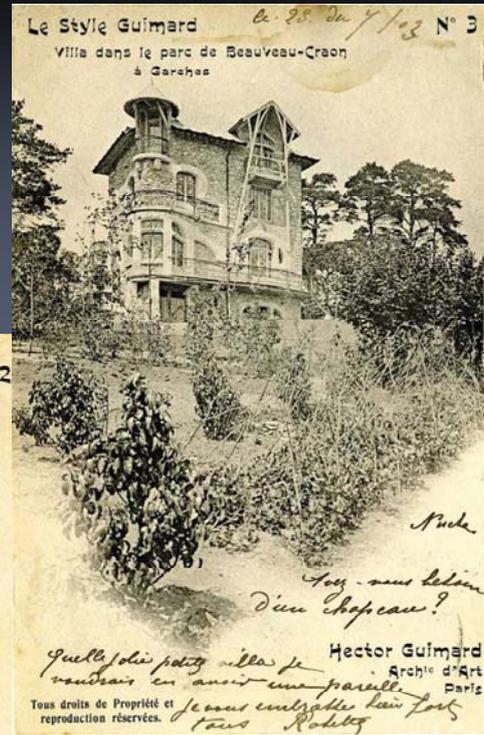
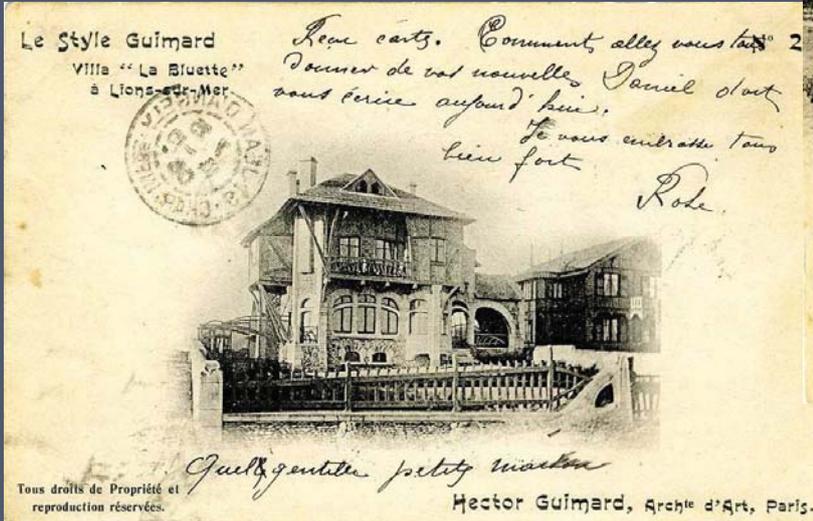
Atelier de Réparations mécaniques (André MAUXION, directeur) 1, rue Lancret, 1 — PARIS 16<sup>e</sup>



Tombe à l'exposition des Arts Décos, 1925

Maison ADMANT, Entreprise Générale de Sépultures ANS. BUISSON, Suc<sup>r</sup>, 194, Rue de la Roquette Succursales : 6, Avenue du Père-Lachaise 22, Rue du Regus

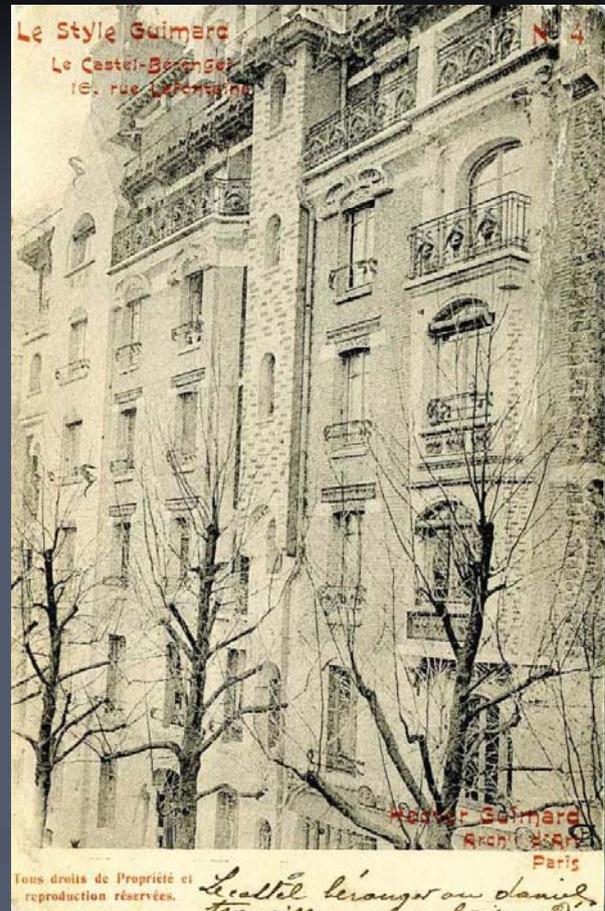
# Importance de la correspondance



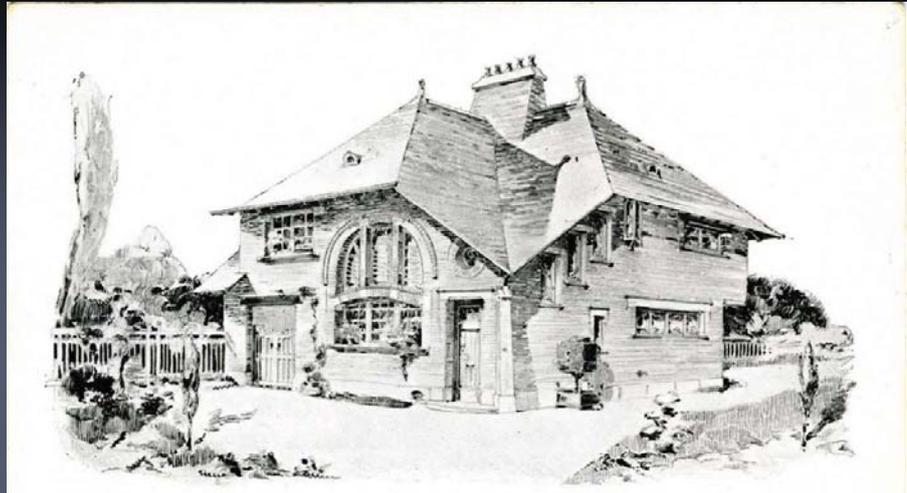
# Importance de la correspondance



Ma petite Marie chérie  
j'espère que ton voyage  
s'est bien effectué, et que  
tu es arrivée en bonne  
santé et pas trop fatiguée  
Je te promets de bien  
travailler cette quinzaine  
qui pour racheter la dette  
mère qui se croise et  
pas les bonnes et les  
sans pourquoi. Hier  
maman te t'envoie  
six vues du castel. J'en  
ai encore six même con  
tiches douze.  
Maintenant maman  
chérie



# D'autres architectes



Exposition de l'Habitation.

Maison de Ch. Plumet, Arch.  
1, Place Boieldieu.

1<sup>re</sup> EXPOSITION DE L'HABITATION — 1903



Construction Plumet.

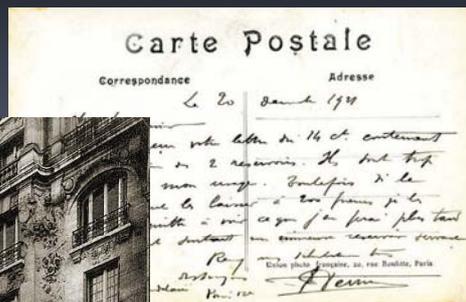
Charles Plumet (1861-1928)

Exposition de l'Habitation,  
au Grand Palais, 1903

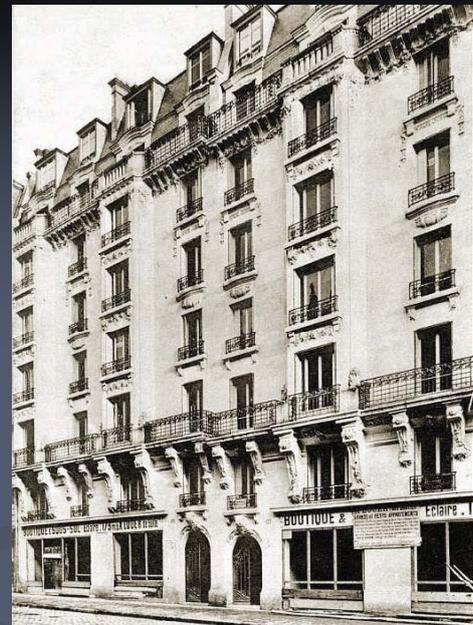
# D'autres architectes



Immeubles 24-26-26 bis rue Charles Baudelaire  
Médaille d'or au concours des façades de la Ville de Paris  
Charlet et Perrin, architectes, 1910



André &  
Jacques  
Perrin



Propriété de Mme V. ZIEGLER, 150 et 152, rue de la Roquette, Paris  
André et Jacques PERRIN, architectes, 7, Place Voltaire, Paris



## D'autres architectes



Raoul  
Brandon  
(1878-1941)

199 rue de  
Charenton,  
1911

159 avenue  
d'Italie



LE CERCLE  
GUIMARD  
[www.lecercleguimard.com](http://www.lecercleguimard.com)

## **Une politique originale de collecte : l'exemple des Archives départementales de Lot-et-Garonne**

Résumé d'intervention et présentation

---

*Ce document a été élaboré par Véronique Pouyadou, responsable du fonds iconographique, Archives départementales de Lot-et-Garonne*

Les Archives départementales de Lot-et-Garonne conservent près de 4500 cartes postales. Afin de valoriser ce patrimoine et le rendre accessible au plus grand nombre, un site Internet a été créé, suite à l'appel à projet 2010 « Services numériques culturels innovants » du Ministère de la Culture.

*Le Lot-et-Garonne en cartes postales* (<http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/>) ne constitue pas une simple vitrine, il offre aussi aux utilisateurs un véritable outil de recherche.

En outre, il représente pour les Archives départementales un moyen original d'enrichir sa collection de cartes postales. En effet, le visiteur devient un contributeur actif lorsqu'il choisit de déposer sur le site ses propres cartes. La possibilité lui est également donnée de cataloguer et d'indexer ses documents. A l'issue d'une première année de mise en ligne, on peut conclure au succès de cette expérience collaborative nouvelle.

# LA CARTE POSTALE : SOURCE ET PATRIMOINE

## LE LOT-ET-GARONNE EN CARTES POSTALES

Séminaire Institut National du Patrimoine



Date :

19 octobre 2011

Rédacteur :

Véronique Pouyadou, responsable des fonds figurés,  
Archives départementales de Lot-et-Garonne

### GENESE DU PROJET

- 2 constats :
  - rubrique existante depuis 1998 désuète, obsolète (graphisme, données 3000 cartes postales), peu fonctionnelle et lacunaire ⇒ nécessité de renouvellement
  - proposition de lecteurs : prêt de documents pour numérisation
- 1 actualité :
  - appel à projet 2010 du Ministère de la Culture « Services numériques culturels innovants"»
- ↳ création d'un site (société Libresens)
  - vitrine : consultation de la totalité de la sous-série 7 Fi, soit environ 4500 cartes postales
  - outil de recherche : fonctionnalités
  - service ouvert au partage et à la coopération : **caractère innovant** = propose expérience collaborative
    - enrichissement de la collection publique par dépôt des cartes postales des utilisateurs/collaborateurs
    - participation à l'indexation et au catalogage.

### PRESENTATION DU SITE

#### Interface utilisateur

↳ démonstration : <http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/>

- Consultation : ↳ *Découvrez d'anciennes cartes postales de Lot-et-Garonne*
  - Cliquer sur une image pour montrer IMAGE/NOTICE
  - Différenciation par cote (7 Fi.../... : 4 éléments pour les cp des AD47, et 40 Fi... : 3 éléments pour cp des contributeurs)

- Différenciation par pictogramme
- Autres fonctions :
  - Envoyer par e-mail
  - Constituer une sélection et la sauvegarder (associé à la fonction Recherche)
  
- Recherche :
  - Recherche thématique :
    - Par thème (cf. plan de classement sous-série 7 Fi)
    - Par commune
    - Recherche croisée thème/commune ; ex : AGEN / Agriculture
  - Recherche libre : champ plein texte plus précis ; ex : prune
  
- Enrichissement de la collection des AD47 : téléchargement des images numériques des cartes postales des contributeurs après ouverture d'un compte : 📄 Déposer une carte
  - Téléchargement
  - Rappel des 4 critères :
    - concerner le Lot-et-Garonne
    - avoir été éditée avant 1940
    - être absente du fonds de cartes postales des Archives départementales déjà en ligne
    - avoir une définition de 300 DPI et un format JPG en RVB
  - Rappel : contributions bénévoles et cédées à titre gracieux
  - Aperçu des contributions : Cartes en attente de validation / Cartes déjà validées
  
- Participation au catalogage et/ou à l'indexation des documents déposés
  - Guide pour chaque étape
  - COMMUNE : seul champ rendu obligatoire
  - Autres champs : listes déroulantes (élaborées à partir des indexes existants pour les cartes des AD47)
  - Ajout de commentaires personnels

➡ cp soumise à validation avant mise en ligne

## Interface administrateur

L'interface "Administrateur" n'est accessible qu'aux administrateurs du site pour la gestion de son contenu (gestion des listes, gestion des cartes, gestion des comptes...) et la validation des propositions faites par les gestionnaires (cartes déposées, indexation, commentaires).

📄 démonstration :

<http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/indexation/index.php?ligne=4>

*Gestion des cartes postales*

*Intégrations Internautes*

ex : cliquer sur 40 Fi 300 ➡ Fiche : -champs non renseignés par le contributeur restent en orange  
-champs renseignés : en N & B

Cliquer sur la vignette ➡ permet de Voir l'image en grand  
Imprimer l'image

Retour page information ➡

Télécharger le fichier source pour retoucher l'image si nécessaire (fonction utilisée pour recadrer)

en bas, possibilité de réintégrer le fichier source, c'est-à-dire remplacer l'image initiale par l'image retouchée (carte postale recadrée)

A ce stade, si toutes les informations du contributeur sont correctes, on peut *Valider*. Si l'administrateur veut modifier ou compléter le catalogage et l'indexation du contributeur,

Cliquer sur *Visualiser* ➡

Configuration comparable à celle de l'interface Utilisateur

Apporter modifications

Enregistrer

Cliquer sur *Valider* pour mettre la carte en ligne et *Réexpédier* pour informer le contributeur des modifications ou compléments et de la mise en ligne de ses cartes.

La version primitive, présentée au grand public à l'occasion des Journées du Patrimoine le 19 septembre 2010, a rapidement connu des évolutions tendant à corriger certains problèmes techniques ou à améliorer l'ergonomie du site, tant pour l'interface "gestionnaire" que pour l'interface "administrateur". Cinq phases successives ont permis d'aboutir à la configuration actuelle du site.

## RETOUR D'EXPERIENCE

Suite à cette présentation au public lors des Journées du Patrimoine, les usages faits du site ont été évalués sur une période de trois mois (fin septembre – mi décembre). Les données moins détaillées, telles que fréquentation du site et ouvertures de comptes, ont été actualisées.

### Fréquentation du site

Son évaluation a été épisodique.

	Vues	Vues uniques	Taux de rebond	Temps moyen sur la page	Taux de sortie
Sept.-déc. 2010	6618	4195	21 %	34 s	3 %

	Visites	Visiteurs uniques	Taux de rebond	Temps moyen sur le site	Pages vues	Pages par visite	Nouvelles visites
Juil.-sept. 2011	1042	798	25,53 %	05m48 s	25193	24,18	72,26%

## Données chiffrées actuelles

### Ouverture de comptes

Nombre total de compte : 61

Nombre de compte administrateur : 3

Nombre de compte gestionnaire : 58

Une ouverture de compte correspond - soit à une inscription nécessaire avant le dépôt de cartes postales  
- soit à un enregistrement permettant de mémoriser une sélection de cartes réalisée par l'internaute.

### Acquisition de documents

Nombre de documents contributeur 265

Nombre total de documents : 4183

Nombre de documents en ligne : 4168

Nombre de documents non indexés : 2

Nombre de documents non valide : 7

Nombre de documents à réindexer : 6

Nombre de documents à supprimés : 0

### Analyse quantitative et qualitative du 1er trimestre d'utilisation

#### Ouvertures de comptes

25 comptes ont été ouverts.

11 comptes sur les 25 (44%) ont été ouverts pour déposer des cartes postales, 14 comptes pour sauvegarder un "panier".

#### Pratiques des utilisateurs

Une évaluation peut être proposée pour les trois fonctionnalités proposées aux internautes : déposer des cartes, indexer les documents, laisser un commentaire.

#### Dépôt de cartes postales numérisées

Les 11 comptes ouverts pour déposer des cartes correspondent au téléchargement de 113 cartes. Pour un seul contributeur, le dépôt va de 1 à 44 cartes (soit une moyenne de 4 cartes par gestionnaire).

- Après soumission aux critères de validation, 67% des cartes déposées sont retenues et mises en ligne.
- 43% des cartes ont été réexpédiées au gestionnaire, très majoritairement parce qu'elles figuraient déjà dans les collections des Archives départementales. On remarque en effet que cette vérification est rarement opérée par le contributeur.
- 1 seule carte a été rejetée pour non respect du critère thématique (il ne s'agissait pas d'une carte postale ancienne mais d'une photographie).

De même, le critère technique exigé (numérisation en 300 dpi), bien que difficilement vérifiable, semble peu observé à en juger la qualité visuelle de certaines images. Là encore, le cadrage, l'orientation, l'option de sortie (vraies couleurs, niveaux de gris, noir et blanc...) sont autant de points qui ne répondent pas toujours à la qualité professionnelle attendue pour la conservation.

👉 démonstration :

<http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/indexation/modif.php?id=4653>

[http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/outils/pop\\_visu.php?id=4653](http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/outils/pop_visu.php?id=4653)

ex : cliquer sur vignette 40 Fi 319 ⇨ interrogation sur le caractère original du document. Retouche image ?

## Indexation

L'indexation participative reçoit un accueil favorable auprès des contributeurs, même si pour la majorité des cas elle n'est que partielle et mérite fréquemment un complément, plus rarement une correction avant validation et mise en ligne.

Les chiffres suivants sont à relativiser. En effet,

- certaines données sont immédiatement identifiables (format, couleur) ou figurent systématiquement sur le document (légende),
- d'autres renseignements sont plus difficilement repérables, voire absents de la carte postale (auteur, éditeur, imprimeur).

Champs à indexer	date	format	couleur	légende	mot-clé	personne	lieu	auteur	éditeur	imprimeur
Participation	63%	100%	100%	90%	87%	0%	0%	50%	68%	0%

- Le champ d'indexation "**Commune**" n'a pas fait l'objet d'évaluation puisqu'il est le seul obligatoire.

- le champ "**légende**", bien que toujours rempli, ne correspond pas toujours à la transcription rigoureuse du titre du document.

👉 démonstration :

[http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/outils\\_admin/info.php?id=4653](http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/outils_admin/info.php?id=4653)

ex : cliquer sur vignette 40 Fi 319 ⇨ titre incomplet, reformulé

<http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/indexation/modif.php?id=4634>

ex : cliquer sur vignette 40 Fi 300 ⇨ transformation du titre (transport landais)

- l'indexation "**Lieu**", qui précise le nom d'un bâtiment ou d'une rue par exemple, n'est jamais renseignée.

Se pose alors la question de la pertinence des textes explicatifs accompagnant ces rubriques. Ces aides ont été synthétisées au maximum afin de ne pas dissuader les participants. Paradoxalement, détailler les explications semblerait parfois nécessaire bien qu'on ait le sentiment que celles déjà disponibles ne soient pas lues et appliquées.

- Il en est ainsi de l'indexation "**mot-clé**" qui nécessiterait des éclaircissements relatif à l'emploi d'un thésaurus et le recours à une liste de mots prédéterminés, limitant ainsi l'emploi spontané de termes du langage courant.

👉 démonstration :

<http://www.archinoe.net/cg47/cartotheque/admin/indexation/modif.php?id=4634>

ex : cliquer sur vignette 40 Fi 300 ⇨ - saisie du terme « charretier » absent de la liste

- indexation thésaurus : « population agricole », « véhicule à traction animale »

Exigence impossible à demander à des amateurs. Comment s'adapter ?

- ↳ Une réflexion reste à mener quant aux explications fournies pour guider les contributeurs, tant dans leur formulation (concis/détaillé) que dans leur présentation (visible en permanence/apparaissant au survol ou sur clic) et trouver un équilibre entre information et clarté.

## Commentaires

La fonctionnalité la moins usitée par les internautes concerne les commentaires.

- Seul 1 contributeur ayant déposé des cartes en a accompagné une d'un commentaire. (Donnée actualisée : 11 commentaires déposés)
- Les visiteurs du site n'ont laissé que 5 commentaires, à propos de cartes conservées aux Archives, dont la pertinence est discutable. Néanmoins, dans un cas, le commentaire apporte une précision sur la date de construction de l'édifice figuré, rendant probant la présence de cette rubrique.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

A l'issue d'une année d'utilisation, on peut conclure au succès de cette expérience collaborative nouvelle.

Un succès à nuancer toutefois car on a constaté certaines limites :

- Côté contributeur :
  - Critères de participation pas toujours respectés
  - Aides à l'utilisation non lues
  - Appréhension du thésaurus reste délicate
- Côté administrateur :
  - Le contributeur ne se substitue pas au gestionnaire, contraint à un temps de correction équivalant au temps de traitement habituel d'une carte postale
  - Oblige à une double gestion (photothèque/progiciel Arkheia)
  - Pas d'actualisation en temps réel : pose problème pour la vérification de la présence ou non d'une carte dans nos collections.

(cf. Quel retour d'expérience pour les autres expériences collaboratives en Archives portant sur l'état civil ?

Quels résultats aux AD 35 Montpellier où l'expérience est menée sur les collections même des AD et non sur des cartes déposées par les internautes)

- ↳ Pas de gain de temps, mais bilan positif en terme d'accroissement des collections ( + 265 cartes postales en un an) (rester modeste : Lot-et-Garonne peu représenté dans l'édition de cartes postales).

Reprise des chiffres :

Nombre de documents contributeur 2011 :	123	} 265 total
Nombre de documents contributeur 2010 :	142	

## Constat d'un essoufflement

↳ Nécessité de faire vivre ce projet, par

- nouvelle campagne de **publicité** (cf . au lancement, a bénéficié d'une communication restreinte :
  - Démonstration et présentation au public lors des Journées du Patrimoine 2010
  - Affichage aux Archives départementales de Lot-et-Garonne
  - Mail de promotion envoyé aux abonnés à la newsletter des AD47 (81 personnes) et aux institutions culturelles locales, régionales ou nationales (28)
  - Publication d'un article dans 47 Magazine (septembre 2010)
  
- Publicité qui relaterait l'intégration de **nouveautés**
  - Nouvelles acquisitions importantes
  - Service d'**alerte** (un thème, une commune...)
  - possible d'envisager une déclinaison possible en élargissant la **typologie des documents** collectés et/ou leur datation. Ainsi, des clichés individuels plus contemporains pourraient être déposés en guise de commentaire, permettant ainsi de visualiser l'évolution d'un paysage ou l'urbanisation d'un quartier. On peut alors augurer du succès de cette variante au sein de la collectivité territoriale, en tant qu'outil de travail intéressant le service patrimoine et au-delà un public scolaire (environnement durable, etc.)
  
- on peut imaginer pour la cartotheque une **modélisation** qui lui permettrait d'être diffusée dans d'autres services d'archives conservant des cartes postales et désireux d'enrichir leurs collections tout en les valorisant auprès de leur public.

**Le fonds de cartes postales du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de l'Isle-Adam**  
PowerPoint

---

*Ce document a été élaboré par Maryline Hilaire-Lépine, assistante qualifiée de conservation, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, L'Isle-Adam*

# Le fonds de cartes postales du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de L'Isle-Adam

*Inventaire, conditionnement et mise en valeur*

Stage INP 19 octobre 2011  
Maryline Hilaire-Lépine

## Le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq : quelques dates

- 1939 : création de l'association *Les Amis de L'Isle-Adam* par le docteur Louis Senlecq
- 1951 : installation du musée dans la maison des Joséphites
- 1998 : ouverture du centre d'art Jacques Henri Lartigue
- 2000 : municipalisation des collections
- 2002 : obtention de l'appellation *Musée de France*
- 2006 : fermeture des espaces d'exposition de la maison des Joséphites  
installation du musée dans le centre d'art Jacques Henri Lartigue
- 2009 : validation du PSC par la municipalité
- 2010 : étude de programmation en vue de l'extension du bâtiment



Stage INP 19 octobre 2011

## Les collections du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq

- L'Isle-Adam au XVIII<sup>e</sup> siècle :  
les princes de Conti et la famille Bergeret
- Jules Dupré (1811-1889)  
et l'école des bords de l'Oise
- Jules-Romain Joyant (1803-1854) :  
*le Canaletto français*
- Les arts décoratifs à L'Isle-Adam  
(fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>) :
  - Les manufactures de terres cuites décoratives :  
Joseph Le Guluche (1849-1915)
  - Christian Fjeringstad (1891-1968) :  
l'orfèvre danois
- Des documents d'archives, affiches, cartes  
postales et photographies liés à l'histoire de  
L'Isle-Adam



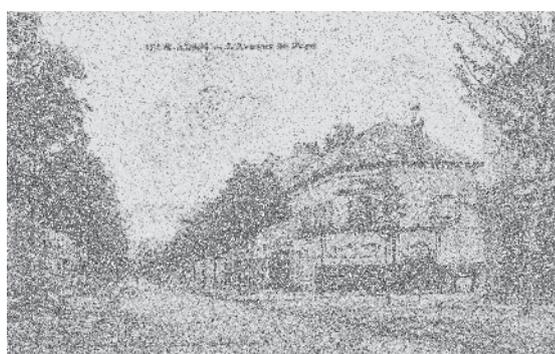
Stage INP 19 octobre 2011

## La collection de cartes postales

- Collection de 2755 cartes postales
- Thématiques :
  - L'Isle-Adam : 1346 cartes postales (+ 404 doublons)
  - Villes de Seine-et-Oise : 483
  - Guerres 14/18 et 39/45 : 58
  - Sujets divers : 464
- Datation : fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1970 / 1980
- ➔ Mais il est difficile de les dater précisément

Stage INP 19 octobre 2011

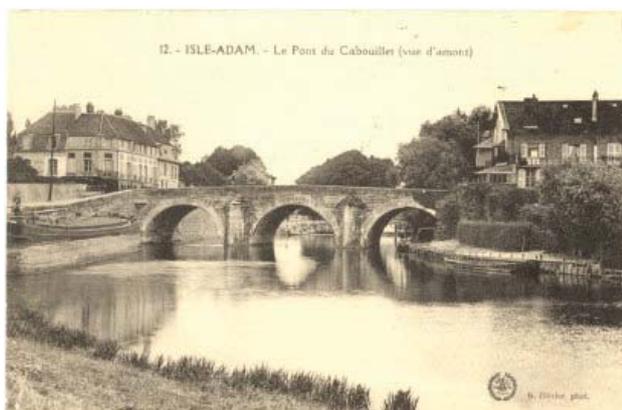
## Les rues



## Les monuments



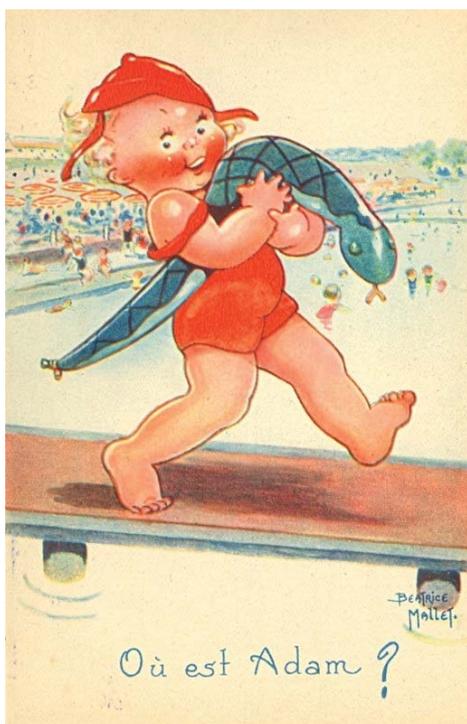
# L'Oise



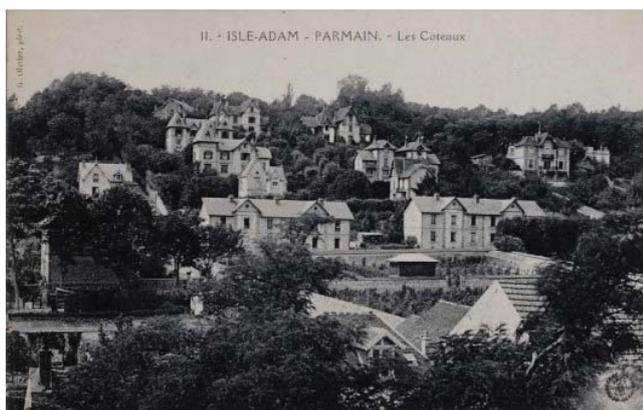
# La Plage



## Cartes humoristiques



## Les alentours de l'Isle-Adam



## Le statut du fonds de cartes postales

- Jusqu'en 2000 : propriété de l'association fondatrice *Les Amis de L'Isle-Adam*
  - En 2000 : transfert de propriété à la Ville de L'Isle-Adam
    - 2052 cartes postales mentionnées dans l'acte notarié
    - Mais pas d'inventaire détaillé
  - Plusieurs cas de figure :
    - Inscription dans le cahier d'entrée (faisant office de cahier d'inventaire)
    - Aucune inscription et entrée directe dans les collections
- Dans tous les cas, les cartes ont été considérées comme des documents et non comme des objets patrimoniaux

Stage INP 19 octobre 2011

## Problématiques liées au statut

- Difficultés à différencier les acquisitions avant et après la municipalisation
- Difficultés à identifier la provenance et l'ancienne appartenance des cartes du fonds

Sept 98	<u>Achat au musée</u> - une exempl. sur Ainc grâce par GESNU « Forêt de L'Isle-Adam, vues - vues de chaux de Tour de Forêt » d'après la peinture de OLIVIER d'annons?	12/9/98	E - 336 (non marquée)
Sept 98	<u>Achat au musée</u> : 23 cartes postales concernées sur la commune de L'Isle-Adam	12/9/98	Cartes Postales
Oct 98	M. Hubert JOLLET, don d'un catalogue de souvenir Eric PILON de 18/98 (« tableaux orna- mentés et modernes, sculptures, bijoux, commiques	26/6/99	Bibliothèque
Oct 98	M. Frédéric CHAPPEY, don d'un livre intitulé « Souvenir sur Eric Pilon » écrit par Gilles BERTHIAUD - 27/4/98 - à Paris et Michel FROUD		Bibliothèque
Oct 98	M. Frédéric CHAPPEY, don des « Catalogue et Collections Postales de France » (classés et révisés)		Bibliothèque
Oct 98	M. Frédéric CHAPPEY, don d'un livre intitulé « Les cartes postales de France » (classés et révisés)		Bibliothèque

Stage INP 19 octobre 2011

## Inventaire du fonds

- Démarré à partir de la municipalisation du fonds
- Assuré par des bénévoles de l'association, sous contrôle du conservateur



Stage INP 19 octobre 2011

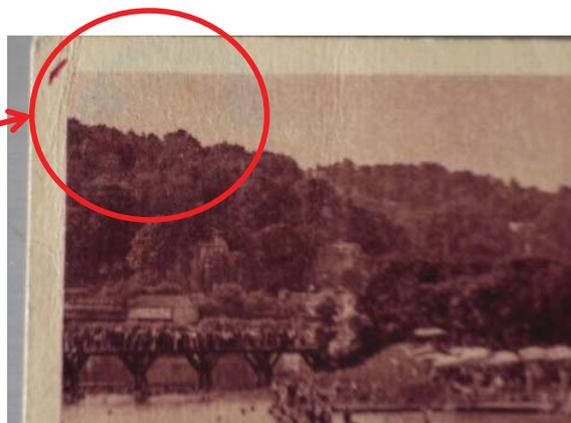
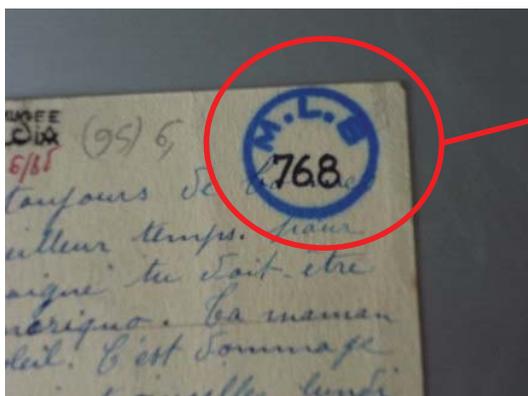
## Méthodologie d'inventaire

- Attribution d'un numéro d'inventaire, suivant l'entrée dans la collection
  - Les doublons sont enregistrés avec le même numéro que l'exemplaire principal
- Classement par thème (sujet principal) : 26 thèmes identifiés
- Classement de ces thèmes dans des albums, eux-mêmes numérotés
- Listing informatique par numéro d'inventaire
  - Indique le n° du thème, le n° de l'album, et éventuellement quelques informations complémentaires (couleur ou noir et blanc, vierge ou manuscrite, timbres et cachets, etc...)
- Numérisation
- Marquage

Stage INP 19 octobre 2011

## Marquage

- Marquage ancien avec tampon à encre humide bleu et feutre noir
- ➔ Problème de transfert de l'encre sur la face avant de certaines cartes postales
- Marquage actuel: crayon de papier



Stage INP 19 octobre 2011

## Conditionnement

Avant



Après



Stage INP 19 octobre 2011

## Stockage

- Pas de réserves spécifiques : meuble de bureau avec étagères en verre
- À l'abri de la lumière et de la poussière, mais pas de contrôle ni de régulation du climat



Stage INP 19 octobre 2011

## La mise en valeur du fonds

- La carte postale joue un rôle documentaire : un témoignage historique
- Utilisation lors des **expositions** temporaires : présentation des originaux ou reproduction type fac-similé
- Utilisation lors des **publications** : catalogues d'exposition, livres sur l'histoire de L'Isle-Adam publiés par les historiens bénévoles de l'association.
- **Reproduction** de certaines cartes postales pour vente à la boutique du musée (cartes postales humoristiques sur la Plage)

Stage INP 19 octobre 2011



Exposition « Retour vers le futur. *Un demi siècle d'acquisition pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq* » ; novembre 2010 – mars 2011.

Section consacrée à la Plage de L'Isle-Adam

Stage INP 19 octobre 2011

## **Perspectives pour améliorer la connaissance et la gestion du fonds**

- Considérer la carte postale comme un objet patrimonial et non plus seulement documentaire
- Développer les recherches sur les maisons d'éditions, les photographes, les réseaux de diffusion, etc...
- Développer les recherches pour conduire à une datation plus fine
- Reprendre l'inventaire sur Actimuseo :
  - Utilisation des mots-clefs pour des recherches plus précises et pratiques
  - Croisement des données (géographiques, thématiques, etc..)
- Exploiter la numérisation du fonds pour mettre en place des outils de recherche croisée

Stage INP 19 octobre 2011

# Base informatique d'images accessible en ligne

Musée d'art et d'histoire  
Louis Senlecq

Bienvenue Maryline Hlaire Lépine [Se connecter](#)

**NAVIGATION**  
Toutes les images  
Mes images

**ADMINISTRATION**  
Photos réservées  
Photos disponibles  
Gestion des mots clés  
Gestion des utilisateurs  
Ajout d'images

**Gestion des images**  
FAISER PAR MOT CLÉ :

Toutes les images (1032) Aucun mot-clé (69) Agence des espaces verts (26) Affê (8) Aménagement (2) Animaux cultivés en forêt (2) Arbre (38) Arbre botanique (2) Arbre grave (1) Arbre remarquable (19) Arbres (6) Arbres morts (1) Archéologie (8) Archives Chemin (23) Archives Départementales 95 (113) Archives Nationales (50) Archives ONF (25) Automne (43) Bassin (1) Bât (4) Biologie (1) Bois porteur (4) Bois coupé (6) Bonhomme de neige (2) Bonhommes (24) Bouleau (50) Braconnage (4) Branches (2) Brouillard (17) Bucheron (59) Cabane (4) Calvaire (55) Carrefour (11) Carrière (6) Charbonniers (4) Cartes postales et photos anciennes (98) Champ (1) Champignonnière (21) Champignons (24) Charbonniers (4) Chasse (117) Chasse aristocratique (11) Chasseurs (103) Châtignier (2) Château la chasse (10) Chaussy (1) Chertin (8) Chêne (11) Coffres (1) Construction (30) Coiffe (18) Coudeur (2) Coupe (16) Débarcadere (20) Débarcadere (11) Dentier, estampe, aquaville (5) Domont (15) Ecologie (1) Enfants (10) Étang (36) Étang marie (8) Eau (54) Éclairage (120) Façonniers et peigneurs (4) Feuilles (2) Forêt de Carnelle (30) Forêt de L'Isle-Adam (287) Forêt de Montmorency (377) Forêt des boisiers (1) Fougères (80) Futaie (40) Futaie (2) Garenne de Méry (14) Gel (7) Genets (4) Glace (26) Glace (17) Godart (13) Suisse (40) Hiver (18) Impression (16) Jacinthe (6) Jougion (9) Land art (4) Les grès (19) Leveur du jour (2) Liane électrique (1) Lièvre (6) Lignes (48) Lois (4) Lumière (50) Mactres (11) Marais (61) Maréchal (2) Marin (3) Miroir (3) Mousse (1) Mûr (7) N. H. Seine et Oise 63 (8) N. H. Seine et Oise 121 (8) N. H. Seine et Oise 125 (3) N. H. Seine et Oise 127 (12) N. H. Seine et Oise 66 (2) Neige (103) Nicheur (1) Obus (1) Ode (56) Oubois (1) Ombrière (2) Passage (16) Peintures et peintures en 3D (22) Placodermes (40) Plans et documents forêt de Carnelle (61) Plans et documents forêt de L'Isle-Adam et ses environs (145) Plans et documents forêt de Montmorency (22) Plans de de-Bois (1) Rapin (2) Ramet (7) Rant (1) Rant (6) Réseau de la forêt (4) Pentecôte (8) Pénitenciers (46) Reineux (13) Route du piédestal (1) Sargolles (13) Sarcos les bois (15) Saül du Loup (5) Saül (8) Sous bois (44) Sport (15) Stocotan (14) Surs (28) Sylviculture (54) Taille (117) Tilleul (1) Tour (8) Tronçonneuse (23) Trou (1) VTT (10) Zone humide (96)

PAGES : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33  
de 38

 **00090001.JPG**  
(Réserver cette image)  
Nom de fichier original: 00090001.JPG

 **00090002.JPG**  
(Réserver cette image)

 **Forêt de L'Isle-Adam chasse à courre le rapport**  
(Réserver cette image)  
Mots clés associés: Cartes postales et photos anciennes Chasse Chasse aristocratique Chasseurs  
Forêt de L'Isle-Adam  
Nom de fichier original: CP\_For

Forêt de L'Isle-Adam chasse à courre la curée



30 - Forêt de L'ISLE-ADAM - Chasse à courre - La Curée

Ok Télécharger

## **Diffuser, publier, exposer les cartes postales : la question des droits**

PowerPoint

---

*Ce document a été élaboré par Vincent Varet, docteur en droit, avocat au barreau de Paris*

Pièces jointes :

Exemples de décisions judiciaires

# **Diffuser, publier, exposer les cartes postales : la question des droits**

Vincent Varet  
Docteur en droit – Avocat au barreau de  
Paris

## **Introduction**

- Diffuser, publier, exposer : trois types d'exploitations différents, mais sans incidence majeure plan juridique ;
- Les droits en jeu : le droit d'auteur, les droits de la personnalité (droit à l'image, éventuellement droit au nom), éventuellement le droit des marques (cas des affiches publicitaires)

**Une carte postale est susceptible donner prise à deux niveaux de droits :**

- Les droits éventuellement afférents à l'œuvre graphique constituant la carte postale elle-même :  
photographie, affiche, dessin, etc.
- Les droits éventuellement afférents au sujet de cette œuvre graphique : personnes ou œuvres reproduites ou représentées (sculptures, bâtiments, etc.), logos et/ou marques reproduites au sein de la carte postale

**I – Les droits afférents à l'œuvre graphique constituant la carte postale**

- Le droit en cause : le droit d'auteur
- La condition d'existence de ce droit : L'image constituant la carte postale, une création de forme originale
- Les conséquences de l'existence de droit : respect des droits patrimoniaux (économiques) et du droit moral de l'auteur de cette image

## **L'objet du Droit d'Auteur :**

- Une œuvre de l'esprit = une création de forme originale
  - Une création : quelque chose de nouveau par rapport à l'existant ;
  - Dans l'univers des formes (en l'occurrence, graphique) ;
  - Originalité : « marque ou empreinte de la personnalité de l'auteur » (le cas des photographies, en particulier d'œuvres graphiques en deux dimensions)
- Indifférence du genre, de la forme d'expression, du mérite et de la destination de l'œuvre et de tout dépôt

## **• Le bénéficiaire du droit d'auteur**

- Le créateur de l'œuvre, personne physique
- Exceptions :
  - L'œuvre collective (rare en matière de cartes postales)
  - L'œuvre graphique créée par un agent public dans le cadre de ses fonctions

## **Le contenu du droit d'auteur :**

- le droit moral : protection de la personnalité de l'auteur telle qu'elle s'est exprimée au travers de l'œuvre ;
- les droits patrimoniaux ou économiques : droit d'autoriser ou d'interdire l'exploitation de l'œuvre (sauf limitations légales), et de percevoir une rémunération en contrepartie

## **Le droit moral**

- Est perpétuel, imprescriptible et inaliénable
- Comporte 4 attributs :
  - Droit à la paternité (mention du nom) ;
  - Droit de divulgation ;
  - Droit au respect de l'intégrité de l'œuvre ;
  - Droit de repentir ou de retrait

## **Les droits patrimoniaux**

- Le droit de reproduction ;
- Le droit de représentation ou de communication de public ;
- Le droit de suite.

Fondamentalement : *Un droit de contrôler toutes les exploitations de l'œuvre (sous réserve des exceptions et limitations légales et, parfois, jurisprudentielles)*

## **Les limites aux droits patrimoniaux (1) : la durée légale des droits**

- Principes : 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile qui suit le décès du créateur
- Tempéraments : œuvres pseudonymes ou anonymes, œuvres posthumes (et cas des œuvres réalisées par plusieurs auteurs)

## **Les limites aux droits patrimoniaux (2) : Les exceptions**

- L'exception à fins de conservation (bibliothèques, musées ou services d'archives) ;
- L'exception d'information à fin d'actualité ;
- L'exception en faveur des handicapés.

En l'absence d'une limitation aux droits patrimoniaux (durée non expirée, pas d'exception envisageable) :

- Nécessité d'une autorisation ;
- Nécessité d'une rémunération

**L'autorisation (cession ou concession des droits d'auteur afférents à l'œuvre graphique constituant la carte postale)**

:

- Délimitation précise des droits cédés ou concédés (nature, étendue, mode d'exploitation, durée et territoire) ;
- Principe d'interprétation stricte : tout ce qui n'est pas expressément cédé ou autorisé reste réservé à l'auteur.

**La rémunération :**

- Le principe : une rémunération proportionnelle aux recettes d'exploitation de l'œuvre
- Exception : les cas où la rémunération forfaitaire est admise

## **II – Les droits afférents à l’objet de l’image (le sujet représenté)**

- Le droit d’auteur éventuellement afférent à l’œuvre photographiée / dessinée, etc., au sein de la carte postale (poupées russes)
- Les droits de la personnalité des personnes représentées
- Le droit de marque

### **Le droit d’auteur afférent à l’œuvre reproduite ou représentée au sein de la carte postale**

Typologie :

- sculptures ou bâtiments d’architecture ;
- œuvre graphique préexistante  
(insertion par collage, montage, pastiche) ;
- photographies de dessins,  
tableaux, et autres œuvres  
graphiques en deux  
dimensions(reproductions)

**Ce droit implique le même raisonnement que pour la carte postale elle-même, sous réserve du jeu des exceptions suivantes :**

- Parodie, pastiche ou caricature ;
- Exception dite de « l'accessoire » ou de l'arrière-plan.

**Les droits de la personnalité des personnes représentées :**

- Droit à l'image ;
- Droit au nom éventuellement.
  
- Implique que la personne soit identifiable et vivante
- Nécessité d'une autorisation (même logique qu'en matière de droit d'auteur)

## **Le droit des marques**

Hypothèse :

Reproduction d'une marque nominative (ou verbale) et/ou d'un logo (marque figurative) au sein de la carte postale

Exemple : la carte postale reproduisant une affiche publicitaire ou de « réclame »

## **L'objet et les limites du droit des marques**

Le droit des marques protège le signe faisant l'objet de l'enregistrement (INPI),

Pour désigner les produits et/ou services visés dans cet enregistrement

✓ La protection du droit des marques est donc relative et non absolue.

## **L'objet et les limites du droit des marques (suite et fin)**

- La marque permet à son titulaire de s'opposer à un usage de la marque dans la vie des affaires,
  - pour désigner des produits ou services identiques ou similaires à ceux visés dans l'enregistrement.
- ✓ Conséquence : sauf cas très particuliers, la reproduction de la marque au sein d'une carte postale ne portera pas atteinte au droit de marque

## **Le cas particulier de l'atteinte à l'image de marque**

- Protection hors du champ du droit des marques (responsabilité civile de droit commun)
- Dans les hypothèses où la marque est utilisée hors de la vie des affaires, mais d'une manière fautive : image fautive et dégradante de la marque (dénigrement)

**Cour de cassation**  
**chambre civile 1**  
**Audience publique du mardi 15 mars 2005**  
**N° de pourvoi: 03-14820**  
Publié au bulletin

**Rejet.**

**M. Ancel., président**  
Mme Marais., conseiller rapporteur  
Mme Petit., avocat général  
la SCP Thomas-Raquin et Benabent, la SCP Lyon-Caen, Fabiani et Thiriez, Me Delvolvé., avocat(s)

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

LA COUR DE CASSATION, PREMIERE CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :

Attendu que M. Daniel X... et M. Christian Y..., auteurs de l'aménagement de la Place des Terreaux à Lyon, ont assigné en contrefaçon quatre éditeurs de cartes postales (M. Daniel Z..., exerçant sous l'enseigne Ouest Images, et les sociétés Cellard, Compa Carterie et Création Clio), leur reprochant de diffuser, sans leur autorisation ni mention de leur nom, des vues représentant la place, tant de jour que de nuit, sur lesquelles leur oeuvre est reproduite ; que l'ADAGP (société des Auteurs dans les arts graphiques et plastiques), gestionnaire des droits patrimoniaux d'auteur, est intervenue volontairement à l'instance ;

Sur le premier moyen :

Attendu qu'il est fait grief à l'arrêt attaqué (Lyon, 20 mars 2003) d'avoir, considérant que la place éclairée constituait en soi une oeuvre de collaboration à la réalisation de laquelle avaient participé MM. X..., Y... et A..., déclaré l'action de l'ADAGP irrecevable, faute d'avoir appelé ce dernier en la cause, alors, selon le moyen, que le statut d'oeuvre de collaboration n'est pas exclusif de celui d'une oeuvre composite ; qu'une oeuvre de collaboration qui est une oeuvre à la création de laquelle ont concouru plusieurs personnes physiques, peut être en même temps une oeuvre composite s'il s'agit d'une oeuvre nouvelle à laquelle est incorporée une oeuvre préexistante ; que si l'oeuvre composite est la propriété du ou des auteurs qui l'ont réalisée, les droits de l'auteur sur l'oeuvre préexistante se trouvent néanmoins réservés, en sorte que l'incorporation d'une oeuvre de l'esprit dans une oeuvre composite ne prive pas l'auteur de l'oeuvre préexistante de ses droits d'exploitation ; qu'en l'espèce en retenant que l'éclairage de la Place des Terreaux, réaménagée étant une oeuvre de collaboration réalisée de façon concertée par MM. X..., Y... et A..., l'action patrimoniale en contrefaçon de cette oeuvre résultant de la reproduction sans autorisation de la Place des Terreaux éclairée de nuit nécessitait la mise en cause de M. A..., sans constater une participation de ce dernier à la création de l'oeuvre d'art conçue par Daniel X... et à celle de l'oeuvre architecturale conçue par Christian Y..., objet de l'éclairage ensuite conçu en commun avec M. A..., la cour d'appel a méconnu les droits d'auteurs exclusifs dont disposent chacun de ceux-ci sur lesdites oeuvres existant indépendamment de leur incorporation dans l'oeuvre nouvelle que constituait leur éclairage et a, par là-même, violé les articles L. 113-2 et L. 113-4 du Code de la propriété intellectuelle ;

Mais attendu que M. X..., M. Y... et l'ADAGP se sont bornés dans leurs conclusions à contester la qualité d'auteur de M. A..., éclairagiste ; que le moyen, qui tend à faire valoir pour la première fois devant Cour que l'oeuvre illuminée constituerait une oeuvre composite dans laquelle auraient été incorporées l'oeuvre plastique de M. X... et l'oeuvre architecturale de M. Y..., lesquelles seraient indépendantes et préexisteraient à celle-ci, est nouveau et mélangé de fait, donc irrecevable ;

Sur le second moyen, pris en ses deux branches :

Attendu qu'il est reproché à l'arrêt confirmatif attaqué d'avoir débouté MM. X..., Y... et l'ADAGP de leur action en contrefaçon, s'agissant des vues diurnes, alors, selon le moyen :

1 ) que l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, d'interprétation stricte, ne prévoit aucune exception ni limitation au droit de reproduction de l'auteur pour les oeuvres architecturales ou plastiques placées dans un lieu relevant du domaine public ; qu'en retenant, en l'espèce, que l'oeuvre de MM. X... et Y... pouvait être librement reproduite sur les cartes postales avec l'ensemble de la Place historique des Terreaux dès lors que lesdites cartes n'avaient pas pour objet de reproduire cette oeuvre et que leur sujet principal

n'était pas celle-ci mais la place, tout en constatant que l'oeuvre de MM. X... et Y... "est fondue" dans cette place dont elle fait partie et dans laquelle elles est "intriquée" ce qui implique que ses traits caractéristiques originaux sont nécessairement communiqués au public lorsque la place est elle-même représentée, la cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations en violation de l'article 122-5 précité ;

2 ) qu'en retenant que les noms de MM. X... et Y... n'avaient pas même à être indiqués sur les cartes postales dès lors que le sujet de celle-ci n'était pas leur oeuvre mais la Place des Terreaux sans constater, bien au contraire, que lesdites cartes postales ne communiqueraient pas au public les éléments caractéristiques originaux de leur oeuvre, la cour d'appel a violé les articles L. 121-1 de Code de la propriété intellectuelle et 5 de la directive CE 2001/29 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information du 22 mai 2001 ;

Mais attendu qu'ayant relevé que, telle que figurant dans les vues en cause, l'oeuvre de MM. X... et Y... se fondait dans l'ensemble architectural de la place des Terreaux dont elle constituait un simple élément, la cour d'appel en a exactement déduit qu'une telle présentation de l'oeuvre litigieuse était accessoire au sujet traité, résidant dans la représentation de la place, de sorte qu'elle ne réalisait pas la communication de cette oeuvre au public ; d'où il suit que le moyen n'est fondé en aucune de ses branches ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Condamne MM. X... et Y... et l'ADAGP aux dépens ;

Vu l'article 700 du nouveau Code de procédure civile, rejette les demandes ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de Cassation, Première chambre civile, et prononcé par le président en son audience publique du quinze mars deux mille cinq.

**Publication :** Bulletin 2005 I N° 134 p. 115

**Décision attaquée :** Cour d'appel de Lyon, du 20 mars 2003

**Titrages et résumés :** PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE - Droits d'auteur - Protection - Exceptions - Représentation accessoire d'oeuvres placées en permanence dans les lieux publics . L'arrêt qui relève que telle qu'elle figure sur les cartes postales litigieuses, l'oeuvre de MM. Buren et Drevet se fond dans l'ensemble architectural de la place des Terreaux, à Lyon, dont elle constitue un simple élément, en a exactement déduit qu'une telle représentation de cette oeuvre était accessoire au sujet traité résidant dans la représentation de la place, de sorte qu'elle ne réalisait pas la communication de l'oeuvre au public.

**Précédents jurisprudentiels :** Sur la représentation ou la reproduction d'une oeuvre située dans un lieu public, dans le même sens que : Chambre civile 1, 1995-07-04, Bulletin 1995, I, n° 295, p. 207 (rejet). Sur l'application de la théorie de l'accessoire, dans le même sens que : Chambre civile 1, 1995-07-04, Bulletin 1995, I, n° 295, p. 207 (rejet) ; Chambre civile 1, 2000-12-12, Bulletin 2000, I, n° 320, p. 207 (rejet) ; Chambre civile 1, 2001-06-12, Bulletin 2001, I, n° 172, p. 112 (rejet) ; Chambre civile 1, 2003-11-13, Bulletin 2003, I, n° 229 (1), p. 181 (rejet) ; Chambre civile 1, 2004-05-25, Bulletin 2004, I, n° 154 (2), p. 207 (rejet).

**Textes appliqués :**

Code de la propriété intellectuelle L122-5, L121-1 Directive CE 2001/29 2001-05-22 art. 5

**Cour de cassation**  
**chambre civile 1**  
**Audience publique du jeudi 12 mai 2011**  
**N° de pourvoi: 08-20651**  
Publié au bulletin

**Rejet**

**M. Charruault, président**  
Mme Marais, conseiller rapporteur  
M. Gauthier, avocat général  
SCP Fabiani et Luc-Thaler, SCP Lesourd, SCP Roger et Sevaux, avocat(s)

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**

LA COUR DE CASSATION, PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :

Donne acte à la SAIF, à M. X... dit A..., à l'USOPAV et au SCEI du désistement de leur pourvoi, le 10 mars 2009, en ce qu'il est dirigé contre l'USPA et la SRF ;

Donne acte à l'USPA de son intervention par mémoire déposé au greffe le 12 mai 2009 ;

Sur le moyen unique, pris en ses cinq branches :

Attendu que M. X... dit A..., dessinateur et illustrateur d'ouvrages pour la jeunesse, et la Société des auteurs et arts visuels et de l'image fixe (SAIF) dont il est membre, ont assigné la société Maia films producteur, en contrefaçon lui reprochant d'avoir reproduit et représenté, à plusieurs reprises et sans y avoir été autorisée, dans le film " Etre et avoir ", réalisé par M. Nicolas Y..., les illustrations de la méthode de lecture " Gafi le fantôme " dont le premier est l'auteur ; que l'Union des syndicats et organisations professionnelles des arts visuels (USOPAV) et le Syndicat pour une convention collective de l'écrit et de l'image (SCEI) sont intervenus volontairement à l'instance, à l'appui des prétentions des demandeurs ; qu'ils font grief à l'arrêt attaqué (Paris, 12 septembre 2008) de les avoir déboutés de leurs demandes, alors, selon le moyen :

1°/ qu'en affirmant, pour conclure que les apparitions, dans le film Etre et avoir, des illustrations créées par M. X... et protégées par le droit d'auteur ne portaient aucune atteinte au droit de l'auteur sur ces oeuvres, que ces illustrations n'étaient qu'accessoires au sujet principal du film et à ce titre n'étaient pas communiquées au public, la cour d'appel, qui a ainsi apporté aux droits de M. X... et de la SAIF une exception ou limitation qui n'était nullement prévue, mais au contraire nécessairement exclue par l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle en sa rédaction issue de la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 transposant la Directive européenne du 22 mai 2001 sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, a violé les articles L. 122-4 et L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle ;

2°/ que ce faisant, en apportant aux droits de M. X... et de la SAIF une exception ou limitation qui n'est pas en tant que telle prévue par la Directive européenne du 22 mai 2001 sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, sans que les dispositions facultatives relatives à la limitation susceptible d'être apportée au monopole de l'auteur en cas d'inclusion fortuite de son oeuvre sur un autre support puisse servir au juge national de règle d'interprétation pour étendre la portée d'une règle nationale à un cas non prévu par celle-ci, la cour d'appel a violé les articles L. 122-4 et L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle interprétés à la lumière de cette directive, ensemble les dispositions de celle-ci ;

3°/ qu'en tout état de cause, au regard des dispositions précitées de la Directive européenne du 22 mai 2001, le monopole de l'auteur ne peut céder, en cas d'apparition accessoire de son oeuvre dans une autre, que si cette inclusion présente un caractère fortuit ; qu'en retenant que les illustrations créées par M. X... apparaissant dans le film Etre et avoir n'étaient que l'accessoire du sujet principal et ne portaient donc aucune atteinte au droit de l'auteur sur ces oeuvres, après avoir cependant constaté que ces illustrations apparaissaient à vingt-deux reprises dans le film, pendant 18 minutes dont 10 minutes et 1 seconde en plein écran, outre 55 secondes sur le DVD, qu'elles faisaient corps avec le décor de la salle de classe dont le réalisateur et le film avaient pour projet de capter la vie quotidienne avec son environnement et ses personnages, raison pour laquelle, précisément, les illustrations litigieuses exposées au mur de la classe n'avaient légitimement pas été retirées, la cour d'appel, qui par ces motifs a nécessairement écarté le caractère fortuit de l'inclusion des oeuvres de M. X... dans le film Etre et avoir, a méconnu les conséquences légales de ses propres constatations et violé les articles L. 122-2, L. 122-3, L. 122-4 et L. 122-5 du code de la

propriété intellectuelle interprétés à la lumière de la Directive européenne du 22 mai 2001 ;

4°/ que le caractère répété et délibéré de l'inclusion d'une oeuvre dans une autre exclut qu'elle puisse être tenue comme simplement accessoire ; qu'en considérant que les illustrations créées par M. X... apparaissant dans le film Etre et avoir n'en étaient que l'accessoire du sujet principal, après avoir cependant constaté que ces illustrations apparaissaient à vingt-deux reprises dans le film, pendant 18 minutes dont 10 minutes et 1 seconde en plein écran, outre 55 secondes sur le DVD, qu'elles faisaient corps avec le décor de la salle de classe dont le réalisateur et le film avaient précisément pour projet de capter la vie quotidienne avec son environnement et ses personnages, raison pour laquelle, précisément, les illustrations litigieuses exposées au mur de la classe n'avaient légitimement pas été retirées, la cour d'appel qui avait ainsi constaté l'inclusion répétée et délibérée des oeuvres de M. X... dans le film Etre et avoir, a méconnu les conséquences légales de ses propres constatations et violé les articles L. 122-2, L. 122-3 et L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle ;

5°/ que la cour d'appel ne pouvait, sans se contredire, retenir, pour conclure que l'apparition des oeuvres de M. X... n'était qu'accessoire, d'une part que les illustrations apparaissaient à l'écran de manière centrée, notamment pendant un certain temps durant lequel le spectateur attendait que le personnage réapparaisse à l'écran, d'autre part que l'image n'était pas centrée sur ces oeuvres qui n'étaient que balayées et vues de manière fugitive ; qu'en se déterminant par de tels motifs contradictoires, la cour d'appel a violé l'article 455 du code de procédure civile ;

Mais attendu que l'arrêt relève que, telles que figurant dans le film documentaire en cause et dans le bonus des DVD, les illustrations dont M. X... est l'auteur ne sont que balayées par la caméra et vues de manière fugitive, que plus fréquemment elles sont à l'arrière-plan, les personnages des élèves et du maître étant seuls mis en valeur, qu'elles ne sont à aucun moment présentées dans leur utilisation par le maître et font corps au décor dont elles constituent un élément habituel, apparaissant par brèves séquences mais n'étant jamais représentées pour elles-mêmes ; que la cour d'appel en a exactement déduit qu'une telle présentation de l'oeuvre litigieuse était accessoire au sujet traité résidant dans la représentation documentaire de la vie et des relations entre maître et enfants d'une classe unique de campagne, de sorte qu'elle devait être regardée comme l'inclusion fortuite d'une oeuvre, constitutive d'une limitation au monopole d'auteur, au sens de la Directive 2001/ 29 CE du 22 mai 2001, telle que le législateur a, selon les travaux préparatoires, entendu la transposer en considération du droit positif ; d'où il suit que le moyen n'est fondé en aucune de ses branches ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Condamne la société SAIF, M. X..., l'USOPAV et le SCEI aux dépens ;

Vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette les demandes ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, première chambre civile, et prononcé par le président en son audience publique du douze mai deux mille onze.

MOYEN ANNEXE au présent arrêt

Moyen produit par la SCP Roger et Sevaux, avocat aux Conseils pour la société SAIF, M. X..., l'USOPAV et le SCEI

Il est fait grief à l'arrêt attaqué d'avoir rejeté les demandes formées par Monsieur X..., la SAIF, l'USOPAV et le SCEI en réparation des atteintes portées respectivement à leurs droits patrimoniaux et moral et à l'intérêt collectif des professions représentées ;

Aux motifs qu'un usage qui n'entre pas dans le champ d'application du monopole des droits d'auteur ne saurait en conséquence être défini par des règles internes à ce monopole ; qu'il convient donc, avant de déterminer l'incidence de la loi du 1er août 2006, de définir in concreto si la communication faite dans le film et le bonus du DVD peuvent être qualifiés de communication de l'oeuvre au public ; qu'en effet, si tel n'est pas le cas, elle serait exclue du champ d'application du monopole et n'a pas à être prévue par un texte législatif comme exception à l'exercice du droit d'auteur ; qu'il est admis par la jurisprudence (notamment Cassation 1ère civile du 15 mars 2005) que la reproduction et la représentation d'une oeuvre n'est pas une communication au public lorsqu'elle est accessoire par rapport au sujet traité et par rapport au sujet représenté, en ce qu'elle est imbriquée avec le sujet traité et que dans ces conditions, une telle communication accessoire ne porte pas atteinte au monopole du droit d'auteur, l'oeuvre n'étant pas identifiée dans ses caractéristiques ; qu'en effet, au sens des articles L. 122-2 et L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle, la représentation consiste dans la « communication de l'oeuvre au public » et « la reproduction dans la reproduction matérielle de l'oeuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte » ; que cette jurisprudence construite alors qu'antérieurement à la loi susvisée du 1er août 2006, des exceptions légales étaient déjà prévues et que, les exceptions étant d'interprétation stricte, si l'on devait suivre le raisonnement du Tribunal, ce développement jurisprudentiel qui ajoutait une exception

non prévue par la loi n'aurait pas eu lieu d'être puisqu'elle n'entraîne pas dans la définition des exceptions de l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ne peut être comprise que comme une analyse de l'accessoire comme limite externe au monopole du droit d'auteur, qui n'entre donc pas dans le champ d'application de celui-ci ; qu'il sera en outre relevé que cette théorie n'est pas en opposition avec la directive qui a inclus en son article 5. 3 i la faculté de prévoir une limite au droit de reproduction « lorsqu'il s'agit de l'inclusion fortuite d'une oeuvre ou d'un autre objet protégé dans un autre produit » ; qu'en conséquence la loi du 1er août 2006 n'a pas, de ce point de vue d'incidence sur le droit positif de la « théorie de l'accessoire » ; que les développements relatifs à la notion d'expropriation n'ont dès lors plus d'objet puisque la représentation accessoire d'une oeuvre se situe en dehors du monopole de l'auteur, en dehors donc du droit de propriété que l'auteur détient sur son oeuvre ; que la société Maïa a produit le film documentaire Etre et avoir réalisé par Monsieur Nicolas Y... dont le thème est la vie d'une classe unique en milieu rural au cours d'une année scolaire ; qu'il convient de rechercher si l'usage d'une partie des illustrations de Monsieur X... dans le film documentaire et le bonus DVD d'Etre et avoir est une utilisation accessoire ; que pour sa part, le Tribunal avait estimé qu'en toute hypothèse, les oeuvres apparaissaient à 22 reprises de manière distincte, parfaitement identifiables et que le cadrage était réalisé de telle manière que le personnage filmé était placé soit sur la droite soit sur la gauche de l'écran, que l'image est ainsi centrée non sur le personnage filmé mais sur les planches éducatives litigieuses, que dès lors, ce n'est pas de manière fortuite et non identifiable qu'apparaissent à l'écran les illustrations de Monsieur X... ; que toutefois, la cour, qui a visionné au cours du délibéré le DVD du film mis aux débats n'a pas une appréciation identique à celle des premiers juges ; que certes les durées et le nombre d'apparitions relevés par les appelants ne sont pas remis en cause mais que, s'il arrive que les illustrations paraissent à l'écran de manière centrée, notamment dans la scène où Jojo se baisse pour ramasser un objet au sol, il ne peut être dit que l'image a été centrée sur ces oeuvres ; qu'en effet la caméra suit en réalité les gestes de Jojo et le spectateur a son attention fixée sur ce personnage et attend que celui-ci réapparaisse à l'écran ; que les illustrations ne sont que balayées et vues de manière fugitive ; que le plus fréquemment, elles sont en arrière plan, la caméra mettant en valeur les personnages des élèves et du maître ; qu'il n'est à aucun moment du documentaire présenté une utilisation de ces illustrations par le maître ; qu'elles ne sont qu'un élément de l'environnement de la salle de classe qui correspond d'ailleurs à leur finalité, s'agissant comme il est dit dans le manuel d'un outil pédagogique qu'il convenait d'apposer sur les murs au fur et à mesure de l'apprentissage ; que ces oeuvres font ainsi corps, de manière nécessaire étant un outil pédagogique, avec le décor de la salle de classe ; qu'en conséquence, l'apparition de l'oeuvre par brèves séquences dans le cadre d'un documentaire qui a pour objet principal la vie et les relations entre maître et enfants d'une classe unique de campagne et non les illustrations qui constituent le décor habituel de la salle et qui sont placées en arrière-plan revêt un caractère accessoire par rapport au sujet principal traité ; qu'elles sont également accessoires par rapport au sujet représenté en ce qu'elles n'apparaissent pas de manière principale à l'écran, l'étant en arrière-plan, et qu'à aucun moment elles ne sont représentées pour elles-mêmes ; que le spectateur ne perçoit pas les planches de dessin apposées sur les murs comme la représentation d'une oeuvre protégée ; qu'il n'y a pas dès lors, eu communication de l'oeuvre au public ; qu'au surplus, s'agissant d'un film documentaire sur la vie d'une école à la campagne, il ne peut être fait grief au producteur de ne pas avoir supprimé les illustrations figurant sur les murs alors que le but d'un documentaire est de restituer précisément le cadre réel dans lequel évoluent les personnages du sujet du film ; que le fait qu'il ne s'agisse pas d'une oeuvre exposée dans un lieu public au sens de la décision « Place des Terreaux » ne signifie pas que l'accessoire serait exclu, la nature publique ou privée du lieu n'ayant pas d'incidence sur l'existence du monopole, seule importante la notion de communication au public ; que s'il n'y a pas communication au public que ce soit dans un lieu public ou privé, le monopole n'est pas atteint ; qu'en conséquence, ces illustrations qui ne sont que l'accessoire du sujet principal ne sont pas communiquées au public ; qu'il n'existe ainsi aucune atteinte aux droits d'auteur ;

Alors, de première part, qu'en affirmant, pour conclure que les apparitions, dans le film Etre et avoir, des illustrations créées par Monsieur X... et protégées par le droit d'auteur ne portaient aucune atteinte au droit de l'auteur sur ces oeuvres, que ces illustrations n'étaient qu'accessoires au sujet principal du film et à ce titre n'étaient pas communiquées au public, la Cour d'appel, qui a ainsi apporté aux droits de Monsieur X... et de la SAIF une exception ou limitation qui n'était nullement prévue, mais au contraire nécessairement exclue par l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle en sa rédaction issue de la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 transposant la directive européenne du 22 mai 2001 sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, a violé les articles L. 122-4 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle ;

Alors, de deuxième part, que se faisant, en apportant aux droits de Monsieur X... et de la SAIF une exception ou limitation qui n'est pas en tant que telle prévue par la directive européenne du 22 mai 2001 sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, sans que les dispositions facultatives relatives à la limitation susceptible d'être apportée au monopole de l'auteur en cas d'inclusion fortuite de son oeuvre sur un autre support puisse servir au juge national de règle d'interprétation pour étendre la portée d'une règle nationale à un cas non prévu par celle-ci, la Cour d'appel a violé les articles L. 122-4 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle interprétés à la lumière de cette directive, ensemble les dispositions de celle-ci ;

Alors, de troisième part, et en tout état de cause, qu'au regard des dispositions précitées de la directive européenne du 22 mai 2001, le monopole de l'auteur ne peut céder, en cas d'apparition accessoire de son oeuvre dans une autre, que si cette inclusion présente un caractère fortuit ; qu'en retenant que les illustrations créées par Monsieur X... apparaissant dans le film Etre et avoir n'en étaient que l'accessoire du sujet principal et ne portaient donc aucune atteinte au droit de l'auteur sur ces

oeuvres, après avoir cependant constaté que ces illustrations apparaissaient à 22 reprises dans le film, pendant 18 minutes dont 10 minutes et 1 seconde en plein écran, outre 55 secondes sur le DVD, qu'elles faisaient corps avec le décor de la salle de classe dont le réalisateur et le film avaient pour projet de capter la vie quotidienne avec son environnement et ses personnages, raison pour laquelle, précisément, les illustrations litigieuses exposées au mur de la classe n'avaient légitimement pas été retirées, la Cour d'appel, qui par ces motifs a nécessairement écarté le caractère fortuit de l'inclusion des oeuvres de Monsieur X... dans le film Etre et avoir, a méconnu les conséquences légales de ses propres constatations et violé les articles L. 122-2, L. 122-3, L. 122-4 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle interprétés à la lumière de la directive européenne du 22 mai 2001 ;

Alors, de quatrième part, que le caractère répété et délibéré de l'inclusion d'une oeuvre dans une autre exclut qu'elle puisse être tenue comme simplement accessoire ; qu'en considérant que les illustrations créées par Monsieur X... apparaissant dans le film Etre et avoir n'en étaient que l'accessoire du sujet principal, après avoir cependant constaté que ces illustrations apparaissaient à 22 reprises dans le film, pendant 18 minutes dont 10 minutes et 1 seconde en plein écran, outre 55 secondes sur le DVD, qu'elles faisaient corps avec le décor de la salle de classe dont le réalisateur et le film avaient précisément pour projet de capter la vie quotidienne avec son environnement et ses personnages, raison pour laquelle, précisément, les illustrations litigieuses exposées au mur de la classe n'avaient légitimement pas été retirées, la Cour d'appel qui avait ainsi constaté l'inclusion répétée et délibérée des oeuvres de Monsieur X... dans le film Etre et avoir, a méconnu les conséquences légales de ses propres constatations et violé les articles L. 122-2, L. 122-3 et L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle ;

Alors, enfin, que la Cour d'appel ne pouvait, sans se contredire, retenir, pour conclure que l'apparition des oeuvres de Monsieur X... n'était qu'accessoire, d'une part que les illustrations apparaissaient à l'écran de manière centrée, notamment pendant un certain temps durant lequel le spectateur attendait que le personnage réapparaisse à l'écran, d'autre part que l'image n'était pas centrée sur ces oeuvres qui n'étaient que balayées et vues de manière fugitive ; qu'en se déterminant par de tels motifs contradictoires, la Cour d'appel a violé l'article 455 du Code de procédure civile ;

#### **Publication :**

**Décision attaquée :** Cour d'appel de Paris du 12 septembre 2008

**Titrages et résumés :** PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE - Droit d'auteur - Droits patrimoniaux - Monopole - Limitation - Inclusion fortuite d'une oeuvre sur un autre support - Définition - Présentation de l'oeuvre accessoire au sujet traité

Dès lors qu'elle est accessoire au sujet traité, la présentation d'une oeuvre dans un film doit être regardée comme l'inclusion fortuite de cette oeuvre, constitutive d'une limitation au monopole d'auteur, au sens de la Directive 2001/29/CE du 22 mai 2001, telle que le législateur a, selon les travaux préparatoires, entendu la transposer en considération du droit positif

UNION EUROPEENNE - Propriété littéraire et artistique - Directive n° 2001/29/CE du 22 mai 2001 - Monopole d'auteur - Limitation - Cas - Inclusion fortuite d'une oeuvre sur un autre support - Définition

#### **Textes appliqués :**

Directive n° 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information articles L. 122-2 à L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle

## Orientation bibliographique

---

Nathalie Halgand

Responsable du centre de ressources documentaires, Institut national du patrimoine

*Les ouvrages et articles précédés d'un \* sont consultables au centre de ressources documentaires de l'Inp.*

### 1. Ouvrages généraux

#### 1.1. Histoire de la carte postale

ARMAND Paul-Noël, *Dictionnaire de la cartophilie francophone*, éd. CPC, 1990.

ARMAND Paul-Noël, THINLOT Albert, *Historique de la carte postale française illustrée*, éd CPC 1987.

\*BÉNARD Daniel, GUIGNARD Bruno, *La carte postale : des origines aux années 1920*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Alan Sutton, 2010, (coll. Mémoire en images), 128 p.

\*CHARBON Paul, MARCHAND Patrick, RABIER Pascal et al., *Le patrimoine de La Poste*, Charenton-le-Pont, Flohic Editions, 1996, 479 p.

\*GENTHIALON Anne-Claire, « La carte par le menu », *Libération*, 22 juillet 2011, p. 22-23.

HOSSARD Nicolas, *Recto Verso, les faces cachées de la carte postale*, Paris, Arcadia éditions, 2005, 206 p.

KYROU Ado, *L'âge d'or de la carte postale*, Paris, Balland, 1966 ; réed.1975.

NEUDIN Gérard et Joëlle, *Les cartes postales*, Rennes, Ouest-France, 1982.

RIPERT Aline, FRÈRE Claude, *La carte postale, son histoire, sa fonction sociale*, Paris, Editions du CNRS Editions ; Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1983 (réimpr. 2002), 196 p.

SENECHAL Sandrine, DEHAN Thierry, *Savoir reconnaître les photos et les cartes postales anciennes : comment identifier les époques ? les visages ?*, Paris, Archives et culture, 2011, (coll. Guides de généalogie), 79 p.

\**Voyage dans le monde merveilleux de la carte postale*, 400 cartes postales du début du siècle issues de la donation Hélène Meillassoux, Paris, ATP, RMN, FDA Communication, Paris, 1995.

#### 1.2. Editeurs / photographes

\*BOISJOLY François, *Répertoire des photographes parisiens du XIXe siècle*, Paris, Amateur, 2009, 295 p.  
(Ce répertoire permet d'identifier certains noms et signatures)

COMBIER Marc, *Un siècle de cartes postales, CIM, Combiér Imprimeur Mâcon*, Paris, Editions Alternatives, 2005, 140 p.

CONTRUCCI Jean, *Dominique Piazza, un destin marseillais : de l'invention de la carte postale photographique à la construction du théâtre Silvain*, Paris, HC, 2009, 115 p.

DALZIN Claire, *Gens de la Haute-Garonne : cartes postales de la Maison Labouche (1900-1960)*, Toulouse, Edition Archives départementales de la Haute-Garonne ; Paris, Somogy, 2006, 240 p.

« Edmond Fortier (1862-1928), notice bio- et biblicono-graphique », In *Hommes & Destins*, Paris, Académie des Sciences d'Outremer, tome V, 1984.

« Fortier, le maître de la carte postale ouest-africaine 1900-1925 » In *Notes africaines*, IFAN-DAKAR, Sénégal, avril 1980, n° 166.

*Inventaire général des cartes postales Fortier*, 3 fascicules, Paris, Fortier, 1986-1988

1. *Sénégal-Guinée 1900-1905*, 36 p., ill. (épuisé)
2. *AOF et Lagos 1906-1910*, 88 p., ill. (disponible)
3. *Toute l'AOF 1912-1920*, 76 p., ill. (épuisé)

*Pantone : 100 cartes postales*, Paris, Huginn & Muninn, 2011.

(Cartes postales aux couleurs de 100 nuances de la classification de la marque Pantone)

PRESSOIR Claude, *Léon Besnardeau, inventeur de la carte postale illustrée en 1870*, Le Mans, Claude Pressoir, 1980.

## 2. La carte postale comme source de connaissance

### 2.1. La connaissance d'un territoire ou d'un lieu

BIZET Yves, *Paris au fil des jours dans la carte postale ancienne, 1900*, Aix-en-Provence, Ed. du Gerfaut, 2003, 128 p.

EVEILLARD James D., *L'histoire de la carte postale et la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1999, 32 p.

*Guide et argus des cartes postales de collections : dictionnaire historique et géographique des lieux concernés*, 5 vol., Dammarie-les-Lys, Amateis ; Vitry-sur-Seine, J.C Carré, 2001-2007.

Vol. 1 : *département 01 à 24 : prix par thèmes, les illustreurs.*

Vol. 2 : *département 25 à 49 : listes par communes, éditeurs et thèmes*

Vol. 3 : *département 50 à 74 : listes par communes, par éditeurs et thèmes*

Vol. 4 : *département 75 à 95 : listes par communes, par éditeurs et thèmes*

Vol. 5 : *additif département 01 à 95 (Ain à Val d'Oise), illustreurs, départements d'outre-mer, Andorre et Monaco, listes par communes, par éditeurs et thèmes.*

LAUVERNIER Pierre, *Les villages des Pyrénées-Orientales par l'éditeur Fau : cartes postales du passé*, Saint-Estève, Les Presses littéraires, 2011, (coll. Passé-Présent), 299 p.

MALAURIE Christian, *La carte postale, une œuvre : ethnographie d'une collection*, Paris, L'Harmattan, 2003, 254 p.

(étude des cartes postales du paysage balnéaire d'Arcachon)

### Consulter également les collections :

*Il y a 100 ans, en cartes postales anciennes*, Prahecq, Ed. Patrimoines et médias, en collaboration avec les archives municipales ou départementales des lieux étudiés.

Références parues depuis 2009 :

Millau, L'Aube, Saint-Malo, Dunkerque, Reims, Le Littoral de la baie de Saint-Brieuc, Albi, Orléans, Agen, La Haute-Vienne, Dinard, Tourcoing, Saint-Brieuc, Brest, Mont-de-Marsan, Fougères, Metz, Bayeux, Limoges, Montluçon, Saint-Nazaire, Vierzon, Nancy, Bressuire, Vichy, Troyes, Aurillac, Dax, Bourges, Moulins, La Calvados, Périgueux, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes, Bordeaux, Versailles Alençon, Evreux.

*Images d'antan et La France d'antan* Paris, HC éditions

Références parues depuis 1998 relatif à la connaissance d'un lieu ou d'un territoire :

Metz, Le Dauphiné, Paris, Picardie, Aveyron, Bourgogne, Biarritz, Bassin d'Arcachon, Ile de Ré, Saint-Malo, Chamonix, Le Pouliguen, Cassis, La Ciotat, Alsace, Québec, Landes, Lozère, Normandie, Lorient, Berry, Poitiers, Franche-Comté, Perpignan, Limoges, Clermont-Ferrand, Pau, la Rochelle, Carantec, Parmain, Sénégal, Orléans, Savoie, Versailles, Bruxelles, Arménie, Saint-Etienne, Haute-Savoie, Périgord, Caen, Toulon, Vendée, Alger, Amiens, Dijon, Rouen, Pays basque, Corse, Grenoble, Auvergne, Maroc, Indochine, Tours, Le Mans, Brest, Nancy, Guadeloupe, Marseille, Bretagne, Angers, Martinique, Tunisie, Provence, Le Havre, Besançon, Algérie, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Bordeaux, Nice, Montpellier, Saint-Nazaire, Côte fleurie, Avignon, Côte d'Opale, Saint-Tropez, Toulouse, Nantes, Paris, Lille, Aix-en-Provence, Lyon, Antilles, Guadeloupe.

Institut national du patrimoine

*Mémoire en images*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton éditions, depuis 1994.

## **2.2. La connaissance d'une période historique**

*Les années 1900 par la carte postale*, Paris, Larousse, 3 vol., 1995, 720 p.

CARITÉ Didier, *Auguste Béchaud : photographe-soldat en Afrique centrale : 1909-1912*, Montigny-le-Bretonneux, Yvelinédition, 2009, 103 p.

*Cartes postales de Checkpoint Charlie : images du mur de Berlin*, Paris, Les Quatre Chemins, 2009, (coll. Cartes postales de l'histoire), 112 p.

*Cartes postales des icônes politiques : les leaders du XXe siècle*, Paris, Les Quatre Chemins, 2010, (coll. Cartes postales de l'histoire), 112 p.

*Cartes postales du meilleur des mondes : l'art de la propagande politique*, Paris, Les Quatre Chemins, 2010, (coll. Cartes postales de l'histoire), 111 p.

CÉVÈNES Francis, *La franc-maçonnerie à la Belle Epoque par la carte postale*, Orléans, A l'Orient, 2008, 192 p.

DAVID Philippe, *Le Togo : cartes postales, 1888-1914*, Saint-Maur, Sépia, 2008 107 p.

\*DELPORTE Christian, GERVEREAU Laurent, MARECHAL Denis (dir.), *Quelle est la place des images en histoire ?*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008. 480 p.

KOENIG Jean-Paul, *Face à face : 1939-1945, la guerre des images*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton éditions, 2009, (coll. Evocations), 127 p.

KLOCHENDLER Georges, LA NAOUR Jean-Yves, *Cartes postales de Poilus*, Paris, First Editions, 2008, 143 p.

PARR Martin, *Boring Postcard*, London, Phaidon, 3 vol., 2000.

PERNOT Bruno, *Les grandes inondations de 1910 en Haute-Marne*, Langres, Dominique Guéniot, 2011, 110 p.

PIERRET Philippe, SILVAIN Gérard, *Une mémoire de papier : images de la vie juive en Belgique : cartes postales XIXe-XXe siècles*, Bruxelles, L. Pire, 2009, 271 p.

## **2.3. La connaissance d'une thématique**

### **2.3.1. Patrimoine ethnographique**

BOISTEAU Manu, *Cher tous, trésors oubliés de la carte postale à papa*, Paris, Cornélius, 2009, 176 p.

FONTAN Geneviève, *Cote générale des cartes parfumées*, Toulouse, Arfon, 3 vol., 1998-2000, 160 p., 198 p., 127 p.

#### **Loisirs**

LECOUTURIER Yves, *Les casinos en Normandie : jeux et loisirs : images souvenirs*, Cully, OREP, 2005, (coll. Belle Epoque. Les villes), 36 p.

MOREAU Yves, *Jeux de boules à travers la carte postale ancienne*, Paris, HC éditions, 2010, (coll. La France d'antan), 91 p.

#### **Métiers**

BARBEAUX Jean-Claude, *Paysans d'antan*, Paris, HC éditions, 2011, (coll. Images d'antan), 192 p. À paraître le 20 octobre 2011

BERNARDI, Raymond, *Les métiers d'autrefois dans le département du Var*, Breil-sur-Roya, Cabri, 2004, (coll. Les cartes postales racontent...), 255 p.

CHESNEAU Cédric, *Il était une fois la France des vieux métiers : au début du XXe siècle*, Romorantin, Ed. CPE, 2001, (coll. Nos terroirs, nos racines, Il était une fois...) 224 p.

CHOPIN Hervé, *Métiers d'antan : à travers la carte postale ancienne*, Paris, HC éditions, 2010, (coll. La France d'antan), 255 p.

MURATORI Jean-Claude, *Cartes postales anciennes : petits métiers oubliés*, Samois-sur-Seine, LVA, 2005, 119 p.

### **Traditions, folklores, coutumes**

*Ch'tis : scènes et types du pays ch'ti à travers la carte postale ancienne*, Paris, HC éditions, 2008, (coll. Scènes et types d'antan)

*Marseillais : scènes et types de Marseille d'antan à travers la carte postale ancienne*, Paris, HC éditions, 2007, (coll. Scènes et types d'antan).

PACAUD Serge, *Folklores, traditions et coutumes de France : à travers la carte postale*, Romorantin, Ed. CPE, 2008, 240 p.

PACAUD Serge, *Patrimoine landais : villages et visages des Landes au début du XXe siècle : présentation des 335 communes*, Romorantin, Ed. CPE, 2004, (coll. Nos terroirs, nos racines, il était une fois...) 240 p.

### **Consulter également les collections :**

-*Il y a 100 ans...*, Cressé, Editions PyrÉmonde - Ed. des Régionalismes

LARRONDE Claude, *Il y a cent ans... Tarbes : à travers la carte postale*, 2006, 350 p.

LESCORCE Jean-Paul, *Il y a cent ans... Soulac-sur-Mer : la rue de la Plage : à travers la carte postale*, 2 vol., 2010 et 2011, 181 p. et 157 p.

LESCORCE Jean-Paul, *Soulac : la plage et les pontons : à travers la carte postale*, 2009, 177 p.

MASSIEU Jean-Marc, *Vendays-Montalivet : à travers la carte postale*, 2010, 169 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... Biscarrosse et Sanguinet : à travers la carte postale*, 2006, 220 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... les gens de la Bretagne : à travers la carte postale*, 2009, 227 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... les gens de Gascogne : à travers la carte postale*, 2007, 189 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... les gens de Guyenne : à travers la carte postale*, 2007, 193 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... les gens du Béarn : à travers la carte postale*, 2008, 222 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans... les gens du Pays basque : à travers la carte postale*, 2008, 222 p.

PACAUD Serge, *Il y a cent ans...naissait la Côte d'Argent : à travers la carte postale*, 2005, 188 p.

-Collection *Nos terroirs, nos racines, Il était une fois...*, Romorantin, Ed. CPE  
20 références depuis 1998

### **2.3.2. Patrimoine industriel**

DELOS Gilbert, *Le champagne : le champagne, Reims, Epernay et le vignoble champenois à travers la carte postale ancienne : collection Olivier Bouze et collections privées*, Paris, HC éditions, 2007, (coll. Images d'antan), 93 p.

DELOS Gilbert, CRESTIN-BILLET Frédérique, *Le vin de Bordeaux : le vin et le vignoble bordelais à travers la carte postale ancienne : collection Olivier Bouze et collections privées*, Paris, HC éditions, 2006, (coll. Images d'antan), 93 p.

FRANÇOIS Pierre, « Images des mines et de la métallurgie à travers la carte postale, un horizon historique », In *L'image des mines et de la métallurgie du Moyen-Âge à nos jours*, Fédération du patrimoine minier, mai 1990, (coll. Pierres et Terre, n° 33), p. 161-164.

LECLERCQ Isabelle, *Le textile dans le Nord de la France à travers la carte postale ancienne*, Paris, HC éditions, 2006, (coll. Images d'antan), 95 p.

PACAUD Serge, *L'épopée des temps héroïques de l'aviation : il était une fois... l'âge d'or de l'aviation, les années de gloire à travers la carte postale*, Romorantin, Ed. CPE, 2005, 284 p.

Institut national du patrimoine

ZEYONS Serge, *Sorties d'usines en cartes postales*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1997, 117 p.

### 2.3.3. Patrimoine technique

ANGELIER Maryse, *La France ferroviaire en cartes postales*, Paris, Vie du rail, 2001-2003.

*Aquitaine-Midi-Pyrénées*, 2002, 191 p.

*Bourgogne*, 2001, 189 p.

*Ile-de-France*, 2 vol., 2003, 192 p. et 192 p.

*Nord-Pas-de-Calais*, 2001, 191 p.

*Pays de la Loire*, 2003, 191 p.

*Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2003, 192 p.

BATHIAT Bernard, *Chemins de fer de la banlieue sud-est : Paris-gare de Lyon*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton Editions, 2011, (coll. Mémoire en images), 128 p.

LAMMING Clive, *Le chemin de fer d'antan*, Paris, HC Editions, 2011, (coll. Images d'antan), 160 p.  
À paraître le 3 novembre 2011

RIGOUARD Jean-Pierre, *Courses automobiles 1900-1914*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton Editions, 2005, (coll. Mémoire du sport), 128 p.

RIGOUARD Evelyne et Jean-Pierre, *Un siècle de cartes postales ferroviaires*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton Editions, 2011, (coll. Mémoire en images), 224 p.

## 3. Conservation préventive des documents graphiques et photographiques, applicable aux cartes postales

BRANDT Astrid-Christiane, FOUCAUD Jean-François, « Les conditions environnementales et les modes d'entreposage ont une grande influence sur la conservation des documents graphiques. Le contrôle de l'environnement et la mise en place de bonnes conditions de stockage constituent la première des mesures préventives », In *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques. Recommandations techniques*, Paris, Direction du livre et de la lecture, 1998.

PARCHAS Marie-Dominique, « Conseils en cas de contamination de moisissures », Paris, DAF/DITN, 2007

EZRATI Jean-Jacques, « l'exposition des œuvres fragiles à la lumière », *Support Tracé*, 2007, n°7, p. 83-85

« Directives sur l'éclairage », In TETREAULT Jean, *Polluants dans les musées et les archives : évaluation des risques, stratégies de contrôle et gestion de la préservation*, Ottawa, Institut canadien de conservation, 2003, p. 142

« Les altérations fréquentes des photographies », In LAVEDRINE Bertrand, *(Re)connaître et conserver les photographies anciennes*, Paris, CTHS, 2007, p. 282-305.

## 4. Sites web de référence

Airline postcard database

<http://www.williamdemarest.com/>

L'architecture des trente glorieuses par David Liaudet

<http://archipostcard.blogspot.com/>

Archives départementales du Lot-et-Garonne : cartes postales en ligne

<http://www.archinoe.net/cq47/cartotheque/>

Cartopole de Baud

<http://www.cartolis.org/>

Institut national du patrimoine

Editions A. Leconte

<http://www.editions-leconte.com/>

Histoire de la maison Charles Collas à Cognac

[http://www.alienor.org/Articles/carte\\_postale/cognac2.htm](http://www.alienor.org/Articles/carte_postale/cognac2.htm)

Liste des éditeurs français des cartes postales

[http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89diteurs\\_fran%C3%A7ais\\_de\\_cartes\\_postales](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89diteurs_fran%C3%A7ais_de_cartes_postales)

Maison A. Bergeret de Nancy

[http://fantaisiesbergeret.free.fr/albert\\_bergeret.htm](http://fantaisiesbergeret.free.fr/albert_bergeret.htm)

Mineralogica, la mine et les mineurs à travers la carte postale ancienne

[http://mineralogica.pagesperso-orange.fr/la\\_mine\\_et\\_les\\_mineurs.htm](http://mineralogica.pagesperso-orange.fr/la_mine_et_les_mineurs.htm)

Musée de la carte postale d'Antibes

<http://sites.google.com/site/museedelacartepostale/>

Site officiel de la carte postale moche

<http://cartespostalesmoches.free.fr/>

Site personnel de 12 000 cartes postales anciennes rangées par catégories

<http://www.cartepostale-ancienne.fr/>

Site personnel sur les gares ferroviaires

[http://mes.gares.free.fr/sommaire\\_france\\_ss.php](http://mes.gares.free.fr/sommaire_france_ss.php)

Union professionnelle de la Carte postale

<http://www.upcp.fr/cp.php>

## Annexes

---

### Consulter en ligne :

Qu'est qu'une carte postale  
La naissance de la carte postale  
L'eupéanisation de la carte  
La carte en France  
Les premières cartes officielles françaises  
Les premières cartes publicitaires  
Réglementation, tarifs et formats  
La carte postale et le secret de la correspondance  
Les "bonnes mœurs "  
Les procédés de fabrication (Le bromure ; Le grain de résine ; La gravure sur bois ;  
L'héliogravure ; La lithographie ; L'offset ; La phototypie ; Le pochoir ; La sérigraphie ;  
La taille douce ; La trame ; La trichromie ; La typographie)  
<<http://serge.larnaudie.pagesperso-orange.fr/villeneuve/cartes.htm>> (consulté le 9  
juillet 2012)  
**(Ctrl + clic pour suivre le lien)**

Pages du site Cartolis, cartes postales de Bretagne et de bord de mer.  
Histoire de la carte postale  
<<http://www.cartolis.org>> (consulté le 9 juillet 2012)  
**(Ctrl + clic pour suivre le lien)**

---

Service producteur : Centre de ressources documentaires – Institut national du patrimoine

*Publié le : 28/11/2012*

---

**Droits d’auteur**

© Institut national du patrimoine

---

L'ensemble des ressources numériques mis en ligne par l'Inp est accessible à partir du site :  
[mediatheque-numerique.inp.fr](http://mediatheque-numerique.inp.fr)